

Spiritus

DOSSIER
JACQUES DUPUIS
ANDRÉ LEMAIRE
HERVÉ-MARIE LEGRAND
MICHEL LEPLAY

LA QUESTION DES MINISTÈRES EN AFRIQUE
COLLOQUE D'ASIE : MINISTÈRES DANS L'ÉGLISE
MINISTÈRES AUX ORIGINES DE L'ÉGLISE
...SELON LA TRADITION ANCIENNE
CONTRIBUTION PROTESTANTE

&

les conclusions d'une enquête:
suggestions et désirs
des lecteurs de *spiritus*

*P. D. DELANOTE, J. M. LAROSE, P. LEFEBVRE
ET TOUS NOS CORRESPONDANTS...*

présidence de l'eucharistie / 1

Dossier	La question des ministères en Afrique / 339
Jacques Dupuis	Colloque d'Asie : Ministères dans l'Eglise / 365
André Lemaire	Ministères aux origines de l'Eglise / 386
Hervé-Marie Legrand	... selon la Tradition ancienne / 409
Michel Leplay	Contribution protestante / 399

Enquête	Les lecteurs de <i>Spiritus</i> et leurs désirs / 432
---------	---

études	La recherche en Afrique / 408
lectures	Notes bibliographiques / 443
tables	Tome XVIII / 446
information	Session d'Islamologie 1977 / 448

Une des questions abondamment débattues dans la communauté ecclésiale de cette fin du XX^e siècle est celle du service que l'Eglise peut rendre au monde. Question qui n'est pas indépendante de la structuration des Eglises locales, de leurs possibilités d'incarnation et de changements. Les requêtes d'authenticité ne peuvent se tenir longtemps à un niveau abstrait et idéaliste : elles se traduisent bientôt en demandes précises et concrètes.

En ce domaine, le problème des catéchistes a souvent été étudié. En même temps, celui des ministères s'ouvrait à d'autres dimensions. Nous avons encore à chercher le sens fondamental de la présidence de l'eucharistie. Les études sur ce point se poursuivent. Il nous a paru bon d'en rendre compte, non que nous ayons des solutions toutes faites à présenter, mais la communication des recherches peut aider ceux que concerne le problème.

*Même en nous limitant à la seule présidence de l'eucharistie, il nous faudra deux cahiers successifs de *Spiritus* pour vous présenter les différents matériaux : c'est dire l'importance des documents qui apportent leurs éclairages divers à cette question. En ce n° 69, nous commençons par un DOSSIER D'ACTUALITÉ : comment se pose concrètement le problème de la présidence de l'eucharistie ? Dossier incomplet certes, puisqu'il ne touche que deux continents et qu'il est loin d'évoquer toutes les situations. Mais il démontre déjà l'urgence de la question et une certaine orientation des prises de positions.*

Nous ouvrons ensuite un DOSSIER HISTORIQUE qui envisage deux points de passage obligatoires pour une recherche en ce domaine. Le premier est l'articulation Eglise/Eucharistie/Ministères : le chrétien appartient à l'Eglise à laquelle il communie. Communion eucharistique et communion ecclésiale sont idéalement une. Que nous enseigne l'histoire de l'Eglise sur ce point ? - Le second aspect est l'articulation sacerdoce/ministères : il semble bien que le sacerdoce commun des fidèles ne soit pas le fondement des ministères ordonnés... Une telle articulation peut-elle se faire sans tomber dans une excessive clergification... ?

Le cahier suivant (n° 70) reprendra le dossier historique avant de revenir à une question fondamentale : le rapport de l'eucharistie et de l'évangélisation. Nous serons heureux de publier vos réactions à cette recherche.

En dernière partie du présent cahier, vous trouverez les résultats de l'enquête faite sur la revue auprès de ses lecteurs. Nous la signalons à votre attention. Merci de vos suggestions et propositions : nous essaierons de les mettre en œuvre.

Spiritus

LA QUESTION DES MINISTÈRES EN AFRIQUE

Ce court dossier ne prétend pas recouvrir toutes les expériences d'un continent qui bouge, qui est en quête de son identité africaine et chrétienne et vit des situations très diverses. L'expression « en Afrique » n'est donc pas à entendre dans le sens d'une généralisation, mais plutôt dans celui d'un certain vécu africain. Nous présenterons ici trois aspects de la question : des exemples de communautés de base - la réflexion de groupes ecclésiaux - des recherches de théologiens africains.

1. quelques communautés locales

La mutation des données politiques entraîne en certains pays la recherche d'une nouvelle pastorale. Voici par exemple un témoignage qui vient de l'Eglise du Mozambique :

Nos communautés sont maintenant organisées de la manière suivante : toutes ont leur propre chapelle à laquelle préside le responsable de la communauté avec les anciens et le catéchiste. Dans quelques communautés commence à naître maintenant le ministre de l'eucharistie qui porte l'eucharistie à la chapelle pour les fêtes, ainsi qu'aux malades. En d'autres lieux, il y a des catéchistes venant de diverses zones ayant leur responsabilité propre pour la catéchèse et leurs catéchumènes. Tous ces ministres sont des volontaires, choisis d'une manière autonome par la communauté.

La grande nouveauté dans notre diocèse a été le changement du type de catéchiste. Depuis trois ans, nous sommes passés du catéchiste payé par nos Pères à une personne choisie par la communauté et qui ne se distingue

ni par un salaire, même minime, ni par une formation spéciale, avec une série de diplômes comme c'était le cas des catéchistes précédents.

*Ce nouveau type de catéchiste a ceci de positif qu'il est du lieu, qu'il est volontaire, qu'il a été choisi par la communauté et qu'il a accepté librement ce service... Certes manquent l'instruction et la préparation mais, dans la situation actuelle, ce choix a été providentiel. Maintenant, c'est toujours la communauté qui parle et décide en premier lieu. Le Père est un des nombreux ministres : il accomplit un service, même si c'est le plus important dont la communauté a besoin*¹.

Un tel témoignage laisse bien percevoir le passage de l'ancien type de catéchiste, « délégué du Père », au nouveau type « l'élu de la communauté pour un service ». Mais reste un point important : c'est toujours le Père qui célèbre, ce n'est pas la communauté, ni le catéchiste... même si celui-ci porte la communion. C'est là que se situe le problème posé par la présidence de l'Eucharistie.

Dans le cas suivant, c'est l'équipe pastorale qui s'est interrogée sur la suite à donner à sa propre présence² : *Dès mon arrivée à Mursalé, un grave problème se posait. De moins en moins, des missionnaires venaient d'Europe. Les grands séminaristes tchadiens étaient peu nombreux, presque tous ayant quitté avant le pas définitif. Et, si par hasard il en restait, après avoir fait de longues études, ils ne voulaient pas aller se perdre dans la brousse (on constate le même phénomène pour les instituteurs ou les infirmiers : ils veulent tous vivre en ville). Comment alors assurer des responsables pour nos églises de brousse ? Avec Monseigneur et les Pères du secteur, nous avons pensé ordonner des catéchistes qui ont fait leurs preuves. C'est ainsi que Mgr Dupont a institué Pierre Vaïssoum comme « responsable de communauté », en 1973. J'ai pensé que le mouvement d'authenticité tchadienne, lancé peu après, était le bon moment pour céder effectivement la place*³. *D'accord avec les Pères du secteur, je suis parti à Pâques 1975. Vaïssoum me remplaçait en tout - sauf pour dire la messe. Désormais, c'est lui qui baptise, marie à l'Eglise,*

1 / R.S. *Communità e ministeri nel Mozambico indipendente - Fede e Civiltà*, 3 mars 1977, pp. 20-22.

2 / Communication du P. Larose, ancien missionnaire de Mursalé.

3 / Cf. *Spiritus* 61, pp. 436 ss.

4 / Depuis cette date, Mgr Bouchard a été nommé évêque de Pala.

donne la communion, prêche, anime les catéchistes, juge les palabres entre chrétiens. Bref, c'est lui le vrai pasteur, ne relevant que de Monseigneur.

En fait, la tâche de Vaïssoum est très difficile. Et pour bien des raisons :

a/ sa position est quelque chose de nouveau et, jusqu'à présent, d'unique. Or, les gens du pays sont des « kados », ce qui signifie en foulé des « esclaves ». Comme d'anciens esclaves, ils ont été formés à faire ce que le chef leur demande, mais sans initiative. L'ancienne gérontocratie qui gouvernait le pays a poussé au conservatisme : on tend à continuer ce qui a toujours été fait. Créer du neuf déroute les gens. C'est pourquoi nous avons voulu que Vaïssoum ne soit pas seul, mais qu'il y ait trois grands catéchistes qui, avec lui, portent la responsabilité de la mission. Néanmoins, en face de nouveaux problèmes, ils sont naturellement démunis.

b/ Vaïssoum est le responsable de la mission, mais il n'est pas encore prêtre. Il doit donc demander à un prêtre de venir dire la messe. Les Pères du secteur ont appelé Vaïssoum dans leurs réunions pastorales, mais Pierre parle très mal le français et, surtout, sa façon de penser n'est pas celle des Occidentaux, ni même des Tchadiens qui ont été scolarisés. Vaïssoum sait mal s'expliquer et risque d'être mal compris. La solution était que Vaïssoum puisse directement voir son évêque. Il aimait Mgr Dupont et celui-ci s'arrêtait chaque fois qu'il passait. Hélas, en juin 1975, Mgr Dupont démissionnait et il n'a pas encore de remplaçant⁴.

Bref, Vaïssoum se trouve assez seul. Tant que les grands catéchistes sont bien unis, il peut s'appuyer sur eux. Mais l'un d'eux a un tempérament brouillon, on le verra plus loin. Sur le plan psychologique, c'est avec le pasteur protestant tchadien de Doué qu'il peut le mieux causer.

c/ Depuis quelques années, l'engouement du début pour la mission s'est ralenti. Lorsque la mission apparaissait comme celle qui apporte les écoles, la culture attelée, le dispensaire, tout poussait à y aller. Maintenant, tout cela est pris en charge par l'Etat. D'autre part, les populations voulaient sortir de leur stade primitif et le Blanc, avec sa science, son argent, ses relations, devenait l'idéal au point que les gens avaient honte de leur culture. Le président Tombalbaye a remis en honneur « l'authenticité tchadienne ». On a quitté alors son nom chrétien ; on s'est senti un peu

plus fier de ses ancêtres. L'image du Christ présentée est devenue moins fascinante. On a vu des chefs d'Etat quitter le catholicisme pour l'Islam.

D'une façon générale, aussi bien chez les catholiques que chez les protestants, on fréquente moins la mission. A Doué, le pasteur n'a pas eu de baptêmes pour Noël, et les catholiques n'en auront pas à Pâques. Beaucoup sont venus à la mission parce qu'ils voulaient avancer. La mission les a souvent aidés à prendre des responsabilités sociales. Mais plusieurs ont tellement investi leur vie dans ces responsabilités qu'ils en ont presque oublié l'Eglise. Cela s'est passé pour des responsables du dispensaire ou de Senabo... Est-ce qu'en Occident, des militants d'Action Catholique ne se sont pas retrouvés militants politiques, sans pratique religieuse ?

Pour nous, ce processus est assez explicable. Mais pour Pierre Vaïssoum qui prend juste à ce moment la responsabilité de la mission, c'est une tentation : celle de croire qu'il fait moins bien que les prêtres français et qu'il n'est pas à la hauteur.

d/ enfin, un gros problème reste à résoudre : comment les jeunes communautés vont-elles financer leurs œuvres et, en particulier, assurer à Vaïssoum ce qu'il lui faut pour vivre avec ses sept enfants ? Les chrétiens doivent pouvoir, comme chez les protestants, subvenir à tous les besoins ordinaires. Ce principe a été rappelé par les Pères quand je suis parti. A-t-il pour autant été compris ? Pourquoi le prêtre français touche-t-il de l'argent du diocèse et roule-t-il en voiture, alors que le responsable tchadien, lui, ne reçoit rien ? Il est vrai que si le diocèse donne un salaire, alors les vocations seront plus que nombreuses et on aura des fonctionnaires. Mais le problème n'est pas résolu pour autant. Les chrétiens devraient donner au denier du culte. Hélas, ils le font très mal. Ils s'étaient engagés à travailler dans les champs de Pierre. Ils l'ont fait, mais pas assez. Tout n'est pas négatif. La Mutuelle a voté un crédit pour Vaïssoum et s'occupe de voir s'il ne pourrait pas toucher des allocations familiales.

D'autre part, à Mursalé, nous avons lancé un dispensaire, un moulin à mil, un centre de formation agricole, une mutuelle. J'ai tout fait pour montrer que ces activités étaient totalement indépendantes de la mission mais ces œuvres ne peuvent tenir sans notre aide financière. Nous payons une partie des salaires et, occasionnellement, nous envoyons de l'argent. Pour nous, Européens, c'est clair : autre chose, un moulin à mil, autre

chose la mission catholique. Mais là-bas, les choses sont moins évidentes. D'abord, les autres missions ont leur dispensaire, leur école, etc. Pourquoi, à Mursalé, le responsable de la mission n'aurait-il pas droit de regard sur les œuvres qui ont été commencées par le Père ? Pour moi, la raison est simple : si j'avais encore alourdi la charge de Pierre en lui imposant la direction d'un dispensaire, il aurait été écrasé et il n'aurait pas pu tenir.

Pourquoi envoyons-nous de l'argent au dispensaire et pas à la mission ? Pourquoi payons-nous une partie du salaire des infirmiers et pas celui de Vaïssoum ? Comment leur faire comprendre que, n'étant plus le Père de Mursalé, je dois m'abstenir de toute ingérence dans la mission, même sur le plan argent et que cela revient aux chrétiens, alors que, d'autre part, je peux sans difficulté aider des œuvres « laïques » comme le dispensaire ? Des catéchistes me disent : « Tu ne penses plus sur nous », c'est-à-dire : « Tu nous abandonnes, puisque tu ne nous envoies plus d'argent ! » Je réponds inlassablement : « Ce n'est plus mon affaire, je ne suis plus le Père de Mursalé. » Et j'ajoute même : « Il est plus important que vous fassiez la cotisation pour payer du mil à Pierre que pour payer des tôles à l'église. Si le toit de l'église est malade, ce n'est pas grave ; si c'est Pierre qui est malade, c'est très grave ! »

e/ telles sont les difficultés habituelles. Mais voilà qu'en décembre, Vaïssoum est tombé très malade. Etais-ce les poumons ? La radio ne décèle rien. Est-ce un virus ? On n'a pu le savoir.

Ce n'est pas parce qu'il y a des problèmes que les choses n'avancent pas. « A chaque jour suffit sa peine », disait Jésus. L'adolescence a ses problèmes : on fait pourtant confiance à la vie. La croissance d'une jeune Eglise a les siens : on doit faire confiance à l'Esprit-Saint. Je citerai comme aspects positifs les faits suivants :

- Depuis 22 mois, Vaïssoum continue de faire le travail qui est le sien, avec compétence. Il réunit les catéchistes chaque premier samedi du mois, pour expliquer les évangiles qui seront lus les dimanches. Si l'an dernier, pour des raisons de circonstances, il n'y a pas eu de stage de formation des catéchistes, au mois de février, cette année, celui-ci aura lieu à Mursalé, pour une période de quinze jours comme autrefois. C'est Pierre qui le dirige. Il continue d'aller visiter les villages et il reçoit toujours un grand nombre de gens de passage.

- La responsabilité de Vaïssoum est reconnue par tous les chrétiens - on s'en rend compte par ce que l'on vient de lire. Aux yeux des non-chrétiens, il a une réelle autorité. Le chef du village l'appelle le « diacre ». C'est faux ; mais cela veut dire qu'on lui reconnaît un titre. Comme dans la vie coutumière, l'autorité ne va pas sans priviléges : on ne comprend pas que Pierre reste si simple... Pourquoi n'a-t-il qu'une femme alors qu'un homme de son rang devrait en avoir trois ? Pourquoi a-t-il renoncé à habiter la case du Père pour rester dans la sienne ? Pourquoi paie-t-il au dispensaire comme tout le monde ? Pourquoi n'a-t-il pas de mobylette ? Pourquoi n'a-t-il pas de salaire ? Ces interrogations sont insolubles pour un païen et les anciens traitent Vaïssoum de « fou ». C'est la folie des Béatitudes. Oui, mais cela n'enlève pas la tentation, cette tentation que Jésus a connue. Accepte-t-il d'être le ministre d'une Eglise pauvre et servante, alors que l'Eglise apparaît encore tellement forte et puissante ?

- Il ne faudrait pas que Vaïssoum soit le seul de son espèce. Mais en toutes choses, il faut un début. L'expérience de Mursalé indique une piste de solutions dans ce grave problème des jeunes Eglises pour qui il faut d'urgence trouver des pasteurs en une époque où l'Europe n'envoie plus de missionnaires et en un pays où il n'y a pas de séminaristes.

Au Synode des évêques, à Rome en 1974, Mgr Dupont a dit : « A la demande de la Conférence épiscopale du Tchad, trois hommes (dont Vaïssoum) ont reçu la mission de "responsables de communautés". Ils assument bien la partie la plus difficile de leur fonction : faire la communauté, l'animer, la développer. N'est-il pas dommage qu'ils ne puissent remplir le reste des fonctions qui leur reviendraient : consacrer et absoudre. L'un d'eux disait : "Quand j'ai réconcilié deux chrétiens, pourquoi dois-je faire appel à un étranger pour les absoudre ?..." Que répondre ?... »

2. réflexion en église

A côté des témoignages que l'on pourrait multiplier, nous ferons appel aux recherches de certains groupes ecclésiaux. Nous utiliserons ici d'une part, le rapport de l'Assemblée plénière des Conférences épiscopales du

Congo, de Centrafrique et du Tchad, qui s'est tenue du 10 au 17 février 1977 à Brazzaville - et, d'autre part, une enquête réalisée par la sous-commission « adultes » de la Commission épiscopale de catéchèse et de liturgie pour l'Afrique Occidentale ; enquête menée au cours de l'année 1976 et dont les résultats sont publiés par la revue *Le Calao*⁵ (22 diocèses sur 44 ont donné leur réponse).

Certes, il faudrait redéfinir la ministérialité de l'Eglise dans le continent africain en tenant compte des mutations qui se jouent à l'heure actuelle : changements politiques, requête d'identité, d'autonomie dans la communion, progrès de la mentalité technique, changements économiques, développement urbain, accroissement de la migration, scolarisation... Il s'ensuit de profonds changements opérés dans la mentalité traditionnelle, dans les mœurs, etc. Mais alors, dans ce monde en plein changement, quel service l'Eglise peut-elle rendre ? - quelles priorités peut-elle donner à son action ? Certes, ce n'est pas là le problème que nous traitons ici. Toutefois, c'est bien sur cet arrière-fond que se situe le problème des nouveaux ministères. D'où les remarques suivantes :

a/ facteurs qui interviennent dans la conception des ministères

- *l'option communautaire* prend le premier pas dans la pastorale : on souhaite de plus en plus des communautés où tous les baptisés se sentent responsables de l'Evangile et de leur Eglise (on a déjà souvent cité ici même la Tanzanie et le Zaïre). La structuration des communautés est donc moins uniforme qu'elle ne l'était auparavant, quand l'échelle hiérarchique comportait généralement le prêtre, le religieux, le catéchiste, un tel ordre s'accordant avec une hiérarchisation du savoir.

- or, l'un des signes de changement se manifeste dans la conception du rôle du catéchiste. Celui-ci était vu dans le prolongement du missionnaire. Envoyé lui aussi hors de son village, il avait pour tâche principale d'évangéliser les païens, de conduire les catéchumènes au baptême, d'animer les liturgies, spécialement la liturgie dominicale. Collaborateur immédiat du curé, son auxiliaire ou son remplaçant, son traducteur, il se situait généralement assez mal par rapport à l'Action catholique, surtout à la J.A.C. De plus, il était le plus souvent soutenu financièrement par la mission. Actuellement, le catéchiste tend à être pris à l'intérieur même de la communauté. Sa fonction est liée avec les autres ministères qui se mettent

en place et oscille entre deux limites : selon les lieux, il est ou le chef de la communauté ou le ministre propre de la catéchèse. Il conserve généralement son emploi et reste ainsi indépendant de la communauté humaine.

- C'est que, depuis Vatican II, *la promotion du laïcat* conduit à une réévaluation de la place des laïcs dans la communauté chrétienne. De ce fait se mettent en place des ministères non ordonnés, mais qui ne laissent plus la responsabilité à un seul homme. Souvent, il y a un chef de la communauté chrétienne, élu par les chrétiens du village pour un certain temps, assisté d'un conseil. Il est au service de la communauté pour la rassembler, l'encourager et la faire grandir. Ces présidents de communauté prennent de plus en plus d'importance.

- un autre facteur qui joue dans la création de nouveaux ministères c'est le *souci d'africanisation* du christianisme ; il ne semble pas que la structure occidentale des communautés chrétiennes répondent aux besoins et aux désirs des communautés africaines.

- *la situation politique* en de nombreux pays vient encore faire avancer la question. Les prêtres et surtout les étrangers peuvent être éloignés de leur ministère habituel ou encore empêchés de l'accomplir. Des groupes de laïcs doivent alors prendre en charge les communautés.

- enfin, *la diminution et le vieillissement des missionnaires* réagit sur les formes nouvelles à donner aux communautés.

Tels sont quelques-uns des éléments qui relancent la question sur les ministères. Il s'agit non d'une question théorique, mais bien de la réalité chrétienne telle qu'elle est vécue dans de nombreux cas.

b/ peut-on envisager l'ordination de certains de ces responsables ?

Il semble pour l'heure, impossible de répondre par « oui » ou par « non ». Tout d'abord parce que parler, par exemple, de l'ordination des catéchistes peut être un piège. Le terme de catéchiste est en effet ambigu : il recouvre des situations très diverses et des ministères variés selon que l'on se trouve en monde scolaire, en milieu rural, en milieu urbain, au catéchuménat ou dans la formation des baptisés. D'autre part, faut-il ordonner des caté-

chistes ou des présidents de communauté ? L'assemblée de Brazzaville ne décide pas sur la question et préfère donner des lignes de recherche :

- le lien ordination/statut clérical : il existe, en Afrique aussi bien qu'ailleurs, un lien très fort entre ordination et statut clérical. C'est ce lien psycho-sociologique qu'il faudrait faire éclater.
- la limitation de l'exercice du ministère sacerdotal : de même il existe parfois un lien très étroit entre les responsables et tel village ou telle situation. Peut-on limiter l'exercice du ministère sacerdotal à une communauté donnée ? Peut-on aussi limiter cet exercice dans le temps et à un pouvoir donné (vg l'eucharistie).
- la possibilité d'une formation plus poussée : ces responsables ont bénéficié jusqu'à présent d'une formation qui demeure assez faible, même quand elle s'accompagne de grandes qualités humaines et d'une foi solide. Pourra-t-on donner à ces hommes une formation plus poussée, tout en tenant compte de leur situation familiale et professionnelle ?
- ni super-laïc ni prêtre au rabais : finalement, on souhaite que ces ordinations, si elles pouvaient avoir lieu, n'aient pas pour conséquence de poser ou d'opposer deux sortes de « ministres-prêtres » ordonnés à deux niveaux de ministère sacerdotal. Cela suppose que soient poursuivies les recherches qui aboutiraient à une explicitation nouvelle de la théologie des ministères dans la fidélité à Vatican II. Ainsi, ces hommes ordonnés au ministère de l'eucharistie seraient à l'aise dans leur tâche pastorale sans cesser d'être membres à part entière de leur communauté.

Cette dernière remarque trouve aussi un écho dans l'enquête publiée par le Calao : « Il ne s'agit pas tellement de distribuer la communion, mais de faire l'eucharistie dans et pour une communauté qui en a besoin pour vivre sa foi... Il ne s'agit pas forcément de faire des prêtres, mais de trouver d'autres formes de ministères ordonnés à l'eucharistie. Ces ministères pourraient être temporaires, comme celui de la Parole. »

3. théologiens africains

Dans un article publié par la revue *Concilium*, Sidibè Semporé compte au nombre des hypothèques qui pèsent sur les Eglises d'Afrique :

- l'étrangeté et l'inadéquation des structures et des méthodes léguées par les missionnaires qui entravent profondément la marche en avant des autochtones.
- le manque criant de leaders ordonnés aux ministères essentiels, qui prépare des chrétientés a-responsables et plonge quantité de communautés dans une grave situation de disette et d'exténuation.
- la dépendance exagérée vis-à-vis de l'extérieur pour les besoins en ressources humaines et matérielles qui est source de dépersonnalisation pour les Eglises locales.
- parfois, une situation par trop cléricale et une vision pyramidale de l'Eglise qui ne laissent aux laïcs qu'une mince part dans la conduite de leurs propres affaires... ⁶.

Jean-Marc Ela, dans le même numéro ⁷, constate le changement de perspective apportée par Vatican II : *le Concile a dépassé la théologie de l'apostolat des laïcs qui prétend ramener à une délégation du ministère hiérarchique ce qui repose avant tout sur l'existence baptismale... Dans cette perspective, il n'est plus possible de confisquer de façon cléricale l'habilitation au ministère en référant tout acte ministériel à une imposition des mains.* Pour cet auteur, une communauté chrétienne n'a d'avenir que si elle vit de son dynamisme interne. Encore faut-il qu'elle accepte d'inventer des formes de vie ecclésiale sans ce besoin morbide de personnel venu d'ailleurs.

- Pour faire face à la pénurie de prêtres, ne faut-il pas *repenser le problème de la présidence des communautés*, en relation avec le ministère des sacrements et singulièrement de l'eucharistie ? La question qui mérite d'être prise au sérieux est la suivante : dans la situation transitoire où se trouvent les jeunes Eglises, est-il contraire à la foi de l'Eglise qu'un président de communauté, qui assume un service reconnu par l'évêque - service qui n'est nullement réservé au ministère ordonné - soit habilité, selon les circonstances, à célébrer l'eucharistie ?

6 / S. SEMPORE, *Les Eglises d'Afrique entre leur passé et leur avenir*, revue *Concilium*, n° 126, p. 15.

7 / J.M. ELA, *Ministère ecclésial et problème des jeunes Eglises*, revue *Concilium*, n° 126, pp. 61-69.

8 / A.F.E.R., octobre 1976, vol. 18, p. 251.
9 / A.M.E.C.E.A. Assemblée des Conférences épiscopales de l'Afrique de l'Est.

- La reconnaissance du ministère de la présidence d'une communauté ne pourrait-elle s'accompagner d'une délégation pastorale en vue de la présidence de l'eucharistie où la communauté se rassemble ?... Le critère suffisant pour l'accomplissement des fonctions sacramentelles ne serait plus alors nécessairement l'imposition des mains, mais *la communion au centre visible de l'unité dans l'Eglise locale*.

Là peut s'ouvrir un grand débat théologique : il ne semble pas que *le ministère sacerdotal découle du sacerdoce du peuple de Dieu auquel on participe par le baptême, mais tel qu'il est actualisé, il découle plutôt de la structure de l'épiscopé* dans l'Eglise, cette fonction qui a pris la suite de l'institution des Douze. Alors se posent des questions : un autre que le « prêtre » peut-il présider à l'eucharistie, même si c'est toute la communauté qui célèbre ? Peut-il y avoir une délégation épiscopale pour l'eucharistie autre que l'ordination ? Une ordination pourrait-elle être temporaire ? Quels seront les signes de communion avec les autres communautés ?

Dans ce contexte, il ne s'agit pas de poser des questions pour le plaisir d'en poser. Il s'agit bien plutôt d'un problème urgent pour les Eglises locales. Dans une des conclusions de son Assemblée plénière de 1976, l'A.M.E.C.E.A.⁹ déclare : *L'Eglise locale est essentiellement une communauté eucharistique, c'est-à-dire que, orientée vers l'eucharistie, elle y trouve sa pleine signification et qu'elle vit de l'eucharistie jusqu'à la prochaine. L'eucharistie est le centre de la vie de la communauté, le signe de la présence vivante du Christ, l'expression de l'unité et de la catholicité de la communauté. Même ces communautés qui ne peuvent être que rarement présentes à l'eucharistie sont vraiment eucharistiques si elles sont unies spirituellement avec celles qui se célèbrent ailleurs et peuvent recevoir la grâce du sacrement à travers la réception spirituelle de la Sainte Communion. Les présentes structures ne sont pas pleinement satisfaisantes dans le service de toutes les communautés et nous souhaitons que soit ouverte la possibilité que le Saint-Esprit appelle l'Eglise à réfléchir d'une façon créative à cette situation, dans un esprit de foi, d'espérance et d'amour et dans la loyauté à la totalité de la tradition catholique*⁸.

Le problème apparaît urgent aussi en d'autres lieux d'Afrique : *L'Eglise du Niger, ayant un seul prêtre nigérien, un grand séminariste, des missionnaires qui ne seront pas remplacés, pas d'aide à espérer des clergés nationaux*

naux voisins (solution très provisoire), il faut préparer l'ordination sacerdotale d'hommes mariés et de pères de famille. L'essentiel pour le prêtre est la foi, l'espérance et la charité, et non pas d'abord d'être une personnalité sociale ou un licencié-docteur. On peut être un super-diplômé et n'avoir ni la foi, ni les mœurs, ni la charité. Après une préparation solide mais brève et le souci de formation permanente, ces hommes de foi, de charité, de service, riches aussi de cette sagesse africaine prégnante de bon sens et greffée sur l'Evangile, ces hommes désignés par les communautés locales et consacrés par l'Évêque seront les dignes ministres de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie. « Seigneur, envoie ton Esprit¹⁰. »

Spiritus

CATÉCHISTES HIER, RESPONSABLES DE COMMUNAUTÉS ACTUELLEMENT...

1. les catéchistes

Il serait difficile d'apprécier à sa juste valeur l'œuvre immense réalisée par les catéchistes dans l'évangélisation du Zaïre, surtout à l'époque héroïque de la première implantation de l'Eglise en ce pays. Des missionnaires sont venus de pays lointains, dont la culture chrétienne était ancienne ; ils ont annoncé un message entièrement nouveau dans des catégories et des formulations étrangères à la mentalité et au génie du peuple africain. De leur parole et de leur labeur sont nées les Eglises actuelles africaines. Leur dévouement fut sans bornes, ils sont restés fidèles jusqu'à une mort souvent précoce.

Cependant, bien souvent la Parole n'est pas entrée dans le cœur des auditeurs, elle n'a pas transformé la manière de vivre des gens. Ainsi, chez beaucoup, le christianisme est resté quelque chose de surajouté aux croyances ancestrales et aux pratiques superstitieuses d'autrefois. La foi

¹⁰ / *Réflexion pastorale de l'Eglise du Niger,*
7/7/77.

et les pratiques chrétiennes ont été bien souvent considérées comme protection magique contre des influences néfastes qui menacent et diminuent la force vitale dans l'homme. La vie chrétienne s'est bornée à des rites extérieurs dont on ne comprend pas la signification, mais auxquels on fait confiance puisqu'ils sont préconisés par des hommes étrangers, puissants, dotés d'une force vitale supérieure et mystérieuse. Ainsi, les nouveaux chrétiens ont appris le texte du catéchisme sans comprendre, ils ont prié et reçu les sacrements comme autant de moyens magiques communiquant une protection puissante contre des forces invisibles. Surtout, ils ont participé aux fêtes religieuses dans la mission lointaine - éblouis par le faste des cérémonies dont le sens profond leur restait caché.

Cependant, parmi ces chrétiens de la toute première génération sont sortis des hommes chez qui la foi chrétienne a été accueillie d'une manière plus personnelle, qui ont pénétré plus profondément la vie nouvelle préconisée par ces missionnaires étrangers à la soutane blanche et à la barbe fleurie. C'étaient souvent des jeunes recueillis par la puissance coloniale et confiés aux Pères, éduqués dans les colonies scolaires annexées aux missions, et vivant par le fait même plus longtemps sous la protection et l'influence des missionnaires. Plus tard, plusieurs de ces jeunes se sont joints aux Pères itinérants pour les aider dans leur tâche d'évangélisation. Ils les accompagnaient dans leurs pérégrinations de village en village et devinrent pour eux d'indispensables collaborateurs.

Plusieurs de ces chrétiens se sont unis par la suite en mariage à des filles éduquées dans les orphelinats ou les écoles de sœurs : ainsi se sont constituées des familles chrétiennes dans lesquelles la foi trouvait un terrain plus fertile et qui se sont épanouies en foyers rayonnants de foi et de vie chrétienne.

Quelques-uns de ces hommes formés par les missionnaires et imprégnés de leur esprit se virent confier la tâche d'animateurs de vie chrétienne pour les nouveaux fidèles vivant dans des villages éloignés de la mission. Ils étaient « l'homme du Père » dans le village ; ils répétaient à leur manière l'enseignement reçu des prêtres, baptisaient les enfants au nom du prêtre et présidaient la prière selon des formules apprises à la mission. Surtout, ces premiers catéchistes ont continué et prolongé l'enseignement des prêtres ; ils ont essayé de le réexprimer dans un langage plus simple et plus accessible à la mentalité de leurs gens. Restant toujours et en tout l'homme du Père, et agissant en son nom et sous sa direction, lors du

passage du missionnaire, ils rendaient compte de leur gestion et recevaient instructions et directives pour continuer fidèlement leur tâche.

Tel fut le catéchiste Anatole Mogbayo que j'ai connu aux jours de sa vieillesse à la mission de Banga Bola, dans la région de l'Equateur.

Ses parents avaient vécu dans la région lointaine du Haut-Uele, ils avaient péri dans les guerres tribales qui décimaient la population lors de l'occupation du territoire par l'autorité coloniale belge. Le jeune garçon avait été recueilli par un agent de la force publique de l'Etat indépendant du Congo et amené par lui, en un voyage de plus de mille kilomètres, à Nouvelle Anvers, où se trouvait la colonie scolaire dirigée par les missionnaires. L'enfant était bien convaincu qu'il était amené là pour être vendu comme esclave ou pire encore, pour être mangé par des ennemis étrangers. Le capitaine du bateau, vieux colonial de l'époque des pionniers héroïques, le tranquilla : « Ne craignez pas, je vous amène chez les Pères, ils vous montreront tout ce que vous devez faire pour aller au ciel ; vous avez plus de chance que moi : moi, je serai une âme damnée en enfer parce que, toute ma vie, j'ai suivi une autre voie et que je suis le plus pervers des pécheurs ne croyant plus ni à Dieu, ni au diable. »

Le jeune garçon grandit dans la mission de Nouvelle Anvers, à la colonie scolaire ; il apprit à lire et écrire en Lingala et reçut l'instruction chrétienne. Baptisé sous le nom d'Anatole et possédant toute la sagesse des étrangers blancs, Mogbayo devint le compagnon de route du missionnaire itinérant. Avec lui, il visitait tous les villages de l'immense région située entre le fleuve Congo et les rivières Ubangi et Mongala ; il faisait fonction de boy-cuisinier et de premier assistant du missionnaire voyageur. Au cours de ces pérégrinations, pendant de longues années, le jeune Anatole assista des centaines de fois à l'instruction religieuse donnée par le prêtre aux villageois, aux palabres interminables dirigées et tranchées par le missionnaire. Il s'imprégnait chaque jour davantage de la sagesse et des coutumes chrétiennes. A la longue, le missionnaire lui confiait souvent la tâche de répéter l'instruction religieuse aux habitants du village et de leur apprendre le texte du catéchisme et les chants de l'Eglise.

Marié à une jeune fille chrétienne formée à la mission de Banga-Bola, nommée Matanga Rosalina, Anatole fut installé comme catéchiste en chef dans le grand village de Musa dans la région des Mbanza, où vivait déjà une importante communauté de croyants. Il y fit ce qu'il avait

vu faire par le Père : il dirigeait la réunion de prière, enseignait aux jeunes et aux catéchumènes les choses de Dieu, qu'on appelle aussi Nzambe et tranchait les palabres selon la sagesse reçue de ses maîtres. Lors des grandes fêtes de Noël, de Pâques et de l'Assomption, il conduisait la caravane de ses fidèles à la mission lointaine de Banga-Bola pour qu'ils y reçoivent les sacrements des mains du prêtre.

Pendant plus de quarante ans, le catéchiste Anatole a exercé son ministère au village de Musa ; il y connut des jours heureux et fut un homme considéré dans toute la région des Mbanza. Vers les années 1950, il revint s'installer à la mission de Banga-Bola, auprès des Pères pour lesquels il avait travaillé toute sa vie et pour vivre auprès de l'église ses derniers jours dans la paix. C'est là que je l'ai connu et qu'il m'a raconté la belle histoire de sa vie. Il s'occupait à enseigner à quelques vieux et vieilles ce qu'ils pouvaient comprendre de la foi chrétienne et était considéré et vénéré par tous comme le patriarche respectable et l'homme sage de la mission.

Telles furent la vie et l'œuvre du catéchiste Mogbayo Anatole et de nombreux autres catéchistes, apôtres du Christ dans les villages de la brousse congolaise, véritables ancêtres des familles chrétiennes vivant actuellement au Zaïre. Telles sont restées, à peu près, leur vie et leur situation jusqu'à l'époque des années 1950-1960.

2. responsables de communauté chrétienne dirigeants de paroisses

C'est vers les années 1960, date de l'accession à l'indépendance, que le pays comme aussi l'Eglise qui y était implantée connurent de profonds bouleversements. Chez beaucoup naquit une certaine méfiance envers cette Eglise catholique, importée et patronnée par l'autorité coloniale qu'on voulait renverser. On comprenait difficilement comment cette structure puissante, héritée d'une époque révolue, pourrait subsister dans les conditions sociales nouvelles d'un jeune Etat où tous étaient ivres de liberté et d'indépendance.

Les fonctionnaires coloniaux et, avec eux, beaucoup d'agents européens, employés dans les compagnies, quittèrent le pays. Les missionnaires sont

restés et ont continué leur œuvre dans des circonstances parfois très difficiles et malgré l'incompréhension d'un grand nombre de leurs fidèles, se demandant ce qui allait arriver.

Considérant la transformation profonde de la société, missionnaires et prêtres du pays comprirent rapidement qu'un changement fondamental s'imposait à l'Eglise et que l'époque de « la mission d'autrefois » était définitivement révolue sans espoir de retour.

Des fils du pays assumaient les plus hautes responsabilités dans la vie du pays et dans la société profane. Les chrétiens eux aussi aspiraient à assumer la responsabilité de leur Eglise, cette Eglise qui était restée si étrangère et loin de la vie du peuple.

C'est à cette époque que le cardinal Malula - qui était alors évêque auxiliaire de Kinshasa - proclama pour la première fois le droit inaliénable des Congolais à établir une Eglise congolaise dans un Etat congolais. Ces idées firent leur chemin et furent reprises par l'épiscopat du Zaïre, composé à cette époque en grande majorité d'évêques européens. Dans leur conférence plénière de l'année 1961, les évêques du pays préconisaient comme première tâche pastorale la formation de communautés chrétiennes vivantes au sein desquelles les fidèles pourraient réaliser leur engagement chrétien à leur manière et selon le génie propre au peuple négro-africain. L'Eglise devait s'intégrer dans la culture africaine et des pasteurs issus du peuple devaient assumer la tâche d'animer les communautés chrétiennes.

La période 1960-1970 fut marquée par la recherche en vue de réaliser cette nouvelle perspective. Le peuple chrétien fut sensibilisé pour marcher dans la voie nouvelle, des tâtonnements, des essais eurent lieu en plusieurs diocèses. Tout cela aboutit à une nouvelle vision concernant l'Eglise et sa mission au service du monde et du pays. Les chrétiens aspiraient à vivre leur vie chrétienne en pleine fidélité au Christ mais aussi en pleine fidélité à leur nature et à leur culture africaines. Les évêques du pays invitaient leurs fidèles à abandonner l'attitude de passivité et de recep- tivité pour un esprit de créativité dynamique, afin de prendre en main eux-mêmes les destinées de leur Eglise. Cette vision nouvelle, le cardinal

1 / Cf. *L'Eglise à l'heure de l'Africanité.*

2 / Cf. *op. cit. supra.*

Malula l'a proclamée et en a préconisé la réalisation concrète en 1973. Dans son allocution aux chrétiens de Kinshasa, il a ainsi exprimé ses idées : *Hier, les missionnaires étrangers ont christianisé l'Afrique ; aujourd'hui, les négro-africains vont africaniser le christianisme*¹. Dans cette optique, le Cardinal demande que l'on regarde comme l'une des tâches pastorales les plus essentielles l'aide apportée au surgissement de communautés chrétiennes vivantes dont l'animation et la direction seraient confiées à des laïcs issus de ces communautés : *Il va falloir bombarder les paroisses existantes pour les faire éclater en petites communautés à taille humaine ; c'est alors au sein de ces communautés que les laïcs vivront leur vie chrétienne en véritables témoins du Christ, exerçant divers ministères en faveur de ces communautés*².

En ces jours-là, une profonde transformation fut réalisée dans la plupart des cinquante paroisses de l'archidiocèse ; partout des communautés chrétiennes restreintes surgirent. Les chrétiens se réunissaient dans leur quartier pour écouter la parole et réfléchir ensemble sur leur engagement chrétien au sein de la société. La catéchèse et l'animation des jeunes furent organisées au niveau des communautés ; on mit également en place l'activité caritative au service des pauvres et des souffrants.

Surgirent alors dans ces communautés, de manière spontanée et selon les exigences du groupe, de nouveaux ministères. Des laïcs engagés et préparés à cette tâche eurent la charge d'initier les enfants à la vie chrétienne, de visiter les malades en leur apportant l'aide fraternelle au nom de toute la famille chrétienne, de stimuler l'intégration des chrétiens dans toute activité propre à promouvoir le bien-être commun de toute la société.

Une transformation fondamentale s'est opérée aussi dans l'activité pastorale du diocèse. Les paroisses qui avaient été dans la période précédente les centres de vie chrétienne pour tout le peuple devinrent centres de formation et d'animation de toute cette activité chrétienne vécue actuellement au sein des communautés.

Dans cette même perspective, en vue d'africaniser le christianisme et de donner aux laïcs le plein exercice de leur engagement chrétien, le Cardinal exposa en cette même année, son projet de restructuration pastorale en confiant certaines paroisses de son diocèse à des pasteurs laïcs, assistés d'un prêtre-animateur, qui assumeraient la pleine responsabilité pour la gestion de ces paroisses. C'est surtout ce projet qui suscita grand

intérêt dans toutes les Eglises particulières répandues dans le monde, la chose étant tellement nouvelle et en dehors des traditions établies dans nos anciennes Eglises des pays christianisés.

Ainsi furent installés, au cours de l'année 1975, les huit bakambi de paroisse, véritables pasteurs laïcs ayant toute la charge pastorale de leur communauté. Les citoyens Nshole, Tsasa, Kolela, Mongu et Lumbala étaient enseignants, professeurs ou directeurs d'école dans le secteur de l'éducation nationale. Les citoyens Manzanga, Nlamu et Mawonso étaient employés dans diverses sociétés industrielles ou commerciales de la cité. Tous mariés, pères de famille souvent nombreuse, ils gardaient leur profession profane : désormais, à côté de leur charge familiale et sociale, ils assumaient leur ministère comme pasteur responsable d'une paroisse.

Une année a passé, la période d'expérimentation est révolue, la nouvelle expérience pastorale a fait ses preuves. Ces pasteurs d'un genre nouveau sont acceptés du peuple chrétien ; les paroisses qui leur sont confiées sont des communautés chrétiennes vivantes, débordantes de vie et d'activité, de nombreux collaborateurs laïcs entourent le mokambi etassument des tâches diversifiées au sein de la paroisse.

3. et plus loin encore...

Le mouvement est lancé, l'Eglise particulière qui est à Kinshasa prend un visage nouveau, un visage authentiquement négro-africain.

Le mouvement est irréversible et nous place devant des questions qui pour le moment restent ouvertes. A quoi tout cela va-t-il aboutir ? Quelle sera la structure de cette Eglise nouvelle qui est en train de naître ? Cette question, le cardinal Malula l'exprime en ces termes : *Nous voulons par des actes concrets et visibles marquer la fin d'une période et le début d'une autre. Ce projet veut signifier à tous d'une manière tangible, l'orientation que va prendre l'Eglise. Le début d'une nouvelle ère s'ouvre dans l'histoire de l'Evangélisation de l'Afrique... Dieu fera surgir de cette terre des Eglises locales. Les Africains eux-mêmes afflueront et apporteront à ces Eglises l'abondance de leurs richesses culturelles.*

3 / Cf. *ibid.*

Ainsi, eux-mêmes donneront à ces Eglises locales leur vraie coloration, un visage authentiquement nègre³.

Une autre question qui nous interpelle, qui s'impose à nous : quel sera, au bout de cette évolution qui s'opère, le statut social et ecclésial de ces nouveaux pasteurs ? Dans notre ministère de prêtre-animateur d'une paroisse confiée à un mokambi laïc, cette question se pose de manière aiguë à partir des réalités vécues dans ces paroisses...

Le citoyen Mabiala et la citoyenne Kisulu, sont un couple chrétien de la paroisse Saint-Cyprien, à Binza. Depuis un certain temps, les disputes sont fréquentes dans leur foyer de même que les infidélités de part et d'autre. La citoyenne Kisulu reproche à son mari de s'occuper trop peu de leurs enfants ; Mabiala reproche à son épouse d'être trop dépensiére. Bref, le divorce est envisagé. Mais dans leurs difficultés, ils se sont adressés au mokambi de leur paroisse. Longues discussions, palabres sans fin... cependant à force de patience, le mokambi est parvenu à opérer la réconciliation. Les deux époux sont disposés à se pardonner mutuellement les nombreuses infidélités, ils veulent reprendre une vie familiale plus saine dans un plus grand respect de la personnalité de l'autre. Au plan de la paroisse, tout s'arrange grâce au dévouement pastoral du mokambi laïc. Celui-ci leur donne un dernier conseil : « Allez maintenant chez le prêtre pour célébrer cette réconciliation dans le sacrement de Pénitence, et pour vous réconcilier avec Dieu que vous avez offensé par votre manque de fidélité. »

Et l'on se demande : pourquoi celui qui, en pasteur de l'Eglise, a opéré cette réconciliation entre hommes, ne pourrait-il célébrer cette même réconciliation devant Dieu dans le sacrement de Pénitence ?

Voici un autre exemple : dans la paroisse Saint-Félix, camp Mumbele, la messe est célébrée selon le rite zaïrois dans la joie et un peu dans l'exubérance africaine : c'est la fête du clan de Dieu réuni autour de son pasteur, le mokambi de la paroisse. Celui-ci préside la célébration de la parole, fait la lecture de l'Evangile et l'homélie, il préside la prière de son peuple fidèle. Puis le prêtre missionnaire continue la célébration pour dire la grande prière eucharistique et prononcer les paroles de la consécration. Ensemble, prêtre et mokambi partagent ensuite au peuple le pain eucharistique.

Et l'on se demande : ne serait-il pas possible que celui qui peut donner

à ses fidèles la nourriture de la Parole, puisse, en continuant la célébration de l'Eucharistie, assurer la présence sacramentelle du Christ au milieu de son peuple pour donner à ses fidèles le pain du repas eucharistique ?

Troisième cas : dans la paroisse Saint-Adrien, à Ngaba, les communautés chrétiennes restreintes sont vivantes ; on se rassemble chaque semaine dans le quartier pour écouter et méditer la Parole, pour partager avec les pauvres ce que l'on possède, pour chercher ensemble comment améliorer le niveau de vie dans la communauté. Le tout est animé et présidé par le ministre laïc, animateur responsable de la communauté.

Et l'on se demande : Serait-il possible qu'un jour celui qui rassemble la famille chrétienne dans le quartier pour animer sa vie à la lumière de la Parole de Dieu, puisse aussi rassembler les gens autour de la Table, dans la célébration du sacrifice et du repas du Seigneur ? On se demande... on s'interroge... on s'inquiète devant le manque de prêtres dans tous nos diocèses du Zaïre.

Nous pourrions terminer notre réflexion avec cette parole adressée au cardinal Malula par un chrétien de la paroisse Saint-Mathias, à Makala, le jour de l'installation officielle de tata Manzaga comme mokambi de cette paroisse : *Tata Cardinal, nous ne savions pas qu'un laïc pouvait faire le travail que faisaient autrefois au milieu de nous les prêtres, les sœurs et les frères missionnaires. Aujourd'hui, nous voyons clairement que le travail de l'Eglise n'appartient pas seulement aux prêtres. Nous vous remercions parce que, aujourd'hui, vous nous avez ouvert les yeux. Nous sommes dans une très grande joie. Tata Cardinal, vous nous avez donné aujourd'hui un mokambi de paroisse, vous lui avez confié cette tâche... Mais est-ce suffisant ? Nous souffrons que la messe ne puisse être dite dans nos quartiers. Si un mort se trouve dans « la parcelle », nous ne trouvons pas de prêtres pour venir célébrer la messe ; nous devons toujours attendre jusqu'au dimanche suivant.*

Tata Cardinal, ne pourriez-vous pas vous adresser au pape pour lui demander qu'il donne à notre mokambi, tata Mazanga, le pouvoir de dire la messe ? Nous n'avons pas de prêtre parmi nous, nous voulons avoir

4 / D'après les *Notes pastorales*, n° 89, p. 634. 5 / *Notes pastorales*, n° 66, p. 379.

régulièrement la messe au cours de la semaine. Tata Mazanga pourrait le faire. Nous connaissons notre mokambi ; si le Pape est d'accord, lui aussi sera d'accord⁴.

l'angoisse du cardinal malula

Dieu seul connaît l'angoisse que suscite en nous la pénurie de prêtres diocésains dans notre archidiocèse.

Si nous voulons suivre la voie normale pour préparer les candidats au sacerdoce, nous devons attendre au moins six ans avant d'avoir une ou deux ordinations sacerdotales. Si d'autre part, nous admettons que la prise en charge des postes de responsabilité par les étrangers est un fait provisoire, peut-on dire que cette situation est voulue par Dieu ?

N'est-ce pas là une invitation de l'Esprit-Saint, un signe des temps qui nous pousse à chercher d'autres voies que celles auxquelles nous sommes habitués dans l'Eglise⁵.

*P.D. Delanote, Prêtre-animateur
de la paroisse Saint-Cyprien, à Mbinza.*

PRÉSIDENCE DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES ET PRÉSIDENCE DE L'EUCARISTIE

1. la semaine théologique de kinshasa

Cette Semaine théologique, consacrée aux « Ministères et services dans l'Eglise » (juillet 1973), a fortement insisté sur le ministère de la « présidence » de la communauté chrétienne. Les *Conclusions* ont adopté le texte suivant :

Nous souhaitons que s'établissent un peu partout de véritables communautés. Nous entendons par « communauté » un groupe de chrétiens ouverts à tous les fidèles d'un même lieu ou milieu, organisé en vue de

permettre le partage de la vie quotidienne, de l'Evangile, de la prière, de l'apostolat, et dont l'existence distincte est reconnue par la hiérarchie. Ce groupe doit être assez nombreux pour pouvoir se doter de tous les services nécessaires, pas trop nombreux cependant pour ne pas empêcher une véritable communication.

Pour que vivent ces communautés, doit être établi un ministère laïc de « président », qui en assume la direction, sans que ce rôle soit diminué par la présence de prêtres qui viendraient y accomplir leur ministère sacerdotal. On souhaite une évolution telle que certains de ces présidents, qui animent en fait l'entièreté de la vie de la communauté, soient ordonnés pour y présider également la célébration eucharistique¹. Un vœu reprenait cette dernière conclusion : pour que certains de ces laïcs soient ordonnés en vue de la présidence de l'Eucharistie dans leurs communautés².

La portée de ce texte est claire :

a/ la Semaine opte pour la multiplication des communautés chrétiennes restreintes à présidence laïque. La description de ces communautés reste cependant très sommaire et imprécise.

b/ elle estime qu'il faut lier la présidence de la vie d'une communauté et la présidence de l'Eucharistie de cette communauté. A cette fin, elle estime souhaitable que certains présidents laïcs de communautés soient ordonnés pour devenir aptes à présider l'Eucharistie de cette communauté.

Un élément important de cette position est l'affirmation que la présidence de l'Eucharistie suppose une ordination et que donc elle ne peut jaillir d'une décision spontanée des membres de la communauté. En outre, elle ne peut s'exercer que dans la mesure où le laïc en question préside en fait la vie de sa communauté. Elle est donc limitée dans le temps et l'espace. Cette affirmation de la Semaine a été longuement discutée, certains s'y opposant nettement. En fait, le sujet semble avoir été laissé de

¹ / Cf. Rapport, p. 65.
² / Cf. Rapport, p. 68.

3 / Cf. Rapport, pp. 31-32.

côté depuis 1973 et aucun rapport n'est revenu sur la présidence de l'Eucharistie selon les termes proposés par la Semaine.

On trouve cependant dans ces discussions quelques éléments positifs qui méritent de ne pas être oubliés. Il a été rappelé qu'une communauté chrétienne n'existe pas comme telle si elle n'a pas le pouvoir de se réunir en assemblée eucharistique. Par ailleurs, l'ordination à la présidence de l'Eucharistie pourrait ne pas signifier une appartenance de l'ordonné au groupe des clercs ni au presbyterium de l'Evêque. Il s'agit simplement que le président d'une communauté soit établi délégué de la fonction eucharistique de sa communauté pour que celle-ci puisse exercer son droit de célébrer elle-même son mystère eucharistique³.

2. évolution pastorale actuelle

Un double mouvement marque l'évolution de l'Eglise au Zaïre, en particulier à Kinshasa.

a/ la multiplication des communautés restreintes, de village et de quartier, qu'on appelle maintenant Communautés ecclésiales de base.

Les C.E.B. sont reconnues comme les « cellules de base » de la vie chrétienne et de l'évangélisation. La paroisse et la mission traditionnelle apparaissent de plus en plus comme des « communautés de communautés », une structure intermédiaire entre la base et le diocèse avec un rôle de coordination des C.E.B. et de mise sur pied des services dont elles ont besoin et qu'elles sont incapables d'assurer elles-mêmes. Les prêtres jouent au niveau de la paroisse leur rôle de « rassembleurs », de gardiens de l'unité dans la foi et la charité, d'instruments vivants de cohésion et de fidélité au Christ. Les C.E.B. ont toutes une direction laïque.

b/ la diversification des ministères et services.

L'existence des C.E.B. entraîne des engagements variés de laïcs de plus en plus nombreux. Parmi ces engagements, le plus important est celui du président de la communauté. Ce ministère de la présidence est de plus en plus reconnu officiellement. Certains ont été officiellement institués par l'évêque au cours d'une célébration liturgique. Mais il s'agit toujours de petites communautés de village ou de quartier.

Le problème de l'Eucharistie de ces C.E.B. ne se pose pas de façon aiguë : des prêtres passent régulièrement dans ces communautés pour célébrer l'Eucharistie. Ou bien c'est la communauté qui se déplace le dimanche et les jours de fête pour participer à l'Eucharistie paroissiale. C'est ce qui se passe dans les milieux urbains. L'Eucharistie dominicale, de même que la célébration des principaux sacrements (baptême, confirmation, mariage) à la paroisse, est un signe très parlant et indispensable de la communion des C.E.B. avec l'Eglise diocésaine.

Un autre mouvement s'est cependant opéré dans l'Eglise de Kinshasa, qui, lui, pose un problème plus grave.

Il ne faut pas perdre de vue que le pays est immense et que les communications dans les milieux ruraux sont difficiles. Les milieux urbains vivent une explosion fantastique, en particulier la ville de Kinshasa qui grandit à un rythme que personne ne peut ni mesurer ni contrôler. Cela à une époque où le nombre de prêtres diminue.

De ce fait, dans plusieurs régions du pays et en particulier à Kinshasa, l'expérience a été tentée de confier des paroisses à des laïcs. Il ne s'agit pas de C.E.B. mais d'authentiques et vastes paroisses. Certaines comptent en ville plus de 30.000 habitants.

Ces laïcs responsables de paroisses s'appellent à Kinshasa des « Bakambi » de paroisse. Il y en a actuellement 8 qui ont été installés officiellement. Huit autres sont en fait déjà à la tête d'une paroisse en formation et seront sans doute installés dans un avenir assez proche. Il y a à Kinshasa 50 paroisses. Mais on dénombre à peu près 40 quartiers où commence à se structurer une communauté chrétienne qui deviendra un jour paroisse, étant donné que le quartier est grand, peuplé et éloigné des paroisses voisines. Cette explosion de la ville est une vraie Parole de Dieu et un appel irrésistible.

3. perspective d'avenir

La multiplication des communautés de base donne aux paroisses un rôle important. Les paroisses sont vraiment le lieu de rassemblement, le centre d'unité, la référence ecclésiale et la source d'une foule de services qu'il est

impossible de rendre efficaces quand ils sont organisés au plan diocésain. Sans ces « communautés de communautés », sans cette structure vivante d'unité, les C.E.B. prennent le visage de petites sectes et le risque d'éclatement de l'Eglise est réel. La vérité de l'Eglise est que l'unité dans la communion doit être vécue sacramentellement, signifiée et réalisée de manière visible et concrète. La paroisse est le sacrement premier de la communion entre elles et avec le Christ des C.E.B. Il est essentiel qu'elles puissent célébrer l'Eucharistie, ayant pour cela un ministre propre, rendu apte à cette fonction par une ordination. Ce ministre, estimons-nous, doit être celui qui préside à la vie de la paroisse.

La démonstration n'a jamais été fournie que celui qui porte devant l'évêque la responsabilité du témoignage de la vie d'une paroisse, qui est responsable de la catéchèse, qui coordonne les C.E.B. qui prépare au baptême, à la confirmation, au mariage, qui préside en un mot à toute la vie d'une Eglise, puisse être inapte à présider l'Eucharistie et les autres sacrements dans sa communauté.

Le diocèse de Kinshasa a donc mis en route la préparation à l'ordination éventuelle des pères de famille qui sont responsables d'une paroisse. Un cycle de formation permanente est actuellement en exécution auquel participent les Bakambi de paroisse déjà en fonction et ceux qui sont en fonction sans être installés.

La question que nous posons est celle-ci : l'ordination d'un père de famille chef de paroisse pour qu'il préside l'Eucharistie de sa communauté, signifie-t-elle nécessairement qu'il est introduit à vie dans le presbytère diocésain ? Ne doit-on pas distinguer l'évêque avec son presbytère dont la fonction est d'animation et de coordination (exigeant la vie apostolique dans le célibat et la consécration à vie au service d'une Eglise), de ces chefs laïcs de communautés ? Ceux-ci cesseraient de présider l'Eucharistie quand ils laisseraient à un autre la responsabilité de leur communauté.

Est-il vain de penser que les membres du presbytère ont un ministère de visite et d'animation des communautés ? Ils président l'Eucharistie, sans doute, mais surtout ils sont les formateurs, ils animent et conseillent, créent des liens et veillent à la fidélité des communautés. Un certain nombre d'entre eux ne sont chefs d'aucune paroisse, mais ont une fonction sur le plan de secteurs et du diocèse. Certains (actuellement encore la majorité)

sont attachés à une paroisse. Ce fait ne doit pas devenir un absolu théologique au point qu'on considère que tout responsable de paroisse doive être membre du presbyterium. N'oublions pas que le pourcentage de pères de famille en charge de paroisse ira en augmentant sans cesse dans les prochaines années. Il faut qu'ils président l'Eucharistie dans leur paroisse. Faut-il qu'ils soient à vie membres du presbyterium diocésain ?

Si le membre du presbyterium ne se définit pas par la présidence des communautés, ni primordialement par la célébration de l'Eucharistie, il peut donc y avoir des présidents de paroisse qui y président l'Eucharistie sans qu'ils soient investis de l'entièreté de la participation au pouvoir de l'évêque en devenant membres de son presbyterium. L'évêque ne leur délègue qu'un pouvoir limité dans le temps et l'espace.

Nous voudrions donc distinguer le ministère de l'évêque avec son presbyterium, du ministère de la présidence des communautés incluant pour certains au moins la présidence de l'Eucharistie.

Kinshasa, Pierre Lefebvre cicm.

MINISTÈRES DANS L'ÉGLISE

colloque d'asie

La question des ministères dans l'Eglise est devenue un sujet de discussion sur tous les continents *. Quand, en 1972, le Pape Paul VI publia la Lettre apostolique *Ministeria Quaedam*, rétablissant les ministères officiels pour les laïcs - mesure accueillie à l'époque sans grand enthousiasme - on pouvait difficilement prévoir que le problème complet des ministères serait repensé à fond au cours des années suivantes. Ce qui ne veut pas dire que le document papal en soi, dont la portée immédiate était très limitée, suffisait pour lancer le mouvement. D'autres facteurs intervinrent peu après qui donnèrent au mouvement une impulsion beaucoup plus forte. Parmi ces influences, celles du Synode des évêques à Rome sur l'*Evangélisation* (1974) se distingue comme significative. Le problème des ministères ne fut pas traité explicitement au Synode. Il n'était pas mûr à l'époque. Mais certains des thèmes majeurs qui y furent traités - l'Eglise locale et les « communautés chrétiennes de base » - devaient inévitablement, de par leur nature même, placer la question des ministères sous un angle nouveau ; l'Eglise locale est ministérielle et les communautés de base ont besoin d'être structurées.

On pouvait donc s'attendre à ce que les ministères dans l'Eglise soient repensés dans la foulée du Synode, en particulier dans les Eglises et les continents où les deux thèmes synodaux mentionnés plus haut sont ressentis de manière particulièrement aiguë. On peut même penser que la question des ministères aurait été le thème le plus indiqué pour le Synode des évêques de 1977, si celui-ci avait été conçu comme faisant suite à

* Jacques DUPUIS, sj, docteur en théologie est en Inde depuis 1948. Il est professeur de théologie systématique à la Faculté théologique de Delhi. Auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles dans différentes revues indiennes et internationales, il est éditeur de la revue *Vidyajyoti, journal de réflexion théologique*.

celui de 1974. En fait, le Pape choisit comme thème pour 1977 : *Catéchèse dans notre temps*. Mais il demanda également que la question des ministères dans l'Eglise soit étudiée dans toutes les Eglises, et que des comptes rendus de ces études soient envoyés à Rome.

En Asie, et particulièrement en Inde, de telles études étaient déjà en cours avant la demande du Pape ; la requête du Saint-Siège leur donna une impulsion plus grande. Le Bureau de la F.A.B.C. (Fédération des Conférences épiscopales d'Asie) mit alors en route un « Colloque d'Asie sur les ministères dans l'Eglise » pour la préparation duquel chaque conférence épiscopale membre de la Fédération asiatique devait organiser une « consultation pastorale » au niveau national. Nous avons relaté et commenté le « Séminaire de Recherche » et la consultation pastorale qui eurent lieu en Inde (Bangalore) l'année dernière¹. Cette année, le Colloque d'Asie s'est tenu à Hong Kong, du 27 février au 5 mars, et nous en faisons ici l'examen critique.

Des déléguées vinrent du Sud, du Sud-Est et de l'Est de l'Asie. Les pays représentés au Colloque étaient les suivants : Bangladesh, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Corée, Macao, Malaisie-Singapour, Pakistan, Philippines, République de Chine (Taïwan), Sri Lanka, Thaïlande. Cinq pays ont été, par la force des circonstances, empêchés d'envoyer leur délégation : Birmanie, Chine continentale, Cambodge, Laos et Vietnam. Il est important de le mentionner. Cela montre que la liste des absents « par force » aux rencontres patronnées par la F.A.B.C. s'est allongée au cours des cinq dernières années. L'Assemblée de Hong Kong a été dououreusement consciente de l'absence des Eglise-sœurs. Mais une telle situation appelait davantage que de la compassion : il fallait s'interroger sur ce que l'isolement forcé de ces Eglises avait à nous apprendre relativement aux ministères dont elles devraient pouvoir disposer aujourd'hui pour survivre en des circonstances difficiles - mais aussi relativement aux ministères dont auraient besoin, demain peut-être, celles qui se trouvaient maintenant avec nous à Hong Kong. L'Assemblée a-t-elle pris conscience de façon suffisamment réaliste de certaines situations tragiques mentionnées officieusement entre les sessions ? A-t-elle fait preuve d'assez d'audace de pensée pour permettre aux Eglises de faire face, ailleurs, à de pareilles éventualités ? On en jugera ci-après.

1 / Voir *Vidyajyoti*, octobre 1976, pp. 385 ss.

communication des expériences

Indépendamment des circonstances tragiques échappant au contrôle des Eglises qui en sont les victimes, il y a dans les autres Eglises des réalités pastorales qui, sans être imposées de l'extérieur, causent un souci non moins sérieux, du fait qu'elles menacent la survie même et l'existence des communautés chrétiennes. De telles situations peuvent exister - et existent - dans des pays où l'Eglise compte un très grand nombre de fidèles : c'est le cas des Philippines. Le rapport de la délégation philippine souligne que, dans ce pays, on compte un prêtre pour 16.000 fidèles. La population peut être concentrée dans les centres urbains, mais elle peut aussi être éparpillée dans les provinces. Quelle que puisse être la raison de cette pénurie de prêtres, il est évident qu'elle pose à l'Eglise un problème de grande importance.

L'Eglise a l'obligation de fournir aux communautés chrétiennes le nombre de ministres nécessaires à une vie chrétienne normale. Ces besoins ne peuvent pas non plus être sous-estimés. La conscience nouvelle que l'on a de la communauté et de ses besoins montre clairement qu'une telle situation agresse les groupes concernés. La visite rapide d'une prêtre itinérant ne peut suffire à l'édification d'une fraternité chrétienne. Non plus que la concentration en énormes paroisses, où les relations entre les personnes sont impossibles. Il faut davantage, pour construire une communauté, qu'une eucharistie occasionnelle, car elle demeure par le fait même impersonnelle. Et le prêtre est censé être bien davantage, pour la communauté chrétienne, qu'un « distributeur sacramental itinérant ». - Alors, que faire ? Les rapports régionaux, lus au début du Colloque de Hong Kong mirent en lumière certaines initiatives prises dans divers pays, qui sont de bon augure pour l'avenir. Une expérience est en cours avec succès en Micronésie, avec le diaconat permanent - expérience d'autant plus intéressante qu'elle est pratiquement la seule du genre connue jusqu'ici en Asie : des hommes mariés, moralement mûrs, déjà leaders respectés de leurs communautés, ont été ordonnés diacres, afin de pourvoir ces communautés d'un leadership indigène formé sur place qu'elles n'auraient pas autrement. Après avoir fait l'objet d'une instruction sérieuse, ces diacres tiennent la place de pasteurs résidents. D'autre part, outre qu'ils exercent les ministères sacramentels de l'Eucharistie, de la Réconciliation et des malades, les prêtres se font un devoir primordial de former les diacres, aussi bien que d'autres leaders tels que les catéchistes... Le travail quotidien d'une paroisse devient de plus en plus la responsabilité des diacres -

le prêtre étant la « personne d'appui ». Le diacre administre les sacrements et célèbre les offices, prêche et enseigne, il fait œuvre de guide et de conseiller pastoral. Mais, de plus, le diacre marié fournit à la communauté un service de type spécial : il est en fait « une preuve manifeste du souci de l'Eglise envers l'homme dans la totalité de sa condition humaine ». Pour les chrétiens, c'est un signe vivant de la façon d'intégrer le message de l'Evangile aux besoins des hommes et des femmes d'aujourd'hui, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des communautés.

Une autre expérience intéressante est rapportée d'Indonésie : dans les secteurs ruraux, où les prêtres ne sont pas disponibles le dimanche, les offices dominicaux (liturgie de la Parole et service de la communion) sont assurés par des laïcs. On estime que 60 % des offices dominicaux sont célébrés de cette manière. Les offices sont la plupart du temps présidés par les catéchistes locaux, mais ils peuvent l'être également par d'autres leaders désignés par le pasteur local et confirmés par l'évêque. En certains endroits, ces leaders laïques sont désignés par les fidèles eux-mêmes. La réaction des gens devant cet état de choses est positive dans l'ensemble, mais la nécessité de donner à ces leaders une formation adéquate est profondément ressentie.

Le groupe des Philippines rendit compte du mouvement des « Missionnaires rurales », créé dans le but d'engager plus profondément les religieuses dans les secteurs ruraux qui recouvrent 80 % de la population nationale.

Ceci constitue très nettement une forme nouvelle de ministère pour les religieuses, la première de cette espèce à être réellement organisée en Asie. Ce ministère est essentiellement conçu, dans un but non seulement de promotion sociale, mais aussi de libération humaine, ainsi que de lutte pour la justice et la participation des personnes à toutes les affaires qui affectent leur vie. Vingt congrégations sont engagées dans le mouvement, elles sont réparties dans 40 stations rurales. Les religieuses s'engagent à faire connaître la Bonne Nouvelle de la libération des pauvres et des opprimés, à susciter une conscience critique des structures oppressives, à promouvoir des organisations axées sur la justice, à aider les fermiers et les autres travailleurs dans leur lutte pour la justice, à s'associer à

2 / Voir les Extraits des *Conclusions du Séminaire de Recherche interdisciplinaire sur les Ministères dans l'Eglise*, dans *Vidyajyoti*, 1976, pp. 413 ss.

d'autres groupes qui contribuent actuellement à l'œuvre de libération et de développement. Dans un pays où l'Eglise, en particulier les prêtres et les religieuses, a trop souvent été assimilée aux riches et à l'ordre établi, le mouvement des Missionnaires rurales - qui compte actuellement 80 religieuses - peut contribuer beaucoup à changer l'image de l'Eglise.

L'Inde avait beaucoup à dire : davantage, il faut le reconnaître, dans le domaine des idées et de la réflexion théologique, que dans celui des expériences et des réalisations pastorales. Le Séminaire de recherche et la Consultation pastorale de Bangalore, déjà mentionnés plus haut, avaient fait une étude approfondie sur toutes les formes de ministères, anciens et nouveaux, ordonnés et non ordonnés, justifiés semblait-il, par l'actuelle compréhension que l'Eglise a d'elle-même comme « communion de service » et par la situation concrète du pays. Aux deux meetings de Bangalore, la ministérialité universelle de l'Eglise avait semblé découler comme une conséquence évidente, de la théologie de Vatican II sur la participation de tous ses membres à la mission chrétienne. Les principes étaient fermes, la pensée claire et cohérente, les applications à différentes formes de ministères suivirent vigoureusement. Ceci conduisit à des recommandations claires, certaines pouvant paraître osées d'après la législation actuelle, mais toutes élaborées dans une optique de réalisme et de responsabilité². Il n'y a aucun doute que la réflexion de Bangalore eut un impact sur l'assemblée de Hong Kong. Mais a-t-on fait preuve, à Hong Kong, du même réalisme ? A-t-on réfléchi avec une audace suffisante ? Nous y reviendrons plus tard.

identifier les questions

Les organisateurs de la rencontre de Hong Kong ne souhaitaient pas exercer sur l'assemblée une pression qui l'incite à un seul mode de réflexion. Les questions et les formes de ministères qu'il fallait étudier et discuter seraient déterminées par l'assemblée elle-même. Pour ce faire, les participants se rencontrèrent d'abord entre régions : ils devaient choisir les thèmes à discuter en priorité et transmettre les résultats de leur débats à l'assemblée plénière. Il est intéressant de noter que toutes les régions tombèrent d'accord sur un grand nombre de priorités. Toutes désiraient qu'on définisse théologiquement une nouvelle vision de l'Eglise, ceci étant la base pour une compréhension exacte du *ministère* et des *ministères*.

Une priorité ressentie de façon très aiguë par toutes les régions fut la priorité théologique et pastorale des communautés chrétiennes de base. Une autre fut cette interrogation : comment inculquer aux chrétiens une conscience vraie du sacerdoce universel de l'Eglise et, en conséquence, comment instruire les laïcs appelés à exercer un ministère officiel dans l'Eglise ? Troisième priorité : les femmes dans les ministères de l'Eglise. A ce stade, le diaconat permanent et le ministère sacerdotal furent proposés comme éléments prioritaires de discussion par quelques régions seulement. Des éclaircissements furent cependant donnés quand les différentes régions se réunirent pour discuter des priorités à retenir. Le ministère du diaconat, officiellement rétabli par Vatican II, se devait d'être pris en considération ; quant au ministère sacerdotal, étant donné que l'introduction de ministères nouveaux aurait eu sur lui des répercussions profondes, il était nécessaire de reconsidérer sa véritable signification et de repenser la manière de l'exercer. Les thèmes finalement retenus par les ateliers de travail furent les suivants : les communautés chrétiennes de base - les formes de ministères - l'instruction de nouveaux ministres - les femmes dans le ministère - le ministère ordonné. Tous les thèmes proposés par les différentes régions furent ainsi retenus, mais certains regroupés dans un ordre différent.

Il serait fastidieux de suivre, dans l'ordre, les délibérations et leurs comptes rendus en assemblée plénière. On peut seulement essayer de donner ici le compte rendu des résultats de la rencontre, tels qu'ils apparaissent à travers les conclusions. Ce faisant, je signalerai les points sur lesquels l'assemblée de Hong Kong s'est prononcée avec conviction et a pris une position bien définie. Je les séparerai d'autres points sur lesquels est demeurée une hésitation, peut-être du fait d'un manque de logique. Une appréciation générale suivra.

L'église d'asie, aujourd'hui et demain

Les conclusions s'ouvrent sur un tableau de la « situation asiatique actuelle » et sur « une vision des choses à venir ». De la situation présente on décrit les différentes composantes avec les nombreux défis qu'elle lance aux missions chrétiennes en matière religieuse, sociale, culturelle

3 / Voir *Vidyajyoti*, 1976, pp. 413-415.

et politique. Suit un pronostic sur le destin du continent asiatique et des Eglises d'Asie dans les décennies à venir. Ceci a pour but de dégager les priorités dans l'action de l'Eglise : Evangélisation, « service du Royaume de Dieu dans l'Asie de demain », face aux situations critiques créées par la restriction de la liberté religieuse, promotion de la justice sociale, « reprise du dialogue avec les religions mondiales, interrompu depuis que le christianisme est devenu la religion majoritaire dans le vieux monde ». Ces priorités doivent guider nos recherches : « N'avons-nous pas à créer des ministères qui prennent en considération la situation nouvelle, et à trouver les voies et les moyens de répandre la Bonne Nouvelle dans des conditions difficiles comme le firent les premiers chrétiens ? » (n° 17).

Notre recherche en vue de ministères adaptés à la situation asiatique doit également être guidée par une vision correcte du mystère de l'Eglise. Sur ce point, les conclusions développent une perspective théologique selon laquelle l'Eglise a pour mission de rendre visiblement présente dans le monde l'action salvatrice de Jésus lui-même et d'apparaître comme un signe vivant du Royaume établi en Lui. L'Eglise servante, l'Eglise pèlerinante, l'Eglise locale et incarnée, investe et créative, l'Eglise ministérielle, l'Eglise engagée, tous ces aspects découlent de l'Incarnation elle-même qui reste le grand modèle. En résumé, l'Eglise est une communion de service dans laquelle, même s'il existe une variété de fonctions, de services et de ministères, toutes les personnes sont égales, co-responsables et interdépendantes » (n° 29). Cette partie du document s'inspire largement des conclusions des deux assemblées de Bangalore³.

Mais, poursuit le document, le mystère de l'Eglise est réalisé de diverses façons et à des niveaux différents. D'une part, Vatican II fait justement remarquer la signification spéciale de « l'Eglise particulière », ou communauté diocésaine, en vertu du signe de l'apostolalité contenu dans le ministère épiscopal. Mais il est, par ailleurs, d'autres types d'assemblée chrétienne, opérant à des niveaux inférieurs qui ont leur signification propre dans la vie de l'Eglise et qu'on ne doit pas négliger, ni sous-estimer (n° 40). La communauté paroissiale traditionnelle est déjà un organisme vivant dont les dimensions permettent qu'elle s'oriente davantage que le diocèse vers la vie communautaire et le partage du témoignage. Mais il existe aussi, opérant à un niveau plus bas encore et autorisant des relations humaines et chrétiennes plus profondes, les « communautés chrétiennes de base ». Celles-ci, à condition qu'elles soient équipées de

services et de ministères appropriés et reliées au ministère de l'évêque, sont « les réalités ecclésiales les plus fondamentales », incarnant en propre le mystère de l'Eglise locale, car « plus l'Eglise est proche de la vie, plus elle est locale » (n° 41).

communautés chrétiennes de base

Les « communautés chrétiennes de base » sont le premier thème en faveur duquel l'assemblée ait fait, d'emblée, l'unanimité. Ces groupes, qui permettent une participation plus grande à la vie chrétienne, « ne sont pas le seul moyen de participer à la vie de l'Eglise ; mais l'Esprit semble orienter fortement l'Eglise dans cette direction » (n° 42).

En Asie, également, des communautés de base sont en train de s'édifier, en réponse à des besoins et à des situations spécifiques. De nombreuses communautés chrétiennes en zone rurale vivent en diaspora et sont disséminées sur de vastes territoires. De plus en plus, leurs membres désirent assumer la responsabilité de leur Eglise à travers diverses formes de ministères. Il y a en outre des « groupes de voisinage » ou « groupes de blocs », dans les villes et les cités, ainsi que d'autres groupes constitués à partir de facteurs humains, réunissant des personnes désireuses de former une communauté.

Pour créer une communauté chrétienne de base, il est nécessaire d'avoir des relations de personne à personne, des préoccupations et des buts communs, mais ce n'est pas suffisant. La communauté doit être centrée sur la personne de Jésus, elle doit célébrer son mystère et continuer sa mission.

Une communauté de base devient une communauté chrétienne quand son inspiration, son modèle et son centre sont Jésus, le Seigneur ressuscité. Il y faut une ouverture aux charismes de l'Esprit et que tous prient et célèbrent ensemble. La communauté partage la Parole de Dieu, l'intègre dans sa vie quotidienne et la fait connaître aux autres. Aucune communauté chrétienne cependant ne peut être construite si elle n'a sa base et son centre - et la source de sa vie chrétienne - dans la célébration de la sainte eucharistie (Presbyterorum Ordinis, n° 4). Ses membres combattent leur propre état de péché, leur égoïsme et continuent de travailler ensemble, s'aidant les uns les autres à construire une communauté de paix, basée sur la justice, la liberté, la vérité et l'amour. Car, pour l'Eglise

périgrinante que nous sommes, construire une communauté est une œuvre qui n'a pas de fin (n° 46).

Les conclusions insistent ensuite sur la nécessité d'une nouvelle forme de leadership de l'Eglise, si on veut que l'harmonie règne entre évêques et prêtres d'une part, et les leaders des communautés chrétiennes de base d'autre part. *Evêques et prêtres doivent apprendre à écouter la voix de leurs fidèles* (n° 47). Quant aux leaders des communautés de base, ils doivent intensifier la collaboration avec les clercs. *Nous croyons qu'un leadership bien réparti peut être recommandé comme une forme de communauté chrétienne de base où il y a consultation, dialogue et partage. Ainsi, les personnes se sentiront-elles responsables et seront-elles partie prenante du processus d'élaboration des décisions, dans toutes les affaires affectant la communauté* (n° 47).

Le document n'ignore pas les problèmes, difficultés, dangers, auxquels les communautés chrétiennes de base sont facilement exposées, mais il reste convaincu que, dans notre contexte asiatique d'aujourd'hui, *c'est au sein d'une communauté chrétienne auto-entretenue, auto-gérée, « auto-sacramentalisée » et assurant elle-même son expansion, que chacun peut le mieux survivre, progresser et se développer en tant que personne chrétienne* (n° 50).

Des recommandations concrètes sont faites pour arriver à ce but. Mais sont-elles suffisamment réalistes et audacieuses ? Le document recommande *d'étudier davantage les moyens de pourvoir à la célébration de l'Eucharistie dans nos communautés de base* (n° 51). Voici une assertion timide, sans grand rapport avec la ferme conviction - d'abord exprimée - que l'Eucharistie comme centre est la base sur laquelle doit s'ériger la communauté. L'assemblée de Hong Kong paraît, en l'occurrence, avoir voulu éviter les conséquences de ses propres réflexions.

Elle se montrera plus réaliste dans la section suivante concernant le « ministère des prêtres » et admettra carrément le fait que la vie eucharistique des communautés de base ne peut être assurée autrement que par l'ordination sacerdotale de membres pris au sein de ces communautés. Il sera alors recommandé qu'on envisage de telles ordinations : *Aucune communauté chrétienne ne peut vivre sa vie normale si le ministère du prêtre n'y est pas exercé de façon résidentielle permanente. La vie de la communauté chrétienne doit trouver son expression climatique dans la*

célébration de l'Eucharistie. Nous sommes donc devant ce fait : d'innombrables communautés d'Asie, dans le contexte pastoral actuel ou en raison de circonstances de force majeure, se trouvent, de par l'absence d'un prêtre local, privées de leur droit légitime et empêchées d'atteindre à leur épanouissement normal. Cette situation nous incite à suggérer qu'on examine sérieusement la possibilité d'admettre comme éligibles à l'ordination sacerdotale, des leaders reconnus, sortis des rangs de communautés chrétiennes de base de types différents (n° 106).

formes de ministères

Le document examine maintenant explicitement les différentes formes de ministères requises pour que l'Eglise puisse satisfaire les besoins actuels dans les pays d'Asie. *L'Eglise servante ne peut exercer sa ministérialité de façon adéquate avec une seule forme de ministère. Différentes formes de ce « ministère du salut » doivent entrer en opération pour que l'Eglise puisse répondre de façon satisfaisante et significative aux différents besoins du milieu dans lequel elle existe (n° 54).* - Sont traités ensuite dans l'ordre les divers points suivants :

a/ ministères des laïcs

Une section détaillée est consacrée à ces ministères. Le document remarque que *la plupart des besoins de service - qui surgissent dans notre contexte asiatique - pourraient être assurés en faisant appel à des laïcs possédant les charismes particuliers pour exercer un ministère (n° 55).* Précédemment, le document avait indiqué les conditions requises pour que des laïcs deviennent ministres officiels de l'Eglise. Il avait rejeté l'objection fallacieuse selon laquelle le fait d'installer des laïcs dans des ministères officiels en viendrait à clergifier les laïcs et, indûment, institutionnaliser les services de l'Eglise. La vérité, en l'occurrence, c'est que les ministres laïcs, loin d'être clergifiés, ne peuvent même pas être considérés comme les auxiliaires des prêtres. Les ministères qu'ils exercent en propre, c'est en tant que laïcs qu'ils les assument. Et leur mise en place n'est pas davantage une fiction juridique, mais seulement *une reconnaissance officielle accordée par la communauté en signe de gratitude pour les services rendus (n° 35).*

Le document fait remarquer ensuite avec raison *qu'il faut prudence et*

précaution pour reconnaître des services comme ministères. Tout charisme ou service n'a pas besoin d'être reconnu comme ministère, mais seulement ceux dont la vie et la croissance de la communauté requièrent l'exercice de façon stable, continue et responsable. En conséquence, les Eglises locales ne doivent pas montrer trop de hâte à reconnaître de nouveaux ministères, mais demeurer conscientes du besoin urgent de services dans la communauté et attentives à l'émergence des charismes et des dons manifestés par les laïcs (n° 56).

C'est là un bon conseil qu'il sera important de se rappeler à propos de la liste détaillée des ministères possibles de laïcs, énumérés à « titre d'exemple ». On n'en mentionne pas moins de 13 ! Il est également bon de noter, comme le fait le document, qu'il n'est évidemment pas possible d'indiquer *a priori* quelles sortes de ministères de laïcs devraient être institués et quel doit en être le nombre. Ces ministères émergeront graduellement, selon les besoins de chaque communauté en particulier, dans le processus de son développement (n° 58). Suit une description détaillée - à l'excès - de la formation à donner aux laïcs destinés à assurer un ministère : type, programme, méthode de formation, formation par étapes progressives. Sans entrer dans les détails, on notera que le Christ et la communauté, pris comme centres de vie, sont les deux caractéristiques fondamentales que la formation doit tendre à développer. En plus des qualifications professionnelles requises pour ce ministre, il devra apprendre l'art des relations sociales et cette forme de leadership qui recherche la participation toujours plus grande de la communauté. Car, une fois sa formation terminée, il devra dans l'exercice de son ministère *avoir constamment présente à l'esprit la grande importance d'un dialogue constant, des consultations et de l'interaction avec sa communauté. Dans ces conditions seulement, celle-ci en viendra à réaliser que ces ministères sont des dons de Dieu à la communauté, et que les ministres laïques ne font qu'un avec elle. C'est alors, seulement, que la communauté acceptera volontiers les services de ses ministres comme étant accomplis au nom de l'Eglise et qu'elle se sentira responsable envers eux pour les aider à se maintenir au maximum de leurs capacités* (n° 89).

b/ les femmes dans le ministère

Contrairement à la section sur les ministères des laïcs qui est longue et verbeuse, celle des « femmes dans le ministère » est concise et courte.

Mais jusqu'où va-t-elle ? En analysant son contenu, nous voyons que ce texte affirme l'égalité entre femmes et hommes, et leurs rôles complémentaires à la fois dans la société et dans l'Eglise. Il souligne l'aptitude particulière des femmes pour certains ministères, spécialement dans la famille. Il préconise leur participation dans les processus de décision et de réflexion théologique. Il conclut en disant : *La situation missionnaire de l'Eglise en Asie rend impérative l'incorporation des femmes dans le ministère. En conséquence, prenant en considération leurs charismes propres, les femmes doivent être reconnus comme étant des « co-partenaires », et leur participation au ministère admise comme étant de leur droit* (n° 94).

Leur participation à quel ministère, voilà qui n'est pas spécifié. En fait, tout au long de cette section, le terme « ministère » peut très bien ne s'appliquer qu'à des « services » rendus par les femmes et non à des ministères de laïcs officiellement reconnus par l'Eglise. L'impact de ce texte se trouve ainsi réduit à fort peu de chose. Il se borne à affirmer le droit et le devoir déjà soulignés par Vatican II, en référence au laïcat en général. La présente formulation de cette section vient de l'atelier sur « les femmes dans le ministère » qui rejeta le texte proposé par le comité de rédaction, et demanda qu'on adopte en remplacement son propre texte dans le document final. La comparaison entre les deux projets devait cependant révéler que le projet rejeté par les membres de l'atelier était plus substantiel et plus affirmatif. Il établissait de façon positive qu'on ne peut alléguer aucune raison pour exclure les femmes du ministère des laïcs.

Il avait adopté une position ouverte, en particulier en fonction de la tradition primitive, concernant l'ordination des diacres-femmes - tout en reconnaissant à la lumière de la récente Déclaration de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la foi, que la possibilité d'ordination à la prêtre n'était pas claire et demandait à être étudiée plus avant. On y envisageait de conférer des ministères aux femmes (diaconat inclus), qu'elles soient mariées ou célibataires, et on y exhortait les religieuses pleinement engagées dans l'évangélisation et le travail pastoral, à être ordonnées diacres. Il ne reste aucune trace de tout ceci dans le texte final.

Paradoxalement, en rejetant le texte premier et en lui substituant le sien, l'intention de l'atelier était d'offrir quelque chose de plus direct et de plus provocant ; mais le résultat s'avéra être à l'inverse de l'intention. Des

généralités qui peuvent être amenées à signifier n'importe quoi, en disent finalement moins que des assertions précises allant aussi loin qu'une solide théologie et que la prudence pastorale le permettent. A l'issue de l'assemblée de Hong Kong, on ne pouvait dire clairement si les membres de l'atelier chargés de ce dossier avaient été conscients qu'en se refusant à être précis - et en demandant simplement la co-participation des femmes aux ministères - ils n'avaient finalement rendu un piètre service à la cause qu'ils étaient censés promouvoir. Ceci est un point sur lequel les conclusions de Hong Kong demeurent insatisfaisantes.

c/ ministère des diacres

Le ministère des diacres, exclu des conclusions finales sur « les femmes dans le ministère » fut beaucoup discuté quand il en vint à être considéré en lui-même. Doutes et appréhensions semblent avoir prévalu, dans maintes régions, à son sujet. En conséquence de quoi, à part quelques expériences isolées comme celle de la Micronésie mentionnée plus haut, le rétablissement du diaconat permanent *n'est pas encore devenu une réalité dans les Eglises d'Asie* (n° 95). Les difficultés soulevées par le rétablissement du diaconat sont de deux sortes : théologique et pratique. Les conclusions s'efforcent de répondre succinctement aux deux :

- Théologiquement, une question a été souvent débattue : les diacres ne sont pas nécessaires puisque les laïcs peuvent, sans être ordonnés, assurer tout ce que comporte le ministère diaconal, y compris prêcher la Parole, aider à la célébration des offices et accomplir diverses œuvres de charité. Ils ne sont même pas utiles, car ils ne peuvent en aucune façon se substituer aux prêtres pour présider l'eucharistie et le sacrement de la réconciliation. En fonction de quoi, l'ordination des diacres apparaît comme une clergification non cautionnée de services rendus par des laïcs. La réponse à cette difficulté doit se chercher ci-après : les personnes exerçant le diaconat « de facto » devraient être reconnues comme diacres par la communauté et recevoir, conférée par l'ordination, la grâce sacramentelle que l'Eglise attache à leur service spécifique.

- La difficulté pratique réside dans la charge financière qui serait de ce fait imposée au diocèse si des diacres permanents, à qui il faudrait verser une rémunération convenable, venaient grossir les rangs du clergé. Cette difficulté pourrait cependant être aplatie en développant, dans les commu-

nautés chrétiennes, le sens de leur responsabilité vis-à-vis de l'entretien des ministres qui les servent (n° 96).

Plutôt que de répondre à de possibles objections, il est plus important de rechercher la véritable signification du diaconat dans la vie de l'Eglise et ce qui en résulte dans le contexte asiatique. *Par diacres, nous entendons des hommes mariés ou célibataires, pouvant travailler à temps complet ou à temps partiel, selon les besoins et les conditions des communautés particulières chrétiennes (n° 101).*

d/ ministère des prêtres

Passant au ministère des prêtres, les conclusions en définissent l'aspect spécifique comme un « leadership spirituel d'unité », par lequel le prêtre incarne et représente de façon spéciale la primauté de Jésus Christ sur son Eglise. Son rôle se définit comme suit : *Le rôle du prêtre est d'inspirer, d'encourager, de susciter des initiatives, d'aider au développement des charismes. A l'image du Christ, le Bon Pasteur, dont il rend l'action salvatrice sensible à ceux de son troupeau, le prêtre est sensibilisé à leurs divers besoins, en particulier à ceux des défavorisés et des pauvres. Il est prompt à leur venir en aide, il est présent auprès d'eux en période de crise, il ne se contente pas de manifester sa sollicitude mais s'intègre profondément à leur vie et partage leur sort. Son unique souci est de faire de sa communauté un signe vivant de la présence du Christ ressuscité dans le monde, du Christ qui assume et conduit toutes les destinées humaines, exauce toutes les espérances, toutes les aspirations. Le rôle prophétique du prêtre consiste donc à construire une fraternité chrétienne engagée, en signe prophétique du futur Royaume déjà à l'œuvre dans le monde (n° 105).*

Nous avons déjà signalé comment, à cet égard, d'innombrables communautés d'Asie sont sans prêtre résident local, et se trouvent ainsi privées de leur droit légitime, et empêchées d'atteindre à leur épanouissement naturel (n° 106). A ce propos, les conclusions suggèrent que soit sérieusement considérée la possibilité d'ordonner prêtres les leaders reconnus de communautés de base⁴. Mais la phrase qui suit - dans la mesure où elle n'arrive

⁴ / Voir le texte cité plus haut p. 10.

pas à englober tous les éléments de la situation - apporte des réserves et restreint les possibilités : *Ces leaders (rendus éligibles à l'ordination sacerdotale) seront normalement des personnes exerçant une profession séculière. Une fois ordonnés, ils exerceront donc leur ministère à temps partiel* (n° 106).

Il eût été logique de prévoir que, normalement, ces leaders seraient non seulement des hommes exerçant une profession dans le civil, mais qu'ils seraient aussi des hommes mariés. Les rencontres de Bangalore avaient eu assez d'audace pour suggérer que le fait d'être marié ne devait pas écarter de l'éligibilité à la prêtrise, si ces hommes étaient des leaders émérites de communautés, et si lesdites communautés, privées de leur ministère, se trouvaient dans l'impossibilité de vivre leur vie eucharistique normale. L'assemblée de Hong Kong a préféré observer, sur ce point, un silence prudent sur lequel nous reviendrons plus loin.

Mais à part le besoin spécifique de fournir des prêtres aux communautés qui en sont dépourvues, les conclusions signalent également la nécessité *d'une diversification dans l'exercice du ministère sacerdotal* (n° 107). Les prêtres devront se spécialiser afin de pourvoir aux besoins pastoraux des divers groupes homogènes qui traversent les frontières géographiques des secteurs pastoraux actuels. Ils devront aider ces groupes à former des communautés dans lesquels ils pourront développer le vrai sens de l'appartenance chrétienne, tout en s'intégrant aux communautés plus vastes dont ils font partie. *La façon d'opérer enrichira grandement le potentiel du clergé pastoral du secteur, contribuant ainsi à la revitalisation des communautés plus larges* (n° 107).

e/ ministère des évêques

Le charisme spécifique d'unité et du leadership spirituel dans l'Eglise locale trouve sa pleine expression dans le ministère de l'évêque. C'est ainsi que l'évêque personnifie et représente tout spécialement la primauté du Christ sur son Eglise (n° 111). Les conclusions du Colloque de Hong Kong brossent un portrait de l'évêque à l'image du Bon Pasteur : *son souci est éminemment pastoral, plutôt qu'administratif : aussi ses intérêts sont-ils, en priorité, investis dans les personnes* (n° 112). Tous les aspects de la fonction de l'évêque ne sont pas énumérés en détail, mais le document insiste sur la manière dont ce ministère doit être exercé : *La fonction épiscopale exige en particulier de l'évêque qu'il suscite, soutienne et*

encourage les initiatives pastorales manifestées par les membres de sa communauté ecclésiale. Il estimera que sa principale tâche est de distinguer la voix de l'Esprit s'exprimant à travers les personnes, d'écouter ses suggestions, de les aider au besoin à interpréter son message et de les diriger pour répondre à son appel (n° 113).

Cette tâche exige, de la part de l'évêque, un sens profond des responsabilités ; elle suppose aussi qu'il jouisse *d'une liberté d'action non entravée par les pressions des structures d'organisation* (n° 114) - que celles-ci émanent de régimes oppressifs et soient imposées par les autorités civiles, ou qu'elles viennent des institutions de l'Eglise. *En outre, il y aura des moments où l'évêque sera appelé à proclamer hardiment le message évangélique, face à des circonstances hostiles, et où il sera ainsi amené à exercer la fonction prophétique de son ministère dans un contexte de défis concrets* (n° 114). L'assemblée de Hong Kong était consciente qu'il y avait là une question de discernement particulièrement délicat, les conditions en Asie variant d'un pays à l'autre. Elle demeura néanmoins convaincue que la voix de l'Eglise, par l'organe de ses leaders, devrait être davantage entendue qu'elle ne l'est généralement lorsqu'il s'agit de condamner l'injustice et de défendre l'homme.

vers une nouvelle ère de la vie de l'église

La dernière partie des conclusions de Hong Kong est consacrée à la portée de la restructuration des ministères sur la vie et la structure de l'Eglise. On peut augurer beaucoup d'une telle restructuration, grâce à une conscience plus grande parmi les chrétiens « d'être l'Eglise », un témoignage plus actif et une action missionnaire plus vivante.

Mais comme c'est toujours le cas en période de changement et de croissance, la période qui s'ouvre *exige du peuple de Dieu une ouverture sur des horizons nouveaux, de la flexibilité pour la mise en place des nouvelles structures, de la créativité pour explorer les voies nouvelles* (n° 116). Chaque membre de l'Eglise doit redécouvrir sa fonction dans l'Eglise et même la signification de son « être chrétien ». Chaque groupe doit s'interroger à la lumière du modèle proposé dans les *Actes des Apôtres* sur la valeur de sa fraternité chrétienne. En résumé, le vent de changement provoque *le peuple de Dieu tout entier à un engagement plus complet, à une participation plus grande, à une attitude plus ouverte, à plus de sensi-*

bilité et de générosité, élaborant ainsi une forme de leadership qui mette en évidence une vraie co-responsabilité (n° 117). Pour que cet idéal devienne réalité, *la nouvelle vision de l'Eglise doit s'infiltre dans toutes les relations et attitudes du clergé et des fidèles, incarnant ainsi un esprit de co-responsabilité* (n° 117). Pour que cet idéal devienne réalité, *la nouvelle vision de l'Eglise doit s'infiltre dans toutes les relations et attitudes du clergé et des fidèles, incarnant ainsi un esprit de co-responsabilité, d'estime et de confiance mutuelle, basé sur l'engagement de tous dans la mission du Seigneur* (n° 119).

Entrant davantage dans les détails, les conclusions soulignent maintenant les implications d'une restructuration des ministères pour chaque catégorie de ministre. Le prêtre doit redécouvrir « le cœur de la prêtrise », c'est-à-dire « un leadership spirituel d'unification ». Prêtres et diacres doivent considérer leurs ministères respectifs comme des services complémentaires rendus à la communauté. Une attitude d'entraide, à la fois de la part des prêtres et des fidèles, aidera les diacres permanents à prendre leur juste place dans le contexte ecclésial. L'engagement des femmes-laïques dans les ministères donnera une plus large expression à l'association des sexes. Des ministères composés à la fois d'hommes et de femmes *conduiront à une représentation plus complète de la communauté dans la mission de l'Eglise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la fraternité chrétienne* (n° 122). Ce qui compte, c'est que tous, quels que soient leur rôle et leur fonction, apprennent à participer au ministère de l'Eglise, comme ils le font à sa mission.

En d'autres termes, le ministère d'équipe est un besoin actuel, tous les ministères devant être exercés en co-responsabilité et en collaboration. Mais le « ministère d'équipe » ne deviendra efficace que si clergé et laïcs changent radicalement d'attitude (n° 123). En premier lieu, le prêtre, dont la fonction est d'agir en « centre d'unité », d'établir la coordination dans l'équipe et d'y exercer un leadership spirituel, le prêtre donc doit apprendre une nouvelle forme de participation. Ceci appelle des changements à longue échéance et des adaptations dans la formation donnée aux futurs prêtres. Comme ils devront, dans leur équipe, travailler côte à côte avec les ministres, il leur faut pendant leur formation, être entraînés à la pratique des relations humaines. Comme ils devront avoir affaire aux fidèles d'une façon plus proche ils doivent davantage, et plus fréquemment que par le passé, être confrontés avec des problèmes de vie. Après la formation, une période d'entraînement au travail en équipe doit faire

l'objet de cours de perfectionnement. Quant à la communauté chrétienne elle-même, si elle veut parvenir à une attitude correcte envers les ministres et les ministères, il lui faut en premier lieu renouveler et approfondir sa conscience « d'être l'Eglise », envoyée au monde pour une mission à accomplir en commun. En dernière analyse, il est demandé à tous ceux qui, ensemble, forment une communauté de foi d'être ouverts à l'Esprit et prêts à aller là où il les conduira, dans une attitude de disponibilité et d'humble expectative. La mise en œuvre des changements suivra naturellement. Tous ensemble, avec leur leader, désigneront et choisiront les ministres les plus aptes à répondre aux besoins locaux. La mise en œuvre des changements doit s'effectuer au niveau local, en établissant un programme étalé de préparation et d'action.

une appréciation rapide

Voici donc, en résumé, le contenu des conclusions de l'assemblée de Hong Kong, dont seule, une appréciation rapide et provisoire peut être faite ici. Notre estimation doit tenir compte des situations très diversifiées dans les pays d'Asie dont les conférences épiscopales sont membres de la F.A.B.C.

Si l'on tient compte de la grande variété du contexte - signalée dès le début - l'unanimité dont, dans une large mesure, les conclusions portent témoignage, sont matière à grande satisfaction. Certains participants ont exprimé leur contentement et leur fierté de ce que les Eglises d'Asie aient été en mesure de fournir, conjointement, un texte sur « les ministères dans l'Eglise » d'une telle teneur et d'une telle qualité. On peut dire que l'unanimité des membres de l'assemblée sur la signification ecclésiale et la valeur pastorale des communautés chrétiennes de base entrent pour une grande part dans l'accord auquel on est arrivé sur d'autres thèmes. Une fois les communautés chrétiennes de base admises comme modèles, les ministères dans l'Eglise ne pourront plus jamais demeurer comme avant.

Cependant, un accord est une chose, une pensée cohérente quant aux conséquences en est une autre. Il faut reconnaître que l'assemblée de Hong Kong a en partie sacrifié la seconde à la première. Si les communautés chrétiennes de base avaient été considérées avec toute la gravité qu'elles paraissent inspirer, il aurait été naturel de conclure, avec réalisme,

que les Eglises des pays d'Asie doivent envisager l'éventualité d'ordonner prêtres des hommes mariés.

De même, puisque l'enrôlement des femmes dans les ministères était préconisé pour le besoin d'une association vraie et d'une libre participation, il aurait été normal d'aller aussi loin qu'une théologie solide peut nous mener aujourd'hui, ordination au diaconat incluse. La question est donc de savoir pourquoi l'assemblée de Hong Kong a observé sur ces points surtout, mais sur d'autres également, un silence prudent.

Quels sont les facteurs qui ont tempéré et réduit le rôle de l'assemblée ? Il ne fait pas de doute que la législation actuelle de l'Eglise qui interdit l'ordination d'hommes mariés et limite aux seuls hommes l'institution de ministères pour laïcs (lettre apostolique *Ministeria Quaedam*) ait pesé lourdement sur l'attitude des participants. A pesé également, à tort, sur certains membres la récente déclaration de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi : *Inter Insigniores*. Ce document qui explique la position (négative) de l'Eglise quant à l'ordination sacerdotale des femmes, n'a rien à dire sur le ministère des diacres. Quoi qu'il en soit, on a entendu des membres de l'assemblée de Hong Kong s'opposer, en vertu de cette Déclaration, à la proposition tendant à considérer l'éligibilité des femmes au diaconat. D'autres pensèrent que toute suggestion touchant les prêtres mariés ou les diacres-femmes était malsaine et intempestive.

Cette attitude fait ressortir la double ambiguïté qui a plané sur l'assemblée de Hong Kong et a, jusqu'à un certain point, entravé son action. Le Colloque des ministères dans l'Eglise était préconisé comme une consultation pastorale. Une telle rencontre est censée affronter avec réalisme la réalité pastorale, et soumettre ensuite, de façon responsable mais ferme, telles propositions que la situation pastorale semble rendre impérative, même si ces propositions vont à l'encontre de la législation actuelle de l'Eglise. A Hong Kong cependant, on a donné l'impression qu'aucune proposition ne pouvait être faite qui mette en question cette législation.

La seconde ambiguïté réside dans la composition de l'assemblée et dans son statut officiel. Le titre : *Colloque de la F.A.B.C.*, était peut-être une erreur en ce qu'il pouvait suggérer, après la rencontre de Taipei en 1974, un colloque des conférences épiscopales appartenant à la Fédération asiatique. Ce qui n'était pas le cas. Bien que patronné par la F.A.B.C., le Colloque d'Asie incluait, intentionnellement, toutes les sections du

peuple de Dieu parmi ses membres : évêques, prêtres, religieux et religieuses, laïcs hommes et femmes. Il est regrettable que certaines délégations - peu nombreuses (Corée, Malaisie-Singapour, Taïwan) - aient été uniquement composées d'évêques. Mais un autre facteur est entré en jeu, au détriment d'un franc échange de vues sur les points controversés. De nombreux évêques, même en conversant librement avec tous, semblaient désireux de circonscrire les réflexions de l'assemblée dans les limites des normes établies. Inconsciemment peut-être, ils eurent le sentiment que la charge de la rencontre, au plan de la réflexion, leur incombait complètement - et que leur responsabilité en tant qu'évêques délégués de conférences épiscopales, était pleinement engagée dans les conclusions de l'assemblée. A plusieurs reprises, la distinction a dû être faite entre une « rencontre de la F.A.B.C. » et « une consultation pastorale patronnée par la F.A.B.C. ». Pourtant, jusqu'à la fin, l'impression dominante a été qu'aucune suggestion ne pouvait être présentement exprimée, à laquelle des évêques, individuellement, se sentent en conscience incapables de donner leur plein accord. Ce qui tend à prouver combien, malgré la bonne volonté de tous, le dialogue dans l'Eglise entre la hiérarchie et les fidèles demeure une entreprise difficile. Tous veulent être loyaux envers l'Eglise, mais ce qui est voulu par tous est différemment compris par les divers secteurs.

Une autre observation doit être faite concernant le statut du document de Hong Kong. Ses conclusions, un texte plein de longueurs, demanda près de deux heures de lecture devant l'assemblée plénière. Quant, après la lecture, la discussion générale commença, les commentaires échangés furent vifs : certains trouvaient le document trop long, trop compliqué ; d'autres le trouvaient trop théologique ; d'autres encore étaient en désaccord partiel avec son contenu. Devait-il être accepté comme base de discussion, et approuvé une fois que les amendements nécessaires y auraient été apportés ? Ou devait-il être rejeté, et remplacé par un texte court, comportant des recommandations pratiques ? On adopta une solution médiane, mais en théorie seulement : le document serait discuté et amendé, mais au lieu d'en faire les « conclusions du Colloque », on le regarderait seulement comme un « papier de travail », un « document de second plan ». Il serait quand même publié au nom de l'assemblée, mais sans que la responsabilité de celle-ci se trouve pleinement engagée. Un autre document serait préparé, ne contenant que des recommandations concrètes, pleinement approuvées par l'assemblée et serait considéré comme le document final officiel. Ce qui se passa ensuite - et pourquoi - ne fut jamais éclairci

devant l'assemblée, et ne l'est pas encore aujourd'hui, pour l'auteur de ces lignes.

En fait, tandis que le document compliqué était discuté à fond, et que tous les amendements désirés étaient annotés, le texte plus bref et plus péremptoire ne vit jamais le jour. Au lieu de définir les recommandations pour les soumettre à l'approbation de l'assemblée, la dernière journée de la rencontre se passa à échanger longuement des impressions sur la rencontre elle-même - un luxe - au détriment d'un travail non achevé. Le texte court ayant ainsi avorté, il ne demeure de Hong Kong que ce long document ; et la principale ambiguïté du meeting réside peut-être dans la valeur de son produit final : le titre (*Conclusions du Colloque de la F.A.B.C. sur les ministères dans l'Eglise*) a été conservé. Comment doit-on le comprendre ? Il eût été étrange d'en terminer avec un « papier de travail », mais il est non moins bizarre de demeurer dans l'incertitude quant à la valeur des « conclusions » de l'assemblée.

Pourtant, chacun sait que ce ne sont pas les documents élaborés qui font la réussite d'une rencontre, mais la prise de conscience de ses membres et leur détermination d'agir. On peut dire de l'assemblée de Hong Kong qu'elle a créé, parmi ses membres, une conscience nouvelle de ce que le fait « être Eglise » implique d'appartenance mutuelle, de témoignage commun, de mission partagée et de sacerdoce.

La question des communautés chrétiennes de base a particulièrement pris la vedette en Asie et compte tenu de la situation dans ces pays, on peut prévoir que le défi qu'elles représentent ira grandissant. Comment les Eglises d'Asie répondront-elles aux besoins de ces communautés en fait de ministres et de ministères, seul l'avenir le dira. Les conclusions de Hong Kong peuvent indiquer une orientation pour l'action à mener. Il reste qu'elles doivent être testées par l'action elle-même.

Inde, Jacques Dupuis

MINISTÈRES ET EUCHARISTIE AUX ORIGINES DE L'ÉGLISE

Chaque fois que l'Eglise est confronté à un problème grave concernant son enseignement, sa mission ou ses structures, elle se doit de se pencher sur son passé, et plus spécialement sur ses origines, pour y rechercher la voie qui lui permettra, dans l'adaptation à une situation nouvelle, d'être toujours fidèle à elle-même, c'est-à-dire à son fondateur, Jésus Christ. A cet égard, le Nouveau Testament occupe une place unique et irremplaçable. Cependant, pour être vraiment utile, ce retour aux sources ne doit pas être une simple recherche d'auto-justification, mais doit s'accompagner d'un effort d'objectivité. Aux origines de l'Eglise, le contexte historique, la manière de s'exprimer et la problématique étaient différents de celles d'aujourd'hui ; c'est dire qu'il ne faut pas attendre de ce retour aux sources des recettes toutes faites, mais un éclairage en profondeur qui permette de mieux discerner l'essentiel de l'accessoire, ce qui est lié à l'initiative de Jésus et ce qui n'est qu'adaptation aux diverses circonstances historiques et culturelles que l'Eglise a traversées dans son histoire.

1. le nouveau testament

Une première lecture du Nouveau Testament nous surprend déjà par le vocabulaire qui y est utilisé. Alors que nous parlons souvent aujourd'hui de « prêtres » avec une connotation « sacerdotale », le terme correspondant en grec, *hiereus*, n'est jamais employé dans le Nouveau Testament pour désigner un responsable d'Eglise. A la place de ce terme, le Nouveau

* Mr André LEMAIRE a enseigné la Bible au Centre d'Etude et de Réflexion chrétienne d'Orléans et animé des séminaires bibliques à l'Institut catholique de Paris. Il poursuit actuellement ses recherches au C.N.R.S., dans le domaine du Proche-Orient ancien, en particulier celui des inscriptions paléo-hébraïques.

Testament emploie souvent des mots tels que *diakonos* (serviteur, ministre), *diakonia* (ministère), ou d'autres désignations concrètes de ministres particuliers. De plus, nous ne rencontrons pas de référence explicite à la « présidence de l'eucharistie » ; le verbe « présider » (*proistēmi*) n'est utilisé que 8 fois dans tout le Nouveau Testament : trois fois en référence au père de famille présidant sa maison (1 Tm 3,4.5.12), deux fois en référence aux bonnes œuvres (Tt 3,8.14), et trois fois de manière assez générale, probablement en référence à un rôle de présidence de la communauté chrétienne (Rm 12,8 ; 1 Th 5,12 ; 1 Tm 5,17). L'absence de ces deux emplois, si courants dans notre vocabulaire actuel, signifie probablement que notre problématique est assez différente de celle du Nouveau Testament et qu'il nous faudra revenir sur ce fait.

a/ jésus et les douze

Si Jésus n'a pas institué de « prêtres », au sens sacerdotal de ce mot, « il a fait les Douze » (cf. Mc 3,14.16 et passages parallèles). Ce groupe des Douze est attesté par les couches les plus anciennes de la tradition évangélique, spécialement les récits de la Passion ainsi que la confession de foi citée par Paul en 1 Co 15,5. L'expression « l'un des Douze », utilisée pour désigner Judas est, à elle seule, une preuve que le groupe des Douze est antérieur à la mort de Jésus. D'après la source rapportant l'élection de Matthias et utilisée par Luc en Actes 1,15-26, faire partie du groupe des Douze, c'est avoir part à un service (*diakonia*) qui consiste à témoigner de la résurrection auprès de la « maison d'Israël » (Ac 2,22). C'est dans ce sens que l'on peut comprendre la parole de Jésus durant son ministère terrestre : *Quand le Fils de l'homme siégera sur son trône de gloire, vous siégeerez, vous aussi, sur douze trônes jugeant les douze tribus d'Israël* (Mt 19,28).

A l'époque, les Douze n'avaient retenu de cette parole que l'espoir d'un plus grand pouvoir et d'une plus grande gloire humaine (Mc 10,35-42) ; aussi Jésus avait-il dû leur expliquer : *Vous savez que ceux qui passent pour être les chefs des nations exercent leur domination sur elles et que les grands les tyrannisent. Il n'en est pas ainsi parmi vous, mais qui voudra devenir grand parmi vous se fera votre serviteur* (*diakonos*)... (Mc 10,42-44).

Pour initier les Douze à leur responsabilité, Jésus les envoya prêcher en

leur donnant autorité sur les démons (Mc 3,15). Le « service de la Parole » apparaît donc comme la première tâche des Douze : « *Allez plutôt vers les brebis de la maison d'Israël. Chemin faisant, proclamez que le Royaume de Dieu est tout proche...* » (Mt 10,6-7). Quant au pouvoir confié sur les démons, il ne saurait s'agir d'un monopole comme le montre le dialogue de Jean et de Jésus, probablement au retour de la mission des Douze en Galilée : *Jean dit à Jésus : « Maître, nous avons vu quelqu'un expulser les démons en ton Nom, quelqu'un qui ne nous suit pas, et nous avons voulu l'en empêcher parce qu'il ne nous suivait pas. » Mais Jésus dit : « Ne l'en empêchez pas, car il n'est personne qui puisse faire un miracle en invoquant mon Nom et siège après parler mal de moi. Qui n'est pas contre nous est pour nous »* (Mc 8,38-40 ; cf. Lc 9,40-50). La réaction de Jésus est parfaitement claire : bien qu'envoyés officiellement par Lui, les Douze ne peuvent prétendre à aucun monopole sur le pouvoir d'agir au nom de Jésus.

En fait, le paradoxe de la conception évangélique du ministère n'est que la continuation du paradoxe de la mission de Jésus : *Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour se faire servir, mais pour servir et donner sa vie en rédemption pour la multitude* (Mc 10,45). Cet exemple du Serviteur apparaît de manière particulière lors de la dernière Cène : avant de présider le repas pascal et de proclamer la bénédiction (cf. Mt 26,26 et paral.), Jésus se met à laver les pieds des Douze : *Comprenez-vous ce que je vois ai fait ? Vous m'appelez « maître » et « Seigneur », et vous dites bien car je le suis. Si donc, je vous ai lavé les pieds, moi, le seigneur et le maître, vous aussi, vous devez vous laver les pieds, les uns aux autres. Je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez comme j'ai fait* (Jn 13, 12-15).

Ainsi, le président d'une communauté chrétienne ou du repas eucharistique ne peut avoir qu'un modèle, celui de Jésus Serviteur.

b/ la communauté primitive de jérusalem (30 à 45 ap. J.C.)

D'après la signification symbolique du chiffre « 12 », la mission du groupe des Douze concernait essentiellement « les hommes d'Israël » (Ac 2,22 ; 3,12) auxquels ils témoignent de la résurrection de Jésus et de son exaltation dans la gloire. Ayant provoqué ainsi la foi chez un certain nombre de Juifs qui se font baptiser (Ac 2,41), ils continuent leur mission après la conversion en veillant sur la communauté naissante, enseignant dans les

maisons (Ac 2,42 ; 5,42) et assurant la gestion de la caisse de secours de cette communauté (Ac 4,34-37 ; 5,2). Cette vie communautaire des premiers chrétiens nous est décrite de manière schématique par Luc : *Ils étaient assidus à l'enseignement des Apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières* (Ac 2,42).

Unanimement, ils se rendaient chaque jour assidûment au Temple ; ils rompaient le pain à domicile (ou : dans leurs maisons), prenant leur nourriture dans l'allégresse et la simplicité du cœur (Ac 2,46). *Chaque jour, au Temple et à domicile, (les Apôtres) ne cessaient d'enseigner et d'annoncer la bonne nouvelle de Jésus Messie* (Ac 5,42).

Comme on le voit, cette communauté se réunissait dans deux lieux différents : au Temple (sous le portique de Salomon - cf. Ac 3,11 et 5,12) et dans les maisons (en particulier : dans « la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marc » - cf. Ac 12,12). Outre la communion fraternelle, les réunions dans les maisons comportaient un enseignement des Apôtres, des prières et la « fraction du pain » ; cette expression désigne vraisemblablement le repas célébré en mémoire de Jésus Seigneur qui s'était fait reconnaître des disciples d'Emmaüs par cette même « fraction du pain » (Lc 24,35). L'auteur des Actes ne nous donne pas beaucoup de détails sur cette célébration de l'eucharistie. Alors qu'il insiste sur le ministère de la parole assurée par les Apôtres (*l'enseignement des Apôtres*) il ne rattache pas cette célébration du repas du Seigneur à une personne ou à un ministre particulier et laisse entendre par là que ce repas est celui de toute la communauté fraternelle des croyants réunis dans une maison.

c/ l'époque « apostolique » (45 à 65 ap. J.C.)

On retrouve cette absence de mention particulière d'un ministre lorsque Paul rappelle aux Corinthiens ce que c'est que le *repas du Seigneur* (1 Co 11,17-34)... et pourtant Paul insiste longuement sur la diversité des dons et des fonctions dans l'Eglise (1 Co 12-14) en laissant entendre que cette diversité n'est pas anarchique, mais harmonieuse : *Ceux que Dieu a établis dans l'Eglise sont premièrement les Apôtres, deuxièmement les prophètes, troisièmement les docteurs ; vient ensuite le don des miracles, puis de guérison, d'assistance, de direction et le don de parler en langues* (1 Co 12,28).

Comme le montre une analyse détaillée des textes de cette époque, les titres « d'Apôtres », de « prophètes » et de « docteurs » désignent des ministres jouant un rôle important dans les communautés chrétiennes nées de la mission et saint Paul insiste sur la valeur de la « prophétie » : *Celui qui prophétise parle aux hommes : il édifie, il exhorte, il encourage... Celui qui prophétise est supérieur à celui qui parle en langues...* (1 Co 14,3-5 ; cf. aussi 1 Th 5,20). *Si ton esprit seul est à l'œuvre quand tu prononces une bénédiction, comment celui qui fait partie des simples auditeurs pourra-t-il dire « Amen » à ton action de grâce (eucharistia) puisqu'il ne sait pas ce que tu dis ?* (1 Co 14,16).

Tous ces textes montrent clairement que l'activité des « prophètes » a pour cadre l'assemblée chrétienne (cf. aussi Ac 1,3-12 et 21,9-10) et qu'elle comporte essentiellement deux aspects : d'une part, l'exhortation, c'est-à-dire l'actualisation des Ecritures, d'autre part, la proclamation des bénédictions ou prières d'action de grâce auxquelles l'assemblée s'associe en répondant « Amen ». Ce deuxième aspect est confirmé par la *Didachè* qui précise qu'il faut *laisser les prophètes rendre grâce autant qu'ils veulent* (Didachè 10,7) et donne quelques exemples de prières d'action de grâce (*eucharistia*). On voit ainsi que si tous participent à la même fraction du pain et aux mêmes prières, cette participation peut se manifester concrètement dans des rôles différents, mais toujours sous l'inspiration de l'Esprit-Saint et avec le souci de l'édification harmonieuse de la communauté.

Cette recherche de l'édification harmonieuse de la communauté devait être particulièrement à la charge du *président* de l'Assemblée : en effet, Paul souhaite *que celui qui préside le fasse avec zèle* (Rm 12,8) mais il demande aussi à tous les chrétiens *de savoir apprécier ceux qui peinent au milieu de vous, qui vous président dans le Seigneur et qui vous avertis- sent ; ayez pour eux la plus haute estime, avec amour, en raison de leur travail* (1 Th 5,12-13). Cette estime de ceux qui sont à la tête de la communauté se manifeste aussi par les recommandations « personnelles » en faveur de Stéphanas, pour la communauté de Corinthe (1 Co 16,15-18), de Phœbée, pour la communauté de Cenchrées (Rm 16,1-2), en faveur d'Aquilas et de Prisca, pour la communauté d'Ephèse (1 Co 16,19 ; Rm 16,3-5), d'Epaphrodite, pour la communauté de Philippi (Ph 2,25-30 ; 4,18), d'Epaphras et d'Archippe, pour la communauté de Colosses (Col 1,7 ; 4,12-17 ; Ph 2), et de Nymphas, pour la communauté de Laodicée (Col 4,15-16).

Pour tous ceux-là mentionnés en passant, il nous est impossible de préciser leur rôle dans l'assemblée chrétienne mais, dans le récit de l'assemblée « dominicale » de Troas (Ac 20,7-13), Luc nous décrit une réunion chrétienne typique lors du passage d'un Apôtre : Paul y enseigne et y prêche si longuement que l'un des auditeurs s'endort (!). Après cet incident qui se termine bien, *une fois remonté, Paul rompit le pain et mangea ; puis il prolongea la conversation jusqu'à l'aube et alors il s'en alla* (Ac 20,11). Ici, Luc donne à Paul une place et un rôle tout à fait particuliers au sein de l'assemblée : c'est lui qui prêche et c'est lui qui *rompt le pain* ; en dehors de Actes 27,35, où la référence *au repas du Seigneur* n'est pas assurée, la *fraction du pain*, réalisée par une personne singulière, ne se retrouve, dans le Nouveau Testament, que pour Jésus (cf. Mt 14,19 ; 15,36...). Cette remarque incite peut-être à nuancer cette mise en valeur du rôle de Paul dans la *fraction du pain*, mise en valeur qui pourrait être due, au moins en partie, à la rédaction de Luc qui insiste sur le rôle de son héros ; cependant, même si Paul n'était pas tout seul à « parler » lors de cette réunion, il n'y a pas de raison de douter qu'il y ait joué le premier rôle aussi bien pour l'enseignement que pour la célébration du repas du Seigneur.

d/ l'époque des « évangélistes et pasteurs » (65-95 ap. J.C.)

Après la mort des deux Apôtres, Pierre et Paul, à Rome, vers 64-67, le problème principal de l'Eglise ne va plus être de s'étendre mais d'assurer sa solidité et son authenticité, tout spécialement en veillant à ce que le ministère des Eglises locales soit assuré de manière efficace. L'auteur de l'épître aux Hébreux, qui écrit probablement de Rome même (cf. He 13, 24), insiste sur le regroupement de la communauté autour de ses chefs : *Obéissez à vos chefs et soumettez-vous à eux, car ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte* (He 13,17).

Ce rôle de « surveillant » est bien mis en valeur dans l'épître de Pierre : *Paissez le troupeau de Dieu qui est parmi vous, surveillant non par contrainte, mais de bon gré, selon Dieu, non pour un gain sordide, mais avec l'élan du cœur, non pas en vous faisant seigneur des « parts », mais en devenant modèles du troupeau* (1 P 5,2-4). On retrouve ce même rôle dans le discours d'adieu de Paul aux presbytres d'Ephèse : *Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau dont l'Esprit-Saint vous a constitués surveillants (episkopous) pour paître l'Eglise de Dieu...* (Ac 20,28). Aussi

n'est-il pas étonnant que le terme de « surveillant » (*episkopos*), soit de plus en plus employé pour désigner ceux qui sont à la tête des communautés et que, suivant la tradition judéo-chrétienne, on appelle aussi « presbytres ». Les épîtres pastorales mettent en valeur l'importance du ministères de ces « surveillants » ou « presbytres-présidents » : *Celui qui aspire à la charge de la surveillance* (*episkopè*) *désire une noble fonction* (1 Tm 3,1) ; *les presbytres qui exercent bien la présidence méritent un double honneur* (ou honoraire), *surtout ceux qui peinent à la parole et à l'enseignement* (1 Tm 5,17).

Ce rôle de présidence suppose des chrétiens d'expérience et pondérés, et on demande aux candidats d'avoir déjà fait preuve de ces qualités dans la conduite de leur propre maison. En effet, *si quelqu'un ne sait pas présider sa propre maison, comment pourrait-il prendre soin de l'assemblée de Dieu ?* (1 Tm 3,5). Ce parallélisme des situations était d'autant plus frappant que l'assemblée se tenait généralement dans une maison qui pouvait être celle du président ou d'un des presbytres de la communauté. Dans ces conditions, on comprend l'insistance des épîtres pastorales pour que le « surveillant » (*episkopos*) *préside bien sa propre maison, tienne ses enfants dans la soumission, en toute dignité* (1 Tm 3,4) et soit *hospitalier* (1 Tm 3,2).

Cependant, si les textes de cette époque affirment explicitement le rôle de présidence des presbytres, ils ne précisent pas le rôle de ces « présidents » dans la célébration du « repas du Seigneur ».

Ainsi, le Nouveau Testament ne nous donne que très peu d'indications directes et précises concernant le rôle des ministres comme présidents de la célébration du « repas du Seigneur ». Il faut sans doute reconnaître là le caractère partiel de notre documentation et ajouter qu'en toute hypothèse, la « fraction du pain » ne se conçoit pas, dans le judaïsme déjà, sans un « président de table ». Mais il faut probablement aussi reconnaître que, pour les premiers chrétiens, la célébration du « repas du Seigneur » était d'abord vécue comme l'affaire de toute l'assemblée et que le rôle joué par tel ou tel ministre n'y semblait que secondaire ; c'est pourquoi saint Paul insiste tant pour que l'activité du ministre soit tout entière subordonnée à l'édification de l'assemblée. Dans cette perspective, le ministre ne jouit d'aucun monopole et chacun peut apporter sa contribution : *Vous pouvez tous prophétiser, mais chacun à son tour*, pour que tout le monde soit instruit et encouragé (1 Co 14,31). Le Nouveau Testament insiste donc moins

sur la personne du président de l'assemblée ou de l'eucharistie - encore qu'il laisse entendre que celui-ci soit généralement un ministre de l'Eglise : apôtres, prophète ou docteur, surveillant ou ministre (cf. *Didachè XV*, 1,2°) ou encore presbytre - que sur le fait que celui-ci assure la présidence pour le plus grand bien de tous.

2. les pères apostoliques

Outre la *Didachè* que nous avons déjà mentionnée plusieurs fois et qui a été probablement rédigée dans la deuxième moitié du 1^{er} siècle, les témoignages des Pères Apostoliques concernant l'organisation et la vie de l'Eglise sont essentiellement contenus dans quatre textes ou groupes de textes importants : deux sont originaires de Rome, la lettre de Clément de Rome et le *Pasteur* d'Hermas ; les deux autres viennent d'Asie Mineure, les lettres d'Ignace d'Antioche et de Polycarpe de Smyrne.

C'est à la suite d'un problème disciplinaire que l'Eglise de Rome écrit à l'Eglise de Corinthe. Celle-ci vient de se révolter contre ses presbytres (XLIV,6 ; XLVII,6) ; Rome juge cette révolte inadmissible : *Ceux qui ont ainsi reçu leur charge des apôtres ou, plus tard, d'autres personnages éminents, avec l'assentiment de toute l'Eglise... s'ils ont servi le troupeau du Christ d'une façon irréprochable en toute humilité, sans trouble ni mesquinerie, si tous ont rendu un bon témoignage depuis longtemps, nous pensons que ce serait contraire à la justice de les rejeter de leur ministère (leitourgia) et ce ne serait pas une petite faute pour nous si nous rejetons des hommes qui ont présenté à Dieu les offrandes de leur charge (episkopè) avec une piété irréprochable* (XLIV,3,1).

Les presbytres, parfois aussi appelés « chefs » (*hégoumenoï*), semblent donc institués à vie ; leur charge est essentiellement pastorale avec une référence précise à un rôle culturel : *offrir les dons de « l'episkepei »*. Cette dernière expression semble clairement faire allusion à la présidence de l'assemblée eucharistique. Le caractère institutionnel de cette organisation est souligné par Clément lui-même qui parle de « presbytres institués » (LIV,2) auxquels il faut se soumettre.

Le témoignage du *Pasteur* d'Hermas confirme, pour l'essentiel, les données de la lettre de Clément de Rome : des presbytres sont à la tête de l'Eglise (*Prohégoumenoï*) ; ils la président (Vis. II,4,3) en occupant les premiers

sièges dans les assemblées (Vis. III,9,7). Le ministère de la Parole semble surtout le fait des « prophètes » dont Hermas est le type (Mand. XI,9 ; XII,3,3). Presbytres et prophètes se répartissent donc les charges du ministère, les uns exerçant l'autorité, les autres, le service de la parole, mais seulement en soumission aux presbytres (Vis. III,1,8 ; Mand XI,8,12).

Les Lettres d'Ignace d'Antioche révèlent une organisation très précise de la vie de l'Eglise locale : chaque communauté est structurée et Ignace, dans un contexte difficile de persécutions, de schismes et d'hérésies, insiste sur tout ce qui peut renforcer son unité : *Suivez tous l'évêque, comme Jésus Christ suit son Père, et le presbyterium comme les Apôtres ; quant aux diacres, respectez-les comme la loi de Dieu. Que personne ne fasse, en dehors de l'évêque, rien de ce qui regarde l'Eglise. Que cette eucharistie seule soit regardée comme légitime, qui se fait sous la présidence de l'évêque ou de celui qu'il en aura chargé. Là où paraît l'évêque, que là soit la communauté, de même que là où est le Christ Jésus, là est l'Eglise catholique. Il n'est pas permis en dehors de l'évêque, ni de baptiser, ni de faire l'agapè, mais tout ce qu'il approuve, cela est agréable à Dieu aussi. Ainsi tout ce qui se fait sera sûr et légitime... Celui qui fait quelque chose à l'insu de l'évêque sert le diable* (Smyrniotes VIII,1,2 ; IX,1).

Ne vous y trompez pas, mes frères : si quelqu'un suit un fauteur de schisme, il n'aura pas l'héritage du royaume de Dieu ; si quelqu'un marche selon une pensée étrangère, celui-là ne s'accorde pas avec la passion du Christ. Ayez donc soin de ne participer qu'à une seule eucharistie, car il n'y a qu'une seule chair de N.S.J.C. et un seul calice pour nous unir en son sang, un seul autel comme un seul évêque avec le presbyterium et les diacres, mes compagnons de service : ainsi, tout ce que vous ferez, vous le ferez selon Dieu (Philadelphiens IV).

Ignace, ici, est parfaitement clair : la communauté chrétienne a un président qui joue un rôle de premier plan, aussi bien dans la vie de la communauté en général que dans les réunions de cette communauté et donc dans les assemblées eucharistiques. Cependant, cet évêque n'assure pas son rôle seul : il est entouré d'un conseil, le presbyterium, et assisté de diacres. Pour ce qui concerne l'assemblée, Ignace insiste pour qu'elle soit liée à l'évêque, mais il n'est pas nécessaire que celui-ci soit présent et la préside « en chair et en os » ; il peut déléguer quelqu'un d'autre ; on pensera naturellement à un presbytre ou même, peut-être à un diacre, mais il ne

s'agit là que de conjectures, car Ignace reste dans le vague sur la personne du délégué.

La lettre de Polycarpe n'est pas aussi précise que les lettres d'Ignace mais se situe dans le même contexte. A l'occasion de la déposition du presbytre Valens (XI), Polycarpe approuve cette décision car, si l'on en juge par son insistance à dénoncer les méfaits de l'avarice, Valens et son épouse ont commis une faute de détournements de fonds. Polycarpe profite de l'occasion pour recommander aux presbytres le zèle et la bonté dans leur charge pastorale (VI), mais il ne fait aucune allusion à leur rôle dans la célébration de l'eucharistie.

Ainsi, à l'époque des Pères Apostoliques, les communautés chrétiennes apparaissent de plus en plus structurées et unifiées : à la fin de cette période, chaque communauté locale semble avoir à sa tête un « évêque » (appelé encore parfois « presbytre »), un conseil des « presbytres » et des « diacres ». Cette structure se manifeste spécialement lors des assemblées eucharistiques. En effet, l'évêque, ou un de ses délégués, les préside, et les presbytres y occupent les premières places.

3. des ministères au sacerdoce

Pour comprendre l'évolution de la conception du ministère qui s'est faite essentiellement aux II-IV^e siècles, il importe de bien saisir l'ambiguïté du vocabulaire actuel lorsqu'on parle de « prêtres ». Pour s'en convaincre, il suffit de constater que le mot « prêtre », en français, traduit deux mots différents en latin, en grec et en hébreu : 1/dans le langage courant actuel, le mot « prêtre » désigne le plus souvent l'homme chargé de l'accomplissement du culte, des sacrifices, des actes sacrés mettant en relation avec la divinité. Dans ce sens, « prêtre » traduit *sacerdos* en latin, *hiereus* en grec et *kôhen* en hébreu .- 2/ Mais, comme nous le rappellent les dictionnaires, étymologiquement le mot « prêtre » correspond au latin *presbyter*, au grec *presbyteros* (« Ancien ») et à l'hébreu *zaqen* ; il désigne donc « l'homme âgé », le « sénateur », « l'Ancien », le membre du conseil responsable d'une communauté.

Les mots « presbytère » (maison où habite le prêtre), « presbyterium » (collège des prêtres d'un diocèse) ainsi que l'adjectif « presbytéral », se rattachent au sens originel, tandis que les mots « sacerdoce » ou « hiérarchie » ainsi que l'adjectif « sacerdotal », se rattachent au sens cultuel.

Nous avons vu que, à l'origine, dans le Nouveau Testament, il n'y a aucune confusion entre les notions de prêtre au sens « presbytéral » et au sens « sacerdotal » : si certains ministres sont appelés « presbytres » ou « prêtres » (*presbyteros* en grec), c'est toujours en tant que membres du conseil responsable de la communauté chrétienne (sens 2). Jamais le Nouveau Testament n'appelle des ministres de l'Eglise « prêtres » (*hiereus* en grec) au sens « sacerdotal » de ce mot (sens 1).

A l'époque des Pères Apostoliques, nous venons de voir qu'il en est toujours ainsi : *presbyteros* est souvent employé pour les ministres faisant partie du conseil de la communauté, mais jamais *hiereus*. Cependant, avec le développement des communautés et l'importance des assemblées eucharistiques, on se réfère plusieurs fois au rôle des évêques et des presbytres dans le culte de la communauté chrétienne. Par ailleurs, on compare l'organisation de l'Eglise (évêques, presbytres, diacres) à l'organisation sacerdotale d'Israël dans l'Ancien Testament.

Mais c'est seulement vers la fin du second siècle que les mots grecs *hiereus* ou *archihiereus*, les mots latins *sacerdos* ou *summus sacerdos* sont appliqués à des ministres chrétiens. Cet emploi est aussi bien attesté chez Tertullien, qui parle des « fonctions sacerdotales » (*sacerdotalis munera*, dans le *Traité de la prescription contre les hérétiques* XLI,8) et appelle l'évêque *summus sacerdos* « grand-prêtre » (*Du Baptême*, § 17) que dans *La Tradition Apostolique* qui propose comme prière d'ordination d'un évêque : *Accorde, Père qui connais les cœurs, à ton serviteur que tu as choisi pour l'épiscopat, qu'il fasse paître ton saint troupeau et qu'il exerce à ton égard le souverain sacerdoce (archihierateuin) sans reproche, en te servant nuit et jour ; qu'il rende sans cesse ton visage propice et qu'il offre les dons de ta sainte Eglise ; qu'il ait, en vertu de l'esprit du souverain sacerdoce, le pouvoir de remettre les péchés suivant ton commandement* (§ 3).

Ce courant de « sacerdotalisation » s'accentuera au cours du III^e siècle. Ainsi, vers 250, saint Cyprien, évêque de Carthage, écrit à propos du presbytre Geminus Faustinus : *...Ceux qui ont l'honneur du divin sacerdoce, et se sont engagés dans les devoirs de la cléricature, ne doivent prêter leur ministère qu'au sacrifice et à l'autel et ne vaquer qu'à la prière* (Lettre I,1).

Outre l'influence de l'Ancien Testament, cet emploi du langage « sacerdotal » s'explique très bien sociologiquement : pour des gens du peuple,

chrétiens ou non, l'évêque apparaissait d'abord comme celui qui présidait la prière officielle, le culte et l'eucharistie et, à ce titre, jouait un rôle analogue à celui du sacerdoce païen qu'il remplacera officiellement en 381, lorsque Théodore imposera à « tous les peuples de l'Empire la religion de l'apôtre Pierre ». Cette évolution entraînera une fonctionnalisation de plus en plus grande des ministres de l'Eglise qui deviennent des « ministres du culte » officiel.

Que conclure de ce rapide aperçu sur les ministres et l'eucharistie aux origines de l'Eglise ? Nous voudrions ici simplement proposer quelques remarques :

- Le Nouveau Testament ne semble pas beaucoup s'intéresser à la question de savoir qui est le président de l'eucharistie, mais les quelques indices fournis en passant et le contexte historique font supposer que le président de l'eucharistie était habituellement choisi parmi les ministres de l'Eglise, que ceux-ci soient appelés apôtres, prophètes ou docteurs, « surveillants et ministres » ou « presbytres ».
- L'eucharistie était vécue comme l'affaire de toute la communauté et chacun pouvait y apporter sa contribution à condition qu'elle serve à l'édification de la communauté qui s'associait au moins par un « Amen » final aux prières proclamées.
- L'eucharistie était généralement célébrée dans la maison de l'un des membres de la communauté, ce qui devait renforcer les liens fraternels unissant cette communauté, le sens de l'accueil et de l'hospitalité de celui qui recevait jouant probablement un rôle très important.
- Selon l'Evangile, le président de la communauté chrétienne, comme celui de l'assemblée eucharistique, ne doit pas se croire au-dessus des autres chrétiens mais assurer son ministère en se mettant au service des autres. Il est donc clair que ce service de la communauté ne saurait couper le ministre de ses frères (cf. Mt 23,8-11) ; les conseils donnés à Timothée sont très clairs à cet égard (1 Tm 5,1s) : celui qui préside ne doit pas se situer en « Père » de la communauté, mais avoir des relations simples et naturelles avec les divers membres de la communauté où doit régner une atmosphère toute familiale.
- Le développement rapide de l'Eglise au cours des trois premiers siècles

de son histoire et les difficultés auxquelles elle s'est heurtée ont entraîné un renforcement et une unification systématique de son organisation ; cette adaptation nécessaire aux circonstances historiques n'a pas été sans un certain danger d'assimilation à une organisation de type « païen ». Le rôle des présidents de communautés chrétiennes et de l'eucharistie (le plus souvent évêques, parfois presbytères) a eu tendance à être assimilé à celui des prêtres (*sacerdotes*) païens, et cette assimilation populaire a eu de profondes répercussions sur la conception du rôle des ministres chrétiens dans l'histoire ultérieure de l'Eglise, spécialement dans leur rapport à l'eucharistie... Il est difficile d'apprécier aujourd'hui cette « sacerdotalisation » du ministère chrétien. Il est très possible qu'elle ait été utile et quasi-inévitale dans le contexte culturel et religieux de l'Empire romain puis du Moyen-Age. L'est-elle tout autant aujourd'hui ? On peut au moins se poser la question, d'autant plus que son absence dans le Nouveau Testament semble bien montrer qu'elle n'est pas essentielle à la conception chrétienne des ministères.

André Lemaire

On peut compléter la lecture de cet article par les ouvrages suivants conseillés par l'auteur :

A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise* (Coll. *Lectio Divina* 68, Le Cerf, Paris, 1971).

Les ministères de direction dans l'Eglise (Colloque de l'Institut de Droit Canonique, Strasbourg, 5-8 décembre 1972, *Revue de Droit Canonique*, XXIII, 1973, 349 p.).

Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament, par P. BONY et alii, sous la direction de J. DELORME (Coll. *Parole de Dieu*, Le Seuil, Paris, 1974).

André LEMAIRE, *Les ministères dans l'Eglise* (Coll. *Croire et Comprendre*, Le Centurion, Paris, 1974).

J.P. DELOUPY, *Laïcs et prêtres, des idées pour demain* (Coll. *Foi chrétienne*, Le Centurion, Paris, 1977).

CONTRIBUTION PROTESTANTE

église réformée de france

introduction

Dans la perspective de ce cahier de *Spiritus* - et comme contribution protestante* - on me demande de constituer un dossier sur la question théologique - et plus particulièrement ecclésiologique - qui est ainsi posée : *le rapport des ministères ordonnés avec la présidence de la communauté chrétienne et avec la présidence de la vie sacramentelle*. Je ferai deux remarques de méthode :

- Dans la perspective de la Réforme, l'histoire de l'Eglise n'est pas normative, ni le développement de la tradition infaillible. Il n'y a pas de dogme fixé de manière définitive, mais des confessions de foi successives. Ainsi, on sentira un écart entre la doctrine des Réformateurs et la conception actuellement en cours. Nous ferions volontiers notre cette remarque d'un grand historien catholique de Luther : *L'unique façon de faire de même est de renoncer à faire pareil*¹. C'est le fameux « Ecclesia reformata semper reformanda ».
- C'est pourquoi sans chercher à manifester la continuité - il faudrait un traité d'histoire de la question posée - ni vouloir démontrer une certaine cohérence - il faudrait alors un ouvrage d'ecclésiologie réformée² - je propose le plan suivant :

1/ Rappel de l'ecclésiologie réformée traditionnelle sur l'Eglise locale et le ministère de la Parole et des Sacrements.

* Mr Michel LEPLAY est Pasteur de l'Eglise Réformée d'Auteuil (rue Erlanger) et membre du Conseil national de l'Eglise Réformée de France.

2/ Exposé de la situation actuelle pour ce qui concerne l'E.R.F. (textes synodaux, liturgiques et disciplinaires).

3/ Elargissement de l'information récente au plan œcuménique (Foi et Constitution).

C'est le point 2 qui, compte tenu de l'éclairage particulier qui est demandé, retiendra le plus notre attention.

1. ecclésiologie traditionnelle

Pour les Réformateurs du XVI^e siècle, et notamment pour Calvin dont la recherche ecclésiologique a été plus importante que celle de Luther, ce qui concerne le ministère de la Parole et des Sacrements est second. Luther avait dénoncé avec la dernière énergie l'existence d'un clergé et de sa hiérarchie, rappelant le Sacrement du baptême et le Sacerdoce universel des fidèles. Et Calvin renoncera comme Luther à toute forme de ministère sacerdotal ou de sacerdoce ministériel. Comme le dira la Confession de Foi de La Rochelle en son article XXV :

Or, comme nous ne jouissons de Jésus Christ que par l'Evangile, nous croyons que l'ordre de l'Eglise, qui a été établi par son autorité, doit être sacré et inviolable ; et par suite, que l'Eglise ne peut exister, à moins qu'il n'y ait des pasteurs chargés d'enseigner, lesquels on doit honorer et écouter en révérence, quand ils sont dûment appelés et exercent fidèlement leur office. Non pas que Dieu soit attaché à de tels aides, ou moyens inférieurs, mais parce qu'il lui plaît de nous entretenir sous cette charge et bride. Sur quoi nous détestons tous les fanatiques qui voudraient bien, autant qu'ils le peuvent, anéantir le ministère et la prédication de la Parole de Dieu et des sacrements³.

La nature et l'existence du ministère sont donc ordonnés à l'édification de la communauté locale par la prédication de la Parole et l'administration des sacrements.

1 / Daniel OLIVIER : *Les deux visages du prêtre*, Edit. Fayard, 1971, p. 107.

2 / On consultera avec profit l'ouvrage de Jean BOSC : *Situation de l'œcuménisme en perspective réformée*, Le Cerf, 1969, notamment les pages 83 et ss.

3 / Edit. Les Bergers et les Mages, Paris 1959, p. 111.

4 / *Discipline de l'E.R.F.* Edit. Je sers, Paris, 1947 (pp. 197-198).

5 / *Ibid.*, p. 192.

Parmi les quatre ministères calviniens, celui du pasteur consiste en premier lieu à annoncer la Parole de Dieu :

La charge des ministres est principalement d'évangéliser et annoncer la Parole de Dieu à leurs peuples, et seront exhortés de s'abstenir de toute façon d'enseigner étrange et non convenable à édification, et se conformer à la simplicité et style ordinaire de l'esprit de Dieu, se donnant garde qu'il y ait chose aucune en leurs prédications qui puisse apporter préjudice à l'honneur et autorité de l'Ecriture sainte. Ne prêcheront sans avoir pour sujet de tout leur propos un texte de l'Ecriture sainte, qu'ils suivront ordinairement : et du texte ils en prendront et exposeront le plus qu'ils pourront, s'abstenant de toutes amplifications non nécessaires, de digressions, longues et sans occasions, d'un amas de passages de l'Ecriture hors le besoin, et d'un récit vain de diverses expositions. N'allègueront que bien sobrement les écrits des anciens docteurs, et beaucoup moins les histoires et auteurs profanes. Ne traiteront aussi la doctrine en forme scolastique, ou avec mélange des langues. Bref, fuiront tout ce qui peut servir à ostentation. A quoi les Consistoires, Colloques et Synodes tiendront la main soigneusement (cf. La Discipline de 1559)⁴.

La prédication est tellement prioritaire que c'est sur elle que sera jugé tout candidat au ministère : *Celui duquel l'élection aura été notifiée à l'Eglise se proposera publiquement la Parole de Dieu par trois divers dimanches, sans pouvoir administrer les saints Sacrements, ni bénir les mariages, tout le peuple l'entendant, afin qu'il puisse reconnaître sa manière d'enseigner... (cf. La Discipline de 1559)⁵.*

Pour les Réformateurs et les Eglises réformées du XVI^e siècle, le problème est celui du rapport des ministères avec la prédication de la Parole de Dieu ; les ministres sont étymologiquement les « serviteurs inutiles et par grâce, car c'est l'autorité souveraine de la Parole qui préside au rassemblement de la communauté, à l'administration des sacrements comme à l'exercice de la charité.

2. la situation actuelle

Elle est bien différente. Cependant, avant d'enjamber trois siècles d'histoire protestante, il faut noter qu'au temps des persécutions, après la révocation de l'Edit de Nantes et l'une de ses conséquences qui fut le

bannissement des pasteurs ou leur disparition, les assemblées tenaient fermement à la présence d'un ministre ordonné pour la célébration de la Sainte Cène comme du Baptême ; la prédication était assurée avec plus de liberté et même parfois dans l'enthousiasme de charismatiques illuminés ; mais les sacrements restèrent l'objet d'un respect certain. Ces regroupements de maquisards, ces Eglises de rebelles, ces paroisses au désert n'avaient rien de ce qu'aujourd'hui on appellerait « communautés sauvages ».

Depuis lors, sous les coups et contrecoups du libéralisme théologique et du piétisme évangélique, de la théologie dogmatique et du christianisme social la question du ministère et de l'administration des Sacrements est passée au second plan : la liberté de la réflexion spirituelle comme la sincérité de la conversion intérieure, l'exigence de la prédication de la grâce comme les implications d'un Evangile vécu, rejetaient assez loin le problème jadis central en chrétienté post-médiévale : celui des sacrements.

L'évolution la plus récente se traduit par quelques textes synodaux (liturgiques et disciplinaires) de l'E.R.F.

En effet, au moment de l'unité des réformés français en 1938, si le problème de la consécration pastorale n'est pas posé (il le sera 30 ans plus tard, nous le reverrons), il est cependant admis que puisse être octroyée une DÉLÉGATION PASTORALE : *La délégation pastorale confère le droit d'exercer pleinement les charges du Saint Ministère, mais seulement d'une manière temporaire et pour la desserte d'une paroisse déterminée, à des hommes qui n'ont pas reçu la consécration, en particulier aux proposants, aux candidats au Saint Ministère et aux candidats en théologie...*

Quant aux « charges du Saint Ministère », elles étaient ainsi définies par l'article 2 : *Les charges du ministère ressortissent d'une manière générale, à tout ce qui concerne la préparation du Règne de Dieu sur la terre.*

A titre énonciatif et non limitatif, voici les principales :

a/ action spirituelle. La célébration du culte du dimanche et des fêtes chrétiennes avec la prédication, l'administration des sacrements : de la

6 / *Discipline de l'E.R.F.*, pp. 68-70.

Sainte Cène, au moins à l'occasion des fêtes chrétiennes, et des baptêmes - les actes pastoraux : bénédictions nuptiales, services funèbres - l'enseignement des adultes par le moyen des réunions de semaines (réunions bibliques et de prières), des conférences, de la cure d'âme, des visites - l'éducation de la jeunesse par le moyen des écoles du Dimanche et de semaine, du catéchisme et de groupes divers.

b/ administration : la tenue des registres spéciaux sur lesquels sont inscrits les baptêmes, les confirmations (réceptions de catéchumènes et de prosélytes), les mariages et les services funèbres. Pour la célébration des divers services, les pasteurs sont invités à faire usage des formulaires liturgiques, des recueils de chant sacré recommandés par l'Eglise et à n'introduire dans le culte ou l'activité paroissiale aucune innovation ou modification importante⁶.

Au Synode National de Paris-Jubilé (1959 - quatre siècles après le Synode de La Rochelle précédemment évoqué), une innovation importante apparaît : celle de la DÉLÉGATION DE DESSERTE. Par rapport à la Délégation pastorale, l'article XV de la Discipline révisée s'exprime ainsi :

Article XV - De la délégation pastorale et de la délégation de desserte :

§ 1 - La délégation pastorale confère le droit d'exercer les charges du ministère, à l'exclusion de la présidence du Conseil presbytéral. Elle ne peut être attribuée par la Commission du Ministère pastoral qu'à des personnes en instance de recevoir la consécration pastorale.

§ 2 - La délégation de desserte confère à un fidèle le droit d'exercer le ministère de la Parole et d'administrer les sacrements dans un lieu et pour un temps déterminés. Elle peut être accordée dans des cas d'urgence pour quinze jours par les Conseils régionaux.

§ 3 - Elle peut être accordée par la Commission du Ministère pastoral, ou des assistants de l'Eglise, pour une période renouvelable d'une année. Dans ce cas, la Commission du Ministère pastoral peut, d'accord avec le Conseil régional intéressé, autoriser le bénéficiaire à présider un Conseil presbytéral par intérim.

On remarquera que, dans cette formulation, aux deux charges d'exercer le ministère de la Parole et d'administrer les Sacrements s'ajoute celle de présider le Conseil presbytéral.

La « délégation de desserte » est une création du Synode national de « Paris-Jubilé ». La *Discipline de 1938* ne connaissait que la « délégation pastorale » qui confère le droit d'exercer pleinement les charges du Saint Ministère ». Le rapporteur du Synode national de 1959 explique la création de la « délégation de desserte » par le souci de tenir compte de la décision du Synode national de Paris-Luxembourg. *Il approuve l'octroi de la délégation pastorale à des laïcs chargés de desservir intégralement une paroisse vacante, mais estime que, lorsque la crise actuelle sera dénouée, les laïcs qui seront appelés à exercer l'intégralité des fonctions pastorales devront s'y préparer avant et non après leur entrée en fonction.*

Depuis le Synode de 1959, l'E.R.F. a encore modifié sa Discipline en cette matière. Ainsi au Synode national de Lyon (1974), l'article XV que nous venons de citer, fut remplacé par le texte suivant :

§ 1 - La délégation pastorale confère à ceux qui, n'étant pas pasteurs, sont candidats à l'exercice d'un ministère pastoral dans l'E.R.F., l'habilitation à exercer les charges de ce ministère, suivant les prescriptions de la Discipline, soit s'ils sont en instance de consécration-ordination, soit pendant le temps et selon les modalités du contrat qui les liera à l'Eglise comme pasteur-proposant ou comme assistant...

La délégation pastorale est attribuée par la Commission des Ministères. Chaque renouvellement de contrat avec l'Eglise d'un pasteur-proposant ou d'un assistant de l'Eglise requiert le renouvellement préalable de la délégation pastorale.

§ 2 - La « délégation de desserte » permet à un desservant bénévole d'exercer le ministère de la Parole et d'administrer les sacrements dans une Eglise locale et pour un temps ou une circonstance déterminée. Elle est accordée par le Conseil régional ou, en cas d'urgence, par le président du Conseil régional s'il ne s'agit que d'une ou deux journées...

... la première délégation de desserte accordée par le Conseil régional ne peut dépasser une durée d'un mois. Elle peut être renouvelée par ce

7 / *Actes du Synode National de Lyon 1974, Imprimeries Réunies, Valence, pp. 62-63.*
8 / *Etudes, août-septembre 1972, pp. 271 ss.*

9 / Cf. par exemple le récent livre de Jean DELUMEAU : *Le Christianisme va-t-il mourir ?* Hachette 1977.

Conseil pour une deuxième période de trois mois au maximum et pour une troisième période de six mois au maximum. Après ces trois périodes de délégation de desserte, le Conseil régional peut proposer à la commission des Ministères de la renouveler. La Commission des Ministères peut accorder la délégation de desserte par période renouvelable d'une année chaque fois sur proposition du Conseil régional.

Le titulaire d'une délégation de desserte a accès de droit à toutes les séances du Conseil presbytéral, avec voix consultative, s'il n'en est pas déjà un membre élu⁷.

Ces mesures posent évidemment deux questions importantes au point de vue ecclésiologique. On ne peut en faire l'économie, sans que pour autant il soit possible d'y répondre :

1/ L'usage qui requiert une délégation (pastorale ou de desserte) pour la présidence d'un culte eucharistique n'est fondé ni dans la Discipline de 1938, ni dans celle de 1559. Pourquoi exiger une délégation quand le culte comporte un baptême et (ou) la Sainte Cène ? Et non quand il s'agit de la prédication publique de la Parole de Dieu ? Pourquoi séparer Parole et Sacrement : n'est-ce pas la prédication de la Parole qui devrait être l'objet de la vigilance de l'Eglise ?

2/ Comment tracer la limite - s'il en faut une ! - entre la spécificité du ministère de la Parole et des Sacrements (n'importe qui n'est pas appelé à faire n'importe quoi dans la communauté) et son éventuelle exclusivité ? Qu'est-ce qu'une délégation pastorale ou de desserte - qui manifeste la communion de l'Eglise avec le ministre et la communauté rassemblée - mais sans qu'il y ait eu quelque « rite » d'imposition des mains ? Pourquoi ne pas réfléchir à la diversité proposée par le P. Joseph MOINGT : l'octroi d'une délégation de desserte à un laïc ne revient-il pas à un ministre institué, selon notre auteur ?⁸.

Cette recherche s'inscrirait dans le droit fil d'un renouveau ecclésiologique et œcuménique de plus en plus souhaité⁹.

3. au plan œcuménique

En France, à propos du texte du C.O.E. : *La réconciliation des Eglises - Baptême, Eucharistie, Ministère*¹⁰, dont le docteur Vischer indique bien

la portée, le Conseil national de l'E.R.F. s'est récemment et officiellement exprimé de la manière suivante :

Plusieurs de ses membres ont exprimé des remarques critiques, diverses et contradictoires, portant sur l'intention du texte, sur ces conditions d'élaboration, sur son orientation théologique, sur sa formulation. Certains ont relevé l'équivoque qu'entraîne l'absence de définition de certains termes-clés (notamment celui de sacrement) et le caractère, à leurs yeux trop unilatéral et unanimiste, de la ligne sacramentaire adoptée par Foi et Constitution. Ils ont aussi regretté l'aspect intemporel d'un texte qui, par son langage tributaire d'une conceptualité trop traditionnelle, risque d'ignorer les questions et les tensions actuelles qui surgissent dans les Eglises et les communautés chrétiennes.

Quelques-uns qui partagent ce point de vue, ont cependant apprécié le texte sur le Ministère qui leur paraît respecter les diversités ecclésiales et théologiques tout en aidant à les dépasser. Ceux-ci ont été sensibles à la sagesse et au réalisme des recommandations pratiques qui ouvrent sur des perspectives intéressantes. Il conviendrait, selon eux, de les poursuivre et de les prolonger notamment dans l'étude de la relation communauté-ministres et dans le délicat problème de la succession apostolique et du ministère de l'unité...

conclusions sous forme de questions

Prenant un peu de recul par rapport à l'ensemble de ces textes - et je m'excuse des nombreuses citations mais, la demande concernant un dossier historique, il valait mieux donner les documents que les résumer - on peut souligner plusieurs points qui demeurent importants et qui débordent le cadre de l'étude demandée :

1/ L'articulation Eucharistie-Eglise-Ministère est inconnue du Nouveau Testament qui par contre connaît l'articulation ministère de l'Eglise et ministères dans l'Eglise. (C'est la dynamique missionnaire de Romains 12, de 1 Corinthiens 12 et plus encore de Ephésiens 4.) Comment retrouver l'élan apostolique ?

10 / Les Presses de Taizé, 1974, § 15, p. 56.

2/ La dialectique sacerdoce universel et ministères particuliers est difficile à tenir : tantôt on tombe dans la confusion congrégationaliste, tantôt on se bloque dans la rigueur cléricale. Et c'est un phénomène psychosociologique autant qu'un problème ecclésiologique. Un dépassement n'est-il pas possible ?

3/ On remarquera que, dans les textes protestants cités, le ministère, sa délégation, sa reconnaissance proviennent de la communauté ecclésiale et non du Christ lui-même. Notre doctrine des ministères est enracinée dans l'ecclésiologie plus que dans la christologie. C'est là le point essentiel de divergences. Est-ce que le C.O.E. ne propose pas une conciliation ?

4/ Mais dans la mesure où la communauté chrétienne œcuménique se ressaisit en chaque lieu comme une communauté missionnaire, envoyée pour témoigner et servir, alors cet apostolat dynamique, qui prend la place d'une apostolalité statique, peut devenir le point existentiel de convergence. N'est-ce pas notre espérance ?

Paris, Michel Leplay

Informations et recherches

église catholique en afrique

1. LE MARIAGE DES CHRÉTIENS

Tel est le titre d'un dossier* pour la *Pastorale et la catéchèse du mariage*, établi par un groupe de recherche à la suite de plusieurs sessions, tenues au cours de l'année 1976/1977.

Une première partie pose nettement les questions : si la situation semble « bloquée », faut-il en rester au statu quo ? Faut-il continuer à étouffer la voix du sens pastoral et les questions des chercheurs ? Ou bien alors, faut-il désobéir ? Y a-t-il des voies honnêtes pour avancer sans se laisser enfermer par la loi et sans briser la communion ecclésiale ? - la deuxième partie étudie le mariage traditionnel. On ne peut faire une catéchèse du mariage comme si tout était table rase. - La troisième partie se rapporte à la Bible et à la Tradition et cherche à percevoir un sens dans l'histoire, dans les institutions et dans les pratiques.

Ce groupe de travail essaie de dégager des orientations qui devront être discutées et vérifiées. Nous recommandons cette étude aux missionnaires qui sont affrontés aux mêmes problèmes.

2. DEVENIR CHRÉTIEN EN AFRIQUE

Cette publication ** est le compte rendu intégral des travaux de la session de recherche, organisée par la Commission de Catéchèse et de Liturgie de l'Ouest Africain francophone qui s'est tenue à Koumi en 1976. Cette session avait pour base de départ la synthèse des réponses à un questionnaire envoyé l'année précédente à toutes les Eglises de l'Ouest Africain. Le déroulement se fit en 4 étapes : une étude de la catéchèse dans l'histoire de l'Eglise, des origines à Vatican II - une recherche sur le milieu à évangéliser - une écoute des essais tentés en divers pays et milieux - une synthèse finale qui dégage les grandes orientations pour une catéchèse aujourd'hui.

Nous ne pouvons rendre compte de la richesse de cette recherche aux aspects multiples. Nous voudrions simplement inviter nos lecteurs à lire cet ouvrage qui montre comment une théologie devient africaine. C'est de la vie des communautés que surgit une vision chrétienne du monde.

* *Etudes et informations*, n° 1. S'adresser à P., SCHOUVER, Centre pastoral, B.P. 855, Bangui. Empire Centrafricain.

** *Le Calao*, B.P. 149, Bobo-Dioulasso, Haute-Volta, août 1977.

LA PRÉSIDENCE DE L'EUCHARISTIE SELON LA TRADITION ANCIENNE

Dans l'Eglise primitive, les prêtres présidaient à l'eucharistie parce qu'ils présidaient à la communauté chrétienne. Frappé de trouver cette idée exprimée, par deux fois, au détour d'une phrase, dans la Relation de la Commission théologique centrale de Vatican II sur le n° 28 de *Lumen Gentium*, il nous a paru intéressant de la vérifier¹ en un moment où une réflexion approfondie sur le sens de la conjonction entre eucharistie, Eglise et ministère ordonné se révèle nécessaire de divers côtés. Pour contribuer à cette réflexion, notre enquête se propose d'établir : 1. qui présidait effectivement l'eucharistie dans l'Eglise prénicéenne et à quel titre ; 2. comment cette présidence, lorsqu'elle résulte d'une ordination, apparaît comme la dimension liturgique d'une charge pastorale ; 3. comment toute l'assemblée célèbre l'eucharistie ; 4. le sens de la présidence de l'eucharistie par les ministres ordonnés.

1. à l'époque prénicéenne, qui préside l'eucharistie ? à quel titre ?

a/ que dit le nouveau testament sur la présidence des assemblées eucharistiques ?

L'Ecriture ne se préoccupe pas explicitement de préciser à qui revient la présidence des assemblées eucharistiques. On dispose seulement d'allusions à leur célébration. Ainsi, à Troas (*Actes 20,7-9*), sans que rien ne soit dit sur l'eucharistie elle-même, on voit l'assemblée groupée aussi bien pour rompre le pain que pour écouter la Parole. De même, si *Actes 13,1-2* décrit bien une célébration eucharistique, ce sont des prophètes et des

H.-M. LEGRAND op. ordonné prêtre en 1963. Docteur en théologie. Chargé de cours à l'U.E.R de Théologie de l'Institut catholique de Paris. A publié ces dernières années divers travaux relatifs à la théologie des ministères. Voir en particulier son étude sur *Nature de l'Eglise particulière et rôle de l'évêque dans l'Eglise*, dans *La Charge Pastorale des Evêques – Unam Sanctam 74*, Paris 1969.

docteurs qui la président². On ne mentionne jamais qu'une qualification cultuelle, spécifique, sacerdotale, soit requise pour présider l'eucharistie ; d'ailleurs aucun des nombreux ministères repérables dans le Nouveau Testament ne reçoit de qualificatif sacerdotal³. En revanche, on sait qu'il n'est question de sacerdoce qu'à propos du Christ (construction théologique de l'*Ep. aux Héb.*) et de la communauté ecclésiale (*1 P* et *Apoc.*). Serait-ce à dire que la présidence de l'eucharistie pouvait être dévolue à n'importe quel chrétien ?

Ceci nous paraît peu vraisemblable pour trois raisons. La première est d'ordre exégétique : la recherche récente sur la *1a P* et l'*Apoc.* a montré que leurs affirmations sacerdotales ne portaient pas sur les croyants individuels (il faut traduire peuple sacerdotal et non peuple de prêtres). Il s'agit là non d'un thème cultuel, mais d'un thème d'élection⁴. Une deuxième raison ressortit à l'histoire de la liturgie : l'eucharistie chrétienne s'est développée en symbiose critique avec la liturgie juive dont la présidence est strictement réglée⁵. Au-delà de ces raisons, déjà le plus ancien témoignage que nous connaissons sur l'eucharistie (vers 52), conduit à exclure que l'eucharistie fût présidée par n'importe qui. Paul y introduit son témoignage par la formule solennelle : *ce que j'ai reçu, je le transmets* (*1 Co 11,23*), formule dont il ne se sert par ailleurs que pour introduire le kérygme (*1 Co 15,3*). Que développe-t-il avec cette garantie si solennelle ? Essentiellement la relation de la célébration eucharistique à l'Eglise : elle est la manifestation la plus marquante de l'Eglise en tant

1 / *Schema Constitutionis De Ecclesia 1964*, relation du n° 28, pp. 101-102 : *Cum jam in N.T. et in aeo post apostolico, Eucharistia ut « sacrificium » intelligatur, et presbyteri ut rectores communisatis sint rectores eucharistiae, sacerdotium ministeriale Novi Testamenti suam propriam dignitatem a Christo institutam ostendit. Functio rectorum communisatis cum functione cultica coniuncta appareat.*

2 / C'est ce que suggère la *TOB*, in loco, p. 396, note u. La présidence de l'Eucharistie par des prophètes dans la *Didachè* renforce cette probabilité.

3 / Voir l'opinion différente d'A. FEUILLET, *Le sacerdoce du Christ et de ses ministres d'après la prière sacerdotale du quatrième évangile et plusieurs données parallèles du Nouveau Testament*, Paris, 1972. Cette thèse se heurte aux difficultés de méthode relevées par J. DELORME, *Sacerdoce du Christ et ministère (à propos de Jean 17)*, *Sémantique et théologie biblique*, dans *Recherches Sc. Rel.* 62 (1974) pp. 199-219.

4 / Cf. J. H. ELLIOT, *The Elect and the Holy. An exegetical Examination of 1 Peter 2, 4-10*, Leiden, 1966.

5 / Sur les origines juives de l'eucharistie chrétienne, consulter désormais l'article important de T. J. TALLEY, *De la « Berakah » à l'Eucharistie. Une question à ré-examiner*, La Maison-Dieu, n° 125, 1974, pp. 199-219.

6 / On notera le vocabulaire du rassemblement (« *synerkomai* »), *1 Co II, 17,18,20,33,34*), la convocation de « l'Eglise de Dieu » opposée aux schismata (v. 18) aux haireses (v. 19), au repas particulier (v. 21). Il s'agit d'actualiser dans P. NEUENZEIT, *Das Herrenmahl*, München 1960, pp. 188-235. Indications concordantes dans P. GRELOT, *Réflexions générales autour du thème du Symposium : le ministre de l'Eucharistie*, dans *Ministère et célébration de l'Eucharistie*, *Studia Anselmiana*, 61, Rome 1973, pp. 22-25.

7 / P. GRELOT, *Réflexions générales...* *ibid.*, pp. 22-23.

8 / Cf. H.-M. LEGRAND, *Recherches sur le presbytérat et l'épiscopat*, dans *Rev. des Sc. Phil. Théol.* 59 (1975) pp. 670-671.

9 / H.-M. LEGRAND, *ibid.*, pp. 672-673, et surtout H. MERKLEIN, *Das kirchliche Amt nach dem Epheserbrief*, München 1973, pp. 235-331.

10 / Sur la doctrine eucharistique de Clément, étude détaillée d'A. MEHAT, *Clément d'Alexandrie in l'Eucharistie des premiers chrétiens*, dans *Le point théologique* 17, Paris, 1976, pp. 101-127. *Ibid.* P. JACQUEMONT traite *Origène*, pp. 177-185. Plus topique, J. LECUYER : *Sacerdoce des fidèles et sacerdoce ministériel* dans *Vetera Christianorum* 7, 1970, pp. 253-264 ; malgré ce titre, O. ne connaît pas l'expression « sacerdoce ministériel. »

qu'actualisation de l'Alliance et c'est ainsi que se construit le corps du Christ⁶. Devant l'importance d'un tel enjeu, il est hautement invraisemblable que la présidence d'un tel acte fût laissée au hasard. Il est vraisemblable au contraire que la structure de la réunion devait se calquer sur la structure même de la communauté qui se réunit en « Eglise », pour reprendre une expression du P. Grelot⁷.

Le propos parénétique de Paul sur les charismes dans l'Eglise de Corinthe nous interdit de spéculer sur une soi-disant structure charismatique de cette Eglise en opposition à une structure ministérielle⁸. De plus, nous savons par les *Actes* (13,1 ; 14,4.14) que les prophètes et les docteurs sont antérieurs à Paul et indépendants de lui. Or, ne les cite-t-il pas en *1 Co 12,28*, en tout premier lieu après les apôtres⁹ ?

A ne considérer que ces textes, il semble possible que la présidence de l'eucharistie soit revenue à ce groupe, tout comme elle paraît leur revenir en *Actes 13,1-2*, et qu'elle continuera de leur être confiée en priorité dans la Didachè.

Nous pouvons donc conclure que l'Ecriture observe un silence total sur un office sacerdotal à qui reviendrait la présidence de l'eucharistie et qu'elle ne prescrit rien à ce sujet. En revanche, on peut penser (nous avons relevé trois indices de probabilité en ce sens) que présidaient vraisemblablement à l'eucharistie ceux qui présidaient à l'Eglise (apôtres, prophètes et docteurs), sans pouvoir généraliser cette hypothèse à l'ensemble du Nouveau Testament à travers l'espace et le temps.

b/ dans l'église d'avant nicée, qui préside à l'eucharistie ? à quel titre ?

Nous nous proposons ici d'analyser tous les témoignages antérieurs à Nicée, chaque fois qu'ils offrent un renseignement relatif à la présidence de l'eucharistie. Paradoxalement, Clément d'Alexandrie et Origène qui se préoccupent de l'eucharistie ne font pas d'allusions significatives à ce point, pour autant que nous ayons pu nous en rendre compte¹⁰.

■ la Didachè = *les prophètes, les apôtres (envoyés), les évêques (sans succession apostolique) président à l'eucharistie.*

Avec J.P. Audet, on s'accorde généralement aujourd'hui pour dater ce document d'avant l'an 100. Les chapitres 9 et 10 que l'on tient de plus

en plus pour eucharistiques¹¹ se terminent par l'injonction : *Laissez les prophètes prononcer la bénédiction à leur gré*¹², prophètes qui apparaissent interchangeables avec les apôtres de *Did. 11,5-6*. Est-il impensable qu'ils aient présidé l'eucharistie ? Nullement, selon ce que nous avons vu précédemment (*Actes 13,1-2* et *1 Co 12,28*) car ils président à l'Eglise et à sa construction (cf. *Eph 2,20* et *4,11*). Ces prophètes ne sont pas des figures sacerdotales car *Did. 13,3* (*Tu prendras de tous les prémisses de tous les produits pour les donner aux prophètes : ils sont vos grands-prêtres*) a un sens purement allégorique pour justifier leur traitement économique - car les grands-prêtres n'enseignaient pas.

Mais s'il restait quelque doute et sur la nature eucharistique des ch. 9 et 10 et sur la présidence des prophètes et des apôtres, ils sont dissipés en *Did. 14,1* et *15,2* : *Le jour du Seigneur, assembliez-vous pour la fraction du pain et l'eucharistie... Choisissez-vous donc des évêques et des diacres dignes du Seigneur... car ils remplissent, eux aussi, auprès de vous, l'office (leitourgia) des prophètes et des docteurs. Ne les prenez donc pas de haut : ils comptent parmi vos notables avec les prophètes et les docteurs.* On remarquera que les épiscopes sont choisis ici par la communauté directement en fonction de l'eucharistie dominicale : ils ont la « liturgie » de la communauté, c'est-à-dire sa conduite, y compris liturgique. Mais les épiscopes et les diacres ne remplacent pas les prophètes et les docteurs. Comme le note J.P. Audet : *ils partagent avec eux une liturgie devenue trop lourde... Encore moins, pourraient-ils recueillir la succession des apôtres.* On trouve en effet opportun de recommander les évêques et les diacres à la *considération des Eglises* (*Did. 15,2*)¹³. Ce sont les prophètes et les docteurs qui, psychologiquement, servent de référence : évêques et diacres viennent après eux.

Bref, comme O. Casel le montrait il y a déjà près de 50 ans¹⁴, dans la Didachè la présidence de l'eucharistie revient aux prophètes, aux apôtres

11 / Se prononçaient contre le caractère eucharistique, R.H. CONNOLLY ; J. JEREMIAS ; A. BAUMSTARK ; J. P. AUDET ; W. RORDORF. Mais les progrès faits dans la connaissance du substrat juif de l'eucharistie chrétienne conduisent à un sérieux revirement des opinions ; cf. J. A. TALLEY, *De la « Berakah »...* art. cit. p. 28 : *Si nous considérons sérieusement avec quelle précision l'auteur de la Didaché a révisé les grâces juives de façon à écarter tout usage des formules de bénédiction essentielles aux berakoth pour les repas et à donner une priorité et une prééminence nouvelles aux formes eucharistiques, (...) cela à la lumière de la portée sacrificielle du langage eucharistique révélé par les études de CAZELLES et de LAPORTE (...), il ne me paraît pas impossible que Didaché le soit une adapta-*

tion faite avec soin, de la Birkat ha Mazon aux exigences de la Cène du Seigneur devenue une zebah todah, le sacrifice eucharistique. Dans le même sens déjà, P. PRIGENT, G. BORNKAMM, J. QUASTEN, J. DANIELOU, J. de WATTEVILLE.

12 / Nous suivons la traduction de J. P. AUDET, *La Didaché, Instruction des Apôtres* (Etudes bibliques) Paris 1958.

13 / *Ibid.*, p. 466.

14 / O. CASEL, *Prophetie und Eucharistie*, Jahrb. f. Liturgiew 9 (1929) pp. 1-19.

15 / CLÉMENT DE ROME, *Epître aux Corinthiens*, Sc. 167, Paris 1971, édit. A. Jaubert, p. 173.

16 / *Ibid.*

17 / Voir p. 414.

(envoyés), aux évêques (qui ne sont pas successeurs des apôtres). Leurs dénominations mêmes sont tout autres que sacerdotales.

- La Lettre de Clément aux Corinthiens = *des évêques-presbytres, établis à la suite des apôtres président l'Eglise et l'Eucharistie.*

Contemporaine des derniers écrits du Nouveau Testament (vers 95) comme la *Didachè*, cette épître se présente comme une lettre de l'Eglise de Rome à celle de Corinthe. Elle fut attribuée assez tôt (vers 170) à Clément, sans doute porte-parole du collège presbytéral de Rome. La lettre rappelle en 44,4-6 que : *Ce ne serait pas pour nous une faute légère de rejeter de l'épiscopat ceux qui ont présenté les dons (prosenegkantas ta dôra) de façon pieuse et irréprochable. Heureux les presbytres qui ont parcouru leur route et dont la vie s'est terminée féconde et parfaite (...) Nous en voyons quelques-uns en effet que, malgré leur bonne conduite, vous avez destitués des fonctions qu'ils exerçaient avec honneur et de manière irréprochable*¹⁵. Que représentent ces dons ? Probablement, répond A. Jaubert avec l'ensemble des commentateurs, les dons matériels qui accompagnaient les sacrifices eucharistiques et les éléments eucharistiques eux-mêmes¹⁶. Ici, les présidents de l'eucharistie sont donc les présidents de la communauté locale : ses évêques ou presbytres (le vocabulaire demeure encore flou), établis par les apôtres, *ou ensuite par d'autres hommes éminents, avec l'approbation de toute l'Eglise* (44,3). Ces chefs ne remontent cependant pas de façon seulement linéaire aux apôtres : ils ne sont entrés dans leur office qu'avec le consentement de la communauté.

Ces évêques-presbytres sont-ils des personnages sacerdotaux ? Non. Clément en reste à une comparaison qui, par le choix de certains termes volontairement non rituels, exclut l'assimilation des ministres du Nouveau Testament à ceux de l'Ancienne Alliance¹⁷.

Bref pour Clément de Rome, président à l'eucharistie ceux qui président à l'église, *car tout doit se dérouler dans l'ordre* (40,2). Ces évêques-presbytres, établis à la suite des apôtres, ne sont pas des figures sacerdotales au sens de l'Ancien Testament.

- Ignace d'Antioche = *préside l'eucharistie l'évêque, principe de l'unité de l'Eglise, ou celui qu'il en chargerait.*

La correspondance d'Ignace d'Antioche date des environs de l'an 110. Dans sa *Lettre aux Smyriotes*, 8,1-2, il réserve explicitement la présidence

de l'eucharistie à l'évêque dans les termes suivants : *Que personne ne fasse, en dehors de l'évêque, rien de ce qui regarde l'Eglise. Que cette eucharistie seule soit considérée comme légitime (bebaia) qui se fait sous la présidence de l'évêque (è hupo episcopou ousa) ou de celui qu'il en aura chargé (epitrespi). Là où paraît l'évêque, que là soit la communauté, de même que là où est le Christ Jésus, là est l'Eglise catholique. Il n'est pas permis en dehors de l'évêque, ni de baptiser ni de faire l'agapè (...) ainsi tout ce qui se fait sera sûr et légitime*¹⁸. Remarquons que pour Ignace toutes les Eglises sont présidées par un évêque, assisté d'un presbyterium et de diacres. Il ne fait silence sur ce point que pour la seule Eglise de Rome : est-ce parce qu'à cette date, elle serait toujours gouvernée par un collège presbytéral¹⁹ ? La clé de son insistance en ce qui concerne tous ses autres destinataires, se trouve dans une mystique d'unité dont l'eucharistie est pour lui le sacrement, comme l'a bien montré le P. Camelot²⁰. Tel est pour Ignace le fondement le plus manifeste de la présidence de l'eucharistie par l'évêque. On ne le cherchera pas dans une qualification sacerdotale des ministres car le vocabulaire sacerdotal n'est jamais appliqué par lui aux chefs de l'Eglise. De même ne remonte-t-il jamais des chefs de l'Eglise aux apôtres pas plus qu'il n'emploie le terme de succession²¹.

En résumé, pour la pensée explicite d'Ignace d'Antioche, l'évêque, garant de l'unité de l'Eglise, préside au sacrement de son unité. En dehors de lui, l'eucharistie est illégitime, ou encore, peu sûre. Celui qu'il peut déléguer pour la présider est-il membre du presbyterium ? Est-ce un autre chrétien ? Nous n'en savons rien. Le silence sur le presbyterium à cette occa-

17 / Cf. M. JOURJON, *Remarques sur le vocabulaire sacerdotal de la Ia Clementis in Epaktasis* (Mél. Card. DANIELOU), Paris, 1972, p.109 : jamais le ch. 40 ni aucun autre passage de la *Lettre ne qualifient de prêtres les chefs de l'Eglise, mais la Ia Clementis estime que ces chefs sont à l'Eglise ce que les prêtres et les lévites étaient au peuple de Dieu (...).* En 44, 4, (présenter les dons) il corrige la portée ritualiste du texte par deux adverbes qui n'appartiennent nullement au vocabulaire sacrificiel : « *amētōs* » et « *hosīōs* »... Ce n'est pas pour les ritualiser ou les judaïsier ou pour faire d'eux des sacrificateurs que la Ia Clementis compare épiscopes et diacres aux prêtres et lévites. C'est que la rectitude et l'intégrité conviennent à l'unique dessein de Dieu, à travers le peuple prophétique de l'Eglise. Le commentaire du même passage par G. BLOND, *Clément de Rome, dans l'Eucharistie des premiers chrétiens*, op. cit., pp. 38-39, ne semble pas connaître JOURJON.

18 / Trad. P. CAMELOT, Sc 10, Paris 1969, 4^e édit., pp. 139-141.

19 / Ce fait expliquerait que la *Lettre aux Corinthiens*, étudiée ci-dessus, soit sans allusion à un évêque romain.

20 / Il résume toute la doctrine d'Ignace sous le titre : « le docteur de l'unité », ibid., pp. 19-47.

21 / Trois comparaisons entre le presbyterium autour de l'évêque et les apôtres autour du Christ (*Magnes. 6, 1 : Tral. 2, 2 et 12, 2*) ne suffisent pas à lui attribuer l'idée de succession apostolique ; d'ailleurs en *Magnes. 6, 1*, l'évêque représente Dieu. En ce même sens négatif, cf. M. JOURJON, *La présidence de l'Eucharistie chez Ignace d'Antioche*, dans *Lumière et Vie* 16, 1967, pp. 26-32. En plus technique, cf. G. DIX, *The Shape of the Liturgy*, pp. 28-33.

22 / Cf. M. JOURJON, *Justin, dans l'Eucharistie des premiers chrétiens*, op. cit., pp. 75-88.

23 / Nous nous séparons ici de J. de WATTEVILLE, *Le sacrifice dans les textes eucharistiques des premiers siècles*, Paris, 1966, pp. 72-73, qui conclut de « race archiprêtre » au fait que le président serait spécifiquement un *hiereus*, ce qui est à exclure, ce terme s'entendant chez JUSTIN de tous les chrétiens. Cf. A. QUACQUARELLI, *L'epiteto sacerdote (hiereus) ai cristiani in Giustino martire (Dial. 116, 3)*, dans *Vetera Christianorum*, 7, 1971, pp. 5-19.

24 / Cette exégèse de la *Ia Petri* est au demeurant très primitive, cf. G. OTRANTO, *Il sacerdozio comune dei fedeli nei riflessi della I Petr. 2, 9 (I e II secolo)*, dans *Vetera Christianorum* 7, 1970, pp. 225-246, article très bien mené malgré le vocabulaire anachronique du titre.

sion est étonnant, quand on note combien volontiers il en parle. La délégation est-elle permanente ou pour telle célébration ? Avouons encore notre ignorance. Et retenons que la perspective de fond est que préside au sacrement de l'unité de l'Eglise celui qui préside à l'Eglise.

■ Saint Justin = *président à l'eucharistie ceux qui président à l'Eglise.*

Saint Justin écrit son Apologie vers 150. Il y décrit deux eucharisties, l'une baptismale (*1 Apoc. 65*), l'autre dominicale (*1 Apoc. 67*) où le rôle du président est nettement distingué de celui de l'assemblée²². Ainsi lit-on en 65,3 : *On apporte à celui qui préside (proestôs) l'assemblée des frères du pain et une coupe d'eau et de vin trempé. Il les prend et loue et glorifie le père de l'univers par le nom du Fils et du Saint-Esprit, puis il fait une longue eucharistie (...). Quand il a fini, tout le peuple présent pousse l'exclamation : « Amen ».*

La même chose est redite en 67,5. La présidence dans les deux cas est le fait d'un seul à qui revient un rôle spécifique, nettement distingué de celui du peuple. Comment l'interpréter ?

Il serait erroné de voir dans ce président unique le successeur des apôtres, seul qualifié pour offrir l'eucharistie parce qu'en 66,3, Justin conclut le récit de l'institution par la remarque : *Et il les (le pain et la coupe) leur (= les Douze) donna à eux seuls.* Car, par cette remarque, Justin entend souligner que Jésus confia l'eucharistie aux seuls chrétiens, à leur assemblée ; ceci pour disqualifier le culte de Mithra qui imite l'eucharistie, car il ajoute immédiatement : *c'est ce que dans le culte de Mithra, de méchants démons ont enseigné à faire par imitation (66,4).*

Rien non plus dans le texte ne permet de voir, dans celui qui préside, une figure sacerdotale : il ne s'agit pas d'un *hiereus*, même si, dans le *Dialogue avec Tryphon* (116,3—117), Justin conçoit le peuple chrétien comme étant corporativement *une race archiprêtresse* dans l'offrande du sacrifice eucharistique²³. Il y a ici un dépassement ou un élargissement du sens littéral des énoncés de la *1a Petr.* et de l'*Apocalypse* qui est, très tôt, le fait de l'ensemble de l'Eglise ancienne : le peuple de Dieu est sacerdotal non seulement par son élection mais dans et par sa vie cultuelle²⁴.

Doit-on penser enfin que Justin, s'adressant à des païens, a choisi à dessein un mot neutre, accessible, et que c'est pour cela qu'il parle de

proestôs ? Il faut au contraire remarquer que ce terme n'est pas neutre dans la langue chrétienne. Dans l'Ecriture, il désigne ceux qui président à la vie de la communauté en s'y donnant du mal, sans qu'une référence spéciale soit faite à la liturgie (cf. notamment *Rm 12,8* ; *I Th 5,12* ; *I Tm 5,17*). Un demi-siècle plus tard, Tertullien reprendra, lui aussi, ce vocabulaire de présidence. Bref, Justin laisse assez clairement entendre que président à l'eucharistie, ceux qui président à toute la vie de la communauté ecclésiale.

■ Saint Irénée et saint Anicet = *l'évêque*.

Vers 190, saint Irénée intervient dans la querelle relative à la date de Pâques qui met aux prises les évêques d'Asie Mineure et le siège romain. Eusèbe de Césarée nous a transcrit sa lettre de médiation où il s'appuie sur un précédent remontant à l'an 154 : (*Polycarpe et Anicet s'étant réconciliés*) *ils communièrent l'un avec l'autre et Anicet céda l'eucharistie à Polycarpe, évidemment par déférence ; ils se séparèrent l'un et l'autre dans la paix (H.E. V,24,17)*.

Vers 150, il apparaît donc clairement à Rome que la présidence de l'eucharistie est un office épiscopal : la démarche d'Anicet laisse entendre que cette charge lui revient de droit et que s'il la cède à son hôte, c'est pour l'honorer. Quarante ans plus tard, Irénée pense évidemment la même chose.

■ Hippolyte = *l'évêque qui préside à l'Eglise par une ordination donnant un charisme apostolique, préside à l'eucharistie comme grand-prêtre*.

On ne peut dater avec précision la Tradition d'Hippolyte, évêque (anti-pape ?) de Rome entre 217 et 235. Cependant, ce document ne cachant pas ses tendances conservatrices, il doit nous renseigner sur des usages remontant au moins à la jeunesse de son rédacteur, soit vers 180²⁵. On y apprend d'abord que : *on ordonne comme évêque celui qui a été choisi par tout le peuple* et que, pour ce faire, d'autres évêques, *lui imposent les mains, le presbyterium se tenant là sans rien faire (T.A. 2)*. Selon la prière d'ordi-

25 / Nous le citerons d'après l'édit. B. BOTTE, *Hippolyte de Rome, La Tradition apostolique (Sc 11 bis)*, 2^e édition, Paris 1968 ; désormais T.A., suivi du n° du §.
26 / Cette remarque est faite par G. DIX, *The Shape...* op. cit., pp. 33-35. Pour son expression

dans les liturgies d'ordination en Orient et en Occident, voir l'étude technique de P.-M. GY, *La théologie des prières anciennes pour l'ordination des évêques et des prêtres*, dans *Rev. Sc. Phil. Théol.* 58 (1974) pp. 599-617.

nation, l'évêque est d'abord celui qui reçoit le charisme apostolique, il lui appartient de *paître le saint troupeau* en premier lieu et d'exercer le *souverain sacerdoce en offrant les dons de la sainte Eglise* (T.A. 3). L'ordination se situant dans le cadre d'une eucharistie, on y voit le nouvel évêque prononcer l'anaphore sur l'oblation qui est celle de toute l'Eglise (T.A. 4). Il est certainement seul à la prononcer car à l'époque, elle est encore improvisée.

Hippolyte témoigne de la continuité que nous avons constamment relevée jusqu'ici : préside à l'eucharistie celui qui préside à l'Eglise. Cependant, il est plus explicite que tous ses devanciers sur les titres du président de l'Eglise : élu par tous, ordonné, recevant un charisme apostolique et une charge pastorale dont fait partie l'exercice de la grand-prêtrise comme cela apparaîtra de plus en plus dans les documents postérieurs. Lorsque Hippolyte crédite l'évêque de la grand-prêtrise, c'est la première fois que le ministère de la présidence est qualifié sacerdotalement. On remarquera toutefois que l'évêque est *comme* le grand-prêtre (T.A. 3, 2 fois ; T.A. 34) et non pas son prêtre (*hiereus*) et que les presbytres ne sont pas qualifiés, directement du moins, sacerdotalement. Leur tâche est le gouvernement collégial de l'Eglise. Selon cet équilibre, il n'y a guère de danger que le sacerdoce devienne la spécificité du président. En revanche, le danger sera là potentiellement, comme l'a fait remarquer G. Dix, lorsqu'on passera de la répartition : évêque (*archihiereus*)/assemblée (*hiereus*) à la nouvelle répartition : évêque (*archihiereus*), prêtres (*hiereis*)/assemblée²⁶.

Avec Hippolyte, nous nous trouvons donc en face d'un témoignage capital sur la présidence de l'eucharistie, sur lequel il sera indispensable de revenir plus en détail.

■ *Tertullien = comme président de l'Eglise, l'évêque préside à l'eucharistie avec un ministère sacerdotal ; en cas de nécessité, le fidèle peut célébrer au titre de son sacerdoce.*

Selon Tertullien, *nous ne recevons le sacrement de l'eucharistie de personne d'autre que de la main de nos présidents* (*De Corona* 3,5). Ne reçoivent cet office de présidence (*Pud.* 14,16) que des anciens éprouvés (*Apol.* 39,5). Ils exercent des *charges sacerdotales* (*De Praesc.* 41,8 ; *De Exhort. Cast.* 11,1-2). Ils sont *grands-prêtres* (*De Bapt.* 17,1 ; *Pud.* 21, 17). En revanche, le presbytre n'est jamais appelé prêtre (*sacerdos*).

On fera pourtant sienne la réserve d'un spécialiste de l'époque M. Bévenot, qui écrit que : *on ne peut pas être certain que le sacerdos est ainsi*

appelé parce qu'il célébrait l'eucharistie *ni*, que le faisant, telle fut la première raison de l'appeler ainsi (...) Tertullien ne dit jamais que c'est à cause de cette fonction qu'un évêque est appelé *sacerdos*²⁷.

Si Bévenot a raison, comme nous le pensons, Tertullien ne fonde donc pas la présidence de l'eucharistie dans une qualification sacerdotale spécifique. Il demeure dans la ligne d'ensemble des témoignages étudiés jusqu'ici et il faut donner tout son poids au texte du *De Corona* cité plus haut, soulignant le lien entre l'eucharistie et les présidents. Car ainsi que G. Pelloquin l'a montré, dans son étude philologique très soignée du terme « présider », dans le vocabulaire de Tertullien les présidents sont ceux qui, à la tête de la communauté, ont souci de l'ensemble de sa vie²⁸. Pour Tertullien, la présidence de l'eucharistie se fonde ainsi essentiellement dans la présidence de la communauté chrétienne et non, peut-on ajouter, dans un sacerdoce appartenant exclusivement aux ministres.

On l'admettra avec d'autant plus de vraisemblance que Tertullien déclare : *là où ne siège pas un corps de ministres ordonnés, toi, laïc, tu célébres l'eucharistie et tu baptises, et tu es toi-même ton propre prêtre, car là où deux ou trois sont rassemblés, là est l'Eglise, même si ces trois sont laïcs* (*De Exh. Cast. 7,3*)²⁹. Un tel énoncé n'est pas incohérent même s'il est clair pour Tertullien qu'il existe une différence entre évêques et fidèles, *ordo* et *plebs*, et même si les *charges sacerdotiales* reviennent à l'ordo. Simplement, lorsque les ministres ordonnés manquent, les fidèles peuvent exercer leurs fonctions cultuelles : baptiser, célébrer l'eucharistie. Par cette

27 / M. BEVENOT, *Tertullian's Thoughts about the christian « Priesthood »* dans *Corona Gratiarum* (Miscel.E. Dekkers) t. I, Bruges, 1975, p. 126.

28 / G. PELLOQUIN, *Le sacerdoce de l'évêque chez Tertullien* (thèse dact.), Toulouse, 1959, pp. 173-190.

29 / *Ubi ecclesiastici ordinis non est consessus, et offers et tinguis, et sacerdos es tibi solus : scilicet ubi tres, ecclesia est licet laici.*

30 / Dans le même sens, cf. C. VOGEL, *Le ministre charismatique de l'eucharistie ; approche rituelle, dans Ministères et célébration de l'Eucharistie*, op. cit., pp. 198-204, qui offre une interprétation rigoureuse de l'ensemble des textes de Tertullien, relatifs au sujet.

31 / Voir la démonstration en ce sens de G. OTRANTO, *Nonne et laïci sacerdos sumus ?* (*Exh. Cast. 7, 3*), dans *Vetera Christianorum* 8, 1971, pp. 27-47.

32 / Cf. Saint AUGUSTIN, *Lettre III, 8* (CSEL 34, 655) : *Dans leur captivité (...), elles ne peuvent ni porter l'oblation sur l'autel de Dieu ni trouver un prêtre par qui elles offrirraient à Dieu.*

33 / THEODORET, *Hist. Eccles. I, 23, 5* (GCS I, 73) : *Aedesius et Frumentius... recommandaient aux marchands qui arrivaient en ces lieux de se réunir à la manière des Romains et de célébrer les divins mystères (epitelein tas theias leiturgias).*

34 / Cf. V. SAXER, *Vie liturgique et quotidienne à Carthage vers le milieu du III^e siècle* (*Studi di*

Antichità cristiana 29), Rome 1969, p. 85, avec la note 59, *in fine*.

35 / Cf. H. JANSSSEN, *Kultur und Sprache. Zur Geschichte der alten Kirche im Spiegel der Sprachentwicklung von Tertullian bis Cyprian*, Nimègue 1938, pp. 84-88.

36 / Cf. V. SAXER, *Vie liturgique...* op. cit., pp. 194-202, spéci. 198-199.

37 / Cette réserve sur le plan du vocabulaire s'accompagne d'un net accent sur l'unicité du sacrifice du Christ et du refus de considérer le prêtre chrétien comme un médiateur (*Contra Ep. Parm. 2, 8, 15* ; *PL 43, 59-60*). Ce point a été étudié par D. ZAEHRINGER, *Das kirchliche Priestertum nach dem hl. Augustinus*, Paderborn, 1931, qui, aux pp. 115-118, le met en relation avec le refus des déviations donatistes sur le sacerdoce.

38 / *LETTRE 63, 14 : car si le Christ Jésus Notre-Seigneur est lui-même le grand-prêtre de son divin père, et s'est offert lui-même le premier à ce Père en sacrifice, à coup sûr, le prêtre remplit le rôle du Christ qui fait ce que le Christ a fait, et il n'offre à Dieu le Père, dans l'Eglise, la vérité et la plénitude du sacrifice qu'autant qu'il offre comme il voit que le Christ lui-même a offert.*

39 / n.d.l.r. : voir, dans le n° 70 de *Spiritus*, (fév. 78) l'étude de B.-D. MARLIANGEAS.

assertion, il ne se contredit pas face aux Montanistes à qui il reprochait de confier *aux laïcs des fonctions sacerdotales* (*De Praesc.* 41, 5-8), car ces derniers le font sans nécessité³⁰. De plus, on ne peut trop facilement attribuer ce texte aux influences montanistes que Tertullien aurait subies, car on a montré que sa conception du sacerdoce n'a pas varié au cours de sa carrière³¹.

Il faut pourtant signaler le caractère isolé de cette position de Tertullien dans la tradition de l'Eglise. Quand saint Augustin se pose la même question pour un groupe de captives sans prêtre, il répond qu'elles ne sauraient avoir d'eucharistie. Ce n'est probablement pas seulement parce que ce sont des femmes³². Dans l'Eglise ancienne, le seul cas, peut-être historiquement attesté d'eucharistie célébrée par des baptisés sans prêtre, serait celui des premiers évangélisateurs laïcs de l'Ethiopie, au début du IV^e siècle³³.

■ Cyprien = *l'évêque, lien de l'unité, préside l'eucharistie ; il y est sacerdos et symbolise le Christ ; exceptionnellement, les presbytres délégués par l'évêque.*

Pour Cyprien, c'est l'évêque qui préside l'eucharistie. Mais c'est chez lui qu'on trouve le premier témoignage écrit relatif à la célébration d'une eucharistie par des presbytres, en dehors de l'évêque. Dans sa *Lettre V* aux prêtres et diaires de Carthage, il leur conseille de célébrer en prison pour les confesseurs.

On constate chez lui une nette progression du vocabulaire sacerdotal appliqué au ministère ordonné, car si les presbytres ne sont jamais qualifiés sacerdotalement indépendamment de l'évêque³⁴, ils le sont en même temps que lui³⁵. Cette évolution est liée à la préférence de Cyprien pour le vocabulaire sacrificiel de l'Ancien Testament, appliqué par lui, comme il était déjà traditionnel, à l'oblation du sacrifice eucharistique, dans la ligne des *Testimonia*, évoquant la caducité des rites sacrificiels de l'Ancienne Loi et leur remplacement par le sacrifice du Christ³⁶. Sur ce terrain, il ne sera pas suivi par Augustin qui demeurera en nette réserve par rapport à la désignation sacerdotale du ministère épiscopal et presbytéral³⁷.

C'est également chez Cyprien que l'on note, pour la première fois, que l'évêque préside l'eucharistie *vice Christi*³⁸, thème qui aura un destin médiéval intéressant³⁹ et un sort moderne discutable sous la forme du prêtre comme « autre Christ », au point que Vatican II le passe entièrement sous silence.

Mais sans doute l'accent principal de Cyprien porte-t-il sur le fait qu'il ne saurait y avoir d'eucharistie *contre* l'évêque. Cette question l'obsède alors qu'il ne se pose pas la question de Tertullien d'une eucharistie *sans* l'évêque. A ses yeux, l'union entre l'évêque, l'Eglise et l'eucharistie est si étroite que se séparer de l'évêque, s'opposer à lui, c'est devenir un ennemi de l'autel, un rebelle vis-à-vis du sacrifice du Christ. Tenter une eucharistie rivale de celle de l'évêque est une profanation de la victime divine, un sacrilège. Hors de l'Eglise, il ne saurait y avoir d'eucharistie⁴⁰. On aurait tort de caractériser cette position de Cyprien comme prédominante : on la trouvera en effet pratiquement pendant tout le premier millénaire, voire au-delà jusqu'à Pierre Lombard⁴¹.

Pourquoi selon saint Cyprien, la présidence de l'eucharistie revient-elle à l'évêque ? En premier lieu, parce que l'eucharistie est le *sacrement de l'unité* (*Ep 45*) et parce que l'évêque est le garant de l'unité de l'Eglise : *Tu dois savoir que l'évêque est dans l'Eglise et l'Eglise dans l'évêque et que, si quelqu'un n'est pas avec l'évêque, il n'est pas dans l'Eglise* (*Ep 66,8*). Dans sa présidence eucharistique, il est *sacerdos*.

■ une tradition canonique issue d'Hippolyte = *un confesseur peut prendre rang, sans ordination, parmi les presbytres et de ce fait, présider l'eucharistie.*

On sait que la Tradition apostolique d'Hippolyte prévoit que *si un confesseur a été arrêté pour le nom du Seigneur, on ne lui imposera pas la main pour le diaconat ou le presbytéрат, car il possède l'honneur de la prêtrise de par sa confession. Mais si on l'institue évêque, on lui imposera les mains* (*T.A. 9*). Parmi les textes canoniques qui en dérivent, les plus

40 / Textes multiples et très explicites ; par ex. *Lettre 69,9,3* ; *Lettre 72,2,1* : *Si des prêtres (...) ont entrepris d'offrir au dehors, en face de l'autel unique et divin, des sacrifices faux et sacrilèges (sens : parce que « offerts au dehors ») ; De l'Unité de l'Eglise catholique 17* : *De quiconque est séparé de l'Eglise, il faut se détourner et le fuir... Adversaire de l'autel ; rebelle au sacrifice du Christ (...). il ose au mépris des évêques et prêtres de Dieu dresser un autre autel, articuler en termes illicites une autre prière eucharistique, profaner par de faux sacrifices la victime véritable, Notre Seigneur.*

41 / En Orient, CYRILLE D'ALEXANDRIE (*Resp. ad Tiberium diac. C. 11* ; *PG 76, 1097*), APHRAATE (*Dem. 12, De Paschate 9* ; *Patr. Syr. 1, 525-528*) ; en Occident, JÉRÔME (*Ep. 15, 2 à Damase* ; *Hilberg, pp. 63-64*) ; INNOCENT I^{er} (*Ep. 24, 3* ; *PL 20, 549*) ; ST LÉON (*Ep. 80, 2* ; *PL 54, 914*) ; PÉLAGE I^{er} (*Ep. 24, 14* ; *35, 3*, édit. Gasso-

Battle). Le texte de Saint LÉON déclarant que dans le schisme : *nec rata sint sacerdotia, nec vera sacrificia*, passera dans le décret de GRATIEN (*II, c. 1, q. 1 c. 73 et 78* ; Friedberg, 1, 384). Ainsi pour la première scolastique, la consécration des hérétiques et schismatiques n'est pas valide ; cf. Pierre LOMBARD, *Sent. IV, d. 13*,

42 / Ces textes sont reproduits et commentés par C. VOGEL, *Le ministère charismatique de l'eucharistie...* op. cit., pp. 191-198.

43 / Pour la correspondance entre ces figures, voir M. LODS, *Confesseurs et Martyrs, successeurs des prophètes dans l'Eglise des trois premiers siècles* (*Cahiers théologiques 41*), Paris, Neu-châtel, 1958.

44 / Etude d'ensemble de la sacerdotalisation du vocabulaire ministériel dans P.-M. Gy, *Remarques sur le vocabulaire antique d.i sacerdoce chrétien*, dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre (Lex Orandi 22)*, Paris 1957, spé., pp. 133-145.

importants se trouvent dans les canons d'Hippolyte et dans le *Testamentum Domini*⁴². Au canon d'Hippolyte, on trouve la prescription suivante : *Si l'esclave de quelqu'un a enduré un châtiment à cause du Christ, celui-là est presbytre pour le troupeau ; bien qu'il n'ait pas reçu la forme de la prêtrise, il en a cependant reçu l'Esprit. L'évêque omettra donc la partie de prière qui concerne l'Esprit-Saint.*

La portée de ce texte semble claire car 1^o) dans l'Antiquité, l'esclave n'est jamais ordonné ; 2^o) il ne s'agit pas de lui attribuer un siège honorable dans l'assemblée car on dit expressément qu'il *est prêtre pour le troupeau* ; 3^o) il pourrait être ainsi amené à présider l'eucharistie sans avoir reçu l'imposition des mains (canons parallèles), car en certaines régions, le presbytre peut être amené à présider l'eucharistie en dehors de l'évêque (Afrique, Asie, Rome). Bien que nous disposions de peu de preuves de l'effectivité de ces dispositions canoniques, l'esprit n'en a rien de surprenant car les confesseurs et martyrs prennent précisément la suite des prophètes et des docteurs⁴³, que nous avons déjà vus présider l'eucharistie (*Actes 13,1-2* ; *Didachè*). Enfin, on remarquera que ce chrétien n'est pas un chrétien ordinaire : son ministère presbytéral est parfaitement reçu comme tel, même s'il n'y a pas accédé par ordination.

Ce dernier témoignage renforce l'hypothèse selon laquelle dans l'Eglise d'avant Nicée, on présidait à l'eucharistie parce qu'on présidait à l'Eglise. Car, en ce cas précis, il faut bien rapporter le pouvoir de présider à l'eucharistie à la charge que l'on occupe en vertu d'un charisme reçu sans médiation ecclésiale, et non en vertu d'une « chaîne ininterrompue » d'impositions des mains.

Si l'on résume les témoignages de l'Eglise prénicéenne, une perspective d'ensemble se dégage. Le lien entre les apôtres et les présidents d'eucharistie n'est présent que chez Clément et secondairement chez Hippolyte ; la compréhension de ce président comme une figure sacerdotale explicite ne se rencontre qu'à partir du III^e siècle (chez Hippolyte, Tertullien, Cyprien)⁴⁴ ; en revanche chez tous, on peut constater comme un état de fait, et plus souvent à l'état d'axiome (Clément, Ignace, Justin, Tertullien, Hippolyte, Cyprien, les traditions canoniques issues d'Hippolyte) que président à l'eucharistie ceux qui président à la vie de l'Eglise. La formule de la Commission théologique centrale ne révèle certes pas toute la complexité de la figure du liturge chrétien, mais elle en apparaît, à l'époque indiquée, comme un axe fondamental d'intelligibilité. Oui, *les prêtres présidaient à l'eucharistie parce qu'ils présidaient à la communauté chrétienne.*

2. la présidence de l'assemblée eucharistique, dimension liturgique de la charge pastorale

remarque de méthode

Pour tirer au clair la relation entre ministère et eucharistie, le témoignage de l'Ecriture, nous l'avons constaté, est très insuffisant. Devant cette difficulté, des théologiens prennent leurs repères dans les énoncés positifs du magistère conciliaire (ou extra-conciliaire) relatifs à la présidence de l'eucharistie. Ces conciles, pour le passé, sont essentiellement Latran IV⁴⁵, Florence et Trente. Mais ces énoncés, ponctuels et circonstanciels, n'offrent manifestement pas une base suffisante pour cerner l'ensemble de la tradition ecclésiale en ce qui concerne la relation entre ministère ordonné et eucharistie. Ainsi, par exemple, Pie XII n'hésita pas à fixer autrement que Florence la matière et la forme du sacrement de l'ordre⁴⁶. Trente, plus prudent, n'a rien voulu d'autre que défendre la tradition en des points particuliers, si bien que le donné théologique fondamental concernant notre problème ne se trouve pas dans les énoncés particuliers de ce concile, mais dans cette tradition elle-même qu'il entend protéger. Aussi bien, pour notre question, ne serait-il pas de bonne méthode de vouloir intégrer les interventions magistérielles successives dans une construction systématique qui voudrait les synthétiser, mais le point de départ doit être une vision historique d'ensemble de la tradition elle-même. Car, préalablement à tout énoncé des conciles (et aussi de la papauté) on se trouve devant une tradition séculaire globale dont l'expression première n'est pas de l'ordre de la *definition*, mais d'ordre liturgique, institutionnel, secondairement homilétique⁴⁷.

a/ le témoignage décisif de la tradition apostolique d'Hippolyte

Si les remarques de méthode qui précèdent sont fondées, la Tradition apostolique d'Hippolyte acquiert une importance décisive. D'une part,

45 / Latran IV est le premier concile à énoncer la croyance de l'Eglise latine sur ce point ; il le fait en une conceptualité qui restera dominante jusqu'à nos jours : *Et hoc utique sacramentum nemo potest confidere, nisi sacerdos qui rite fuerit ordinatus, secundum claves ecclesiae (c. I).*

46 / PIE XII : *Sacramentum Ordinis*, AAS 40, 1948, 5-7, Denz.-Schönm. 3857-3861.

47 / Renvoyons en ce sens aux stimulantes remarques de méthode de H.-J. SCHULZ, *Die Grundstruktur des kirchlichen Amtes im Spiegel der Eucharistiefeier und der Ordinationsliturgie des römischen und des byzantinischen Ritus*, Catholica 29, 1975, pp. 325-340. Mérite égale-

ment l'attention, du même : *Das Liturgisch-sakramental übertragene Hirtenamt in seiner eucharistischen Selbstverwirklichung nach dem Zeugnis der liturgischen Ueberlieferung*, dans *Amt und Eucharistie*, Paderborn 1973, pp. 208-255.

48 / H. LIETZMANN, *Messe und Herrenmahl*, Berlin, 1955, 3^e édit., p. 181.

49 / Ainsi peut se trancher le débat entre J. LECUYER, *Episcopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome*, dans *Rech. Sc. Rel.* 41 (1953) spécialem. p. 30-31 et B. BOTTE, *Spiritus principallis, Notitiae n° 100*, 1974, pp. 410-411.

la prière d'ordination de l'évêque que l'on trouve chez Hippolyte a été reprise littéralement dans le nouveau pontifical romain, si bien que la théologie de l'épiscopat qui s'y exprime est l'expression de l'enseignement ecclésial d'aujourd'hui. D'autre part, l'eucharistie dans laquelle cette ordination s'insère se trouve être la source la plus ancienne parmi les liturgies eucharistiques connues, même si les liturgistes d'aujourd'hui n'accepteraient plus telle quelle l'affirmation de Lietzmann : *ce que l'on trouve là, moyennant quelques changements dans la préface christologique, aurait pu être prononcé au temps de l'apôtre Paul à Corinthe ou à Ephèse*⁴⁸. Voilà pourquoi nous sommes en mesure de considérer ce témoignage comme particulièrement important pour comprendre la Tradition en son ensemble. Nous analyserons donc la prière d'ordination et le déroulement de l'eucharistie qui la suit.

- la prière d'ordination (T.A. 3)

Le charisme imploré en faveur de l'évêque est celui du *Pneuma higemō-nikon*, du *spiritus principalis*, expression qui signifie tout à la fois ce dont les Apôtres ont reçu pour conduire et régir l'Eglise, et cet esprit prophétique qu'ils ont reçu à la Pentecôte⁴⁹. L'originalité du ministère épiscopal est donc décrite d'abord comme participation à la force de l'Esprit qui dirige et comme tâche *de paître le saint troupeau* avant de mentionner des attributions spécifiques du ministère : l'offrande des dons de l'Eglise, la remise des péchés, la répartition des fonctions. Cette énumération de tâches n'apparaît pas tant comme la collation de pouvoirs que comme l'indication de rôles revenant au ministère pastoral. Il s'agit dans l'eucharistie de construire l'Eglise ; on voit ici la fonction épiscopale recueillir ce qui revenait aux apôtres, prophètes et docteurs, aussi bien dans *Ephes.* que dans la *Didachè*.

- le déroulement de l'eucharistie (T.A. 4).

Lorsqu'on est attentif à la structure de l'eucharistie qui suit immédiatement l'ordination, on constate que les actes de l'évêque n'apparaissent pas comme des manifestations d'un pouvoir spécial et isolé d'offrir et de consacrer mais comme la dimension liturgique de sa présidence au corps du Christ en acte de culte : l'évêque est le grand-prêtre d'une assemblée sacerdotale.

En effet, c'est l'ecclesia qui offre (les dons sont les siens) et qui rend grâces. C'est elle le sujet d'*Offerimus panem et calicem* qui traduit l'anam-

nèse. Pour qui sait se référer à la liturgie juive, quand l'évêque impose les mains sur les offrandes et prononce l'anaphore, il se situe clairement comme président de l'assemblée, grand-prêtre d'une assemblée sacerdotale. L'eucharistie ne peut être comprise comme son sacrifice et son apport personnel : son rôle ne peut être compris à partir d'insertions rituelles tardives comme *accipe potestatem offerre sacrificium, sacerdos oportet offerre*, pas plus que l'anaphore n'est la *forma consecrationis*⁵⁰. Dans l'anaphore, c'est comme pasteur et prophète qu'il proclame l'histoire du salut, annonçant sur le mode de la louange la présence de ce salut et suscitant en réponse l'offrande de tous qui deviennent le corps du Christ par leur communion aux oblats transformés par l'Esprit. Ainsi se construit l'Eglise.

La présidence de l'assemblée eucharistique se révèle ainsi comme la dimension liturgique, prophétique et mystérieuse de la charge pastorale de construire l'Eglise, confiée dans l'ordination.

b/ les prières anciennes d'ordination témoignent du caractère premier de la charge pastorale.

Ne pouvant entrer ici dans le détail d'un dossier dont les pièces sont fort complexes⁵¹, nous laissons la parole au liturgiste éminent qu'est B. Botte pour caractériser la figure des ministres chrétiens d'après le témoignage des prières d'ordination : *L'évêque et le prêtre n'ont rien du « sacerdos » romain... et ils n'ont pas beaucoup plus du prêtre de l'Ancien Testament... En dépit de la typologie, le sacerdoce chrétien est d'un autre ordre ; il est charismatique et spirituel. Qu'il comporte des prérogatives juridiques et liturgiques, c'est l'évidence même... Mais à ne voir que cet aspect, on risque d'appaupriver la notion de sacerdoce chrétien. Episcopat, prêtrise et diaconat apparaissent dans les anciens documents, moins comme des fonctions rituelles que comme des charismes destinés à l'édification de l'Eglise* (souligné par nous)⁵².

50 / Une telle interprétation est exclue par exemple dans l'anaphore de CHRYSTOME qui met le récit au passé.

51 / Il est fort bien établi par P.-M. Gy, *La théologie des prières anciennes pour l'ordination des évêques et des prêtres* dans *Rev. Sc. Phil. Théol.* 58 (1974), pp. 599-617, ici p. 608.

52 / B. BOTTE, *L'ordre d'après les prières d'ordination*, dans *Etudes sur le sacrement de l'ordre*, op. cit., pp. 33-34.

53 / C. VOGEL, *Vacua manus Impositio. L'inconsistance de la chirotonie absduse en Occident*, dans *Mé. Liturg.* offerts à Dom BOTTE, Louvain, 1972, pp. 511-524.

54 / *Ibid.*, p. 511.

55 / C. VOGEL, *Latca Communione contentus. Le retour du presbytre au rang des latcs*, dans *Rev. Sc. Rel.* 47 (1973), pp. 56-122.

c/ deux indices canoniques de la priorité à la présidence à la construction de l'Eglise par rapport à la présidence de l'eucharistie

- la nullité des ordinations absolues.

On connaît les termes du canon 6 du concile de Chalcédoine : *Nul ne doit être ordonné d'une manière absolue, ni un prêtre, ni un diacre (...) s'il ne lui a été assigné d'une manière précise une église urbaine, une église rurale, un martyrion ou un monastère. Ceux qui ont été ordonnés « d'une manière absolue », le saint concile a décidé que leur ordination sera nulle et non avenue (...) qu'ils ne pourront nulle part exercer leurs fonctions.* Après avoir noté que ce canon est resté en vigueur en Orient jusqu'à nos jours (nous dirions : au moins dans le droit écrit), C. Vogel a bien montré qu'il fut unanimement reçu dans l'Eglise d'Occident jusqu'au tournant des XII^e-XIII^e siècles⁵³. C'est seulement à partir de cette époque que la théologie, abstrayant l'ordination de son contexte ecclésial l'a considérée pour elle-même dans son efficacité *ex opere operato*, pourvu que fussent respectées la matière et la forme, ce qui contribua à modifier la pratique de l'Eglise latine.

Comme le même auteur le fait remarquer, *à partir du XIII^e siècle l'évêque et le presbytre, même ordonnés sans « titre », acquièrent néanmoins la qualité épiscopale ou presbytérale.* Et il ajoute : *ils la conservent même après abandon du ministère ou après leur déposition, même s'ils sont devenus apostats, hérétiques, schismatiques ou indignes*⁵⁴. Pour notre propos, on remarquera que, durant les douze premiers siècles, ceux qui étaient ordonnés absolument ne pouvaient nulle part exercer leurs fonctions, selon les termes mêmes de Chalcédoine. Une telle disposition est claire : si on ne préside pas à l'Eglise, on ne peut présider aux sacrements de l'Eglise, ni donc bien sûr à l'Eucharistie.

- la déposition entraînait autrefois le retour réel à l'état laïc.

Dans l'état actuel de la théologie catholique, un prêtre, même revenu à l'état laïc, peut présider une célébration eucharistique validement, pourvu qu'il ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise. Mais dans la tradition antérieure au XIII^e siècle il n'en est pas ainsi. Jusqu'à cette époque, comme l'a montré C. Vogel⁵⁵, de façon, selon nous, convaincante, la déposition remet le presbytre au rang des laïcs, au sens obvie du terme, c'est-à-dire dans la situation qui était la sienne avant son ordination. Encore un nouvel indice que c'est à partir de la charge, de la présidence à l'Eglise, que l'on doit d'abord comprendre la présidence à l'eucharistie.

Résumons-nous : pour la tradition ancienne, que l'on se réfère aux textes liturgiques ayant le plus d'autorité, ou aux textes canoniques, la présidence de l'assemblée eucharistique apparaît comme la dimension liturgique de la charge pastorale. Reste à savoir comment, à l'intérieur de l'assemblée, s'articulent les rôles des ministres ordonnés et des fidèles, avant de pouvoir conclure sur le sens de la présidence des évêques et des prêtres.

3. L'assemblée entière célèbre l'eucharistie

Le schème selon lequel les prêtres célèbrent la messe et les fidèles y assistent, qui s'est infiltré jusque dans le langage des encycliques⁵⁶, est un schème moderne, sans fondement traditionnel. Pour les pères, la perspective était tout autre, comme le P. Congar l'a mis en valeur dans une étude d'une richesse foisonnante, dont le titre dit bien l'équilibre de la tradition ancienne : *l'ecclesia ou communauté chrétienne, sujet intégral de l'action liturgique*⁵⁷. Même la formule du décret sur *La Liturgie* de Vatican II, souhaitant la *participation active des fidèles*⁵⁸, demeure ambiguë. En effet, les fidèles sont-ils appelés à prendre part avec foi et ferveur à une action dont seul le ministre est le sujet ? Ou bien tous, quelle que soit leur place ou leur ministère (et il y a plusieurs ministères dans une assemblée, en dehors du prêtre) sont-ils appelés à constituer, quelle que soit la diversité de leurs fonctions, une unique assemblée célébrante ? L'analyse du vocabulaire liturgique du premier millénaire montre que tous célèbrent et que tous offrent le sacrifice. Commentaires liturgiques et homélies permettent de préciser que ce sont là des actes accomplis en corps.

56 / Ainsi lit-on dans *Mediator Dei* de Pm XII, encyclique importante sur le renouveau liturgique que, lorsque le prêtre célèbre, le sacrifice est consommé, soit que les fidèles y « assistent » ou qu'ils n'y « assistent » pas, n'étant requis « en aucune manière », que le peuple ratifie ce que « fait » le ministre sacré, dans *AAS* 38, 1947, p. 557.

57 / Dans *La Liturgie après Vatican II*, dans *Unam Sanctam* 66, Paris 1967, pp. 241-282 ; la riche bibliographie de l'étude permet de pousser l'analyse plus loin.

58 / Ainsi *SL* 19, mais *SL* 14 offre une formulation plus équilibrée, *participation pleine, consciente et active*.

59 / Cf. B. DROSTE, « *Celebrare* » in der römischen Liturgiesprache, München 1963, spécial. pp. 73-80. *Les ex. du Gélasien*, p. 80.

60 / Cf. A. RAES, *La concélébration eucharistique dans les rites orientaux*, La Maison-Dieu, n° 35, 1953, pp. 25-27. Si l'on devait appliquer nos catégories modernes à la pratique séculaire des Syriens-orientaux, il faudrait dire que du jour

de son ordination un évêque ne célébrait plus jamais la messe !

61 / R. SCHULTZE, *Die Messe als Opfer der Kirche. Die Lehre frühmittelalterlicher Autoren über das eucharistische Opfer* (LQF 35), Münster 1959, qui connaît les travaux d'A. KOLPING, *Das aktive Anteil der Glaubigen an der Darbringung des eucharistischen Opfers*, dans *Divus Thomas* 27, (1949) pp. 369-380 ; 29 (1950) pp. 79-110 et 147-170.

62 / R. BERGER, *Die Wendung « offerre pro » in der römischen Liturgie* (LQF 41), Münster 1965.

63 / Ainsi J. A. JUNGMANN, *Missarum Sollemnia*, Paris 1954, t. III, p. 80.

64 / *Ibid.* note 44.

65 / BERGER, *op. cit.*, p. 246. On notera que Vatican II refusera de dire que les prêtres conjointement les sacrifices des fidèles à celui du Christ. Cela est fait par les fidèles eux-mêmes : cf. *Presbyterorum Ordinis, Expensio modorum*, pp. 22-23.

a/ l'assemblée entière célèbre

La philologie peut être précieuse pour redécouvrir les équilibres liturgiques anciens. Une étude systématique du verbe « célébrer » dans la liturgie romaine a montré qu'il avait toujours pour sujet le « nous » des chrétiens et jamais le « je » du prêtre. Pas une seule prière des sacramentaires de la liturgie latine n'a pour sujet le prêtre ; on ne trouve le prêtre comme sujet que dans des rubriques du Gélasien et encore là est-il clair que le prêtre, lui aussi, célèbre *avec la communauté*⁵⁹. Naturellement, ceci est vrai également des liturgies orientales. La pratique liturgique syrienne-orientale du VI^e au XIV^e siècle offre un exemple frappant de cette perception que tous célèbrent en corps : au cours de l'eucharistie, l'évêque ne monte jamais à l'autel lui-même et ne récite pas l'anaphore, ce ministère revenant à un simple prêtre⁶⁰.

b/ l'assemblée entière offre le sacrifice

La question du sujet de l'offrande du sacrifice a également été étudiée de façon systématique, aussi bien dans les commentaires théologiques du haut Moyen-Age par R. Schultze⁶¹ que dans les textes de la liturgie romaine par R. Berger⁶². Schultze conclut ainsi sa monographie : *Depuis Isidore († en 636) jusqu'à Rémi d'Auxerre († en 908), dans le domaine de la liturgie wisigothique comme dans celui de la liturgie romaine, il y a plein accord pour voir dans l'offrande du sacrifice eucharistique un acte de l'Eglise (...). Ce point est au-dessus du toute controverse : on n'éprouve aucun besoin spécial d'y insister ou de le défendre.*

Quant à Berger, il démontre que *offerre pro* n'est pas à traduire en général comme si le prêtre offrait à la place des fidèles. L'expression a un sens triple et signifie d'abord l'indication de la fête, puis le but de l'intercession proposée à tous et seulement en troisième lieu offrir au nom d'absents. L'adjonction au X^e siècle de la formule *pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt*, pour compléter la formule initiale *qui tibi offerunt*, signifie que le prêtre rend présents les donateurs absents à une époque où s'introduit l'usage des honoraires de messe⁶³. On se gardera de donner un sens fort à ce *pro quibus* (par ex. « à la place des laïcs qui y seraient inaptes »), car la formule ancienne « qui t'offrent eux-mêmes » n'est nulle part supprimée ; et d'autre part, l'addition ne devait pas avoir tant de poids théologique puisque les cisterciens ne l'adoptèrent qu'au XVII^e siècle⁶⁴. Mais selon Berger, cette addition sera utilisée ultérieurement pour souligner le « pouvoir consécraatoire des prêtres » et le distinguer de l'offrande du sacrifice par les fidèles⁶⁵.

c/ même dans son action propre de chef de l'assemblée,
le président de l'eucharistie agit aussi en membre de l'assemblée

Voici encore, résumé par Schultze, comment le premier millénaire voit l'unité de l'assemblée célébrante : *la qualification et la capacité d'offrir le sacrifice revient à chaque membre, prêtre ou laïc, parce qu'il est membre du corps. La perspective de nos auteurs n'est donc pas que l'Eglise offre le sacrifice parce que tel membre individuel (personne physique) offre le sacrifice eucharistique. La perspective est inverse : parce que le Christ offre, l'ecclesia offre aussi, elle qui est corps du Christ, épouse du Christ. Et parce que le Corps offre, chaque membre individuel offre*⁶⁶.

Faute de place, nous ne pouvons multiplier les citations⁶⁷. En témoin de l'Orient, voici saint Jean Chrysostome : *La prière eucharistique est commune, le prêtre n'eucharistise pas seul, mais le peuple avec lui, car il ne la commence qu'après avoir accueilli l'accord des fidèles... Si je vous dis cela, c'est pour que nous apprenions que nous sommes tous un seul corps. Donc, ne nous en remettons pas pour tout aux prêtres, mais, nous aussi, ayons le souci de l'Eglise*⁶⁸. En Occident, jusqu'à la fin du XI^e siècle, on peut encore entendre l'équilibre ancien, prêché par exemple par un Guerrier d'Igny : *Le prêtre ne consacre pas seul, ne sacrifie pas seul, mais toute l'assemblée des fidèles consacre et sacrifie avec lui*⁶⁹.

Toute célébration est évidemment à situer dans la communion de l'Esprit-Saint et en dépendance de sa force (épiclèse)⁷⁰. Ce point à lui seul mériterait une étude.

66 / SCHULTZE, *op. cit.*, p. 188.

67 / Il convient de lire BASILE DE CÉSARÉE, *Reg. brev. tract. Interr. 265* (PG 31, 1261) ; THEODORET DE CYR, *Interpret. Ep. I ad Tim. 2, 8* (PG 82, 800) ; Jean CHRYSOSTOME, dans II *Thess. hom. 4, 4* (PG 62, 491-492).

68 / Jean CHRYSOSTOME dans II *Cor. hom. 18, 3* (PG 61, 527).

69 / *Serm. 5* (PL 185, 57).

70 / Voir par exemple Saint Jean CHRYSOSTOME, *De sancta Pentec. hom. 1, 4* (PG 50, 458-459) ; « *Le prêtre ne porte la main sur les oblates qu'après avoir invoqué pour vous la grâce de Dieu, et après que vous lui ayez répondu « et avec ton esprit ». Par cette réponse vous vous remettez en mémoire que ce n'est pas celui qui est présent qui opère quoi que ce soit, mais que c'est la grâce de l'Esprit, survenant et couvrant tout de*

ses ailes qui accomplit le sacrifice eucharistique. » 71 / Déjà avant le XII^e siècle, il y a plus d'un axe de compréhension de la présidence de l'Eucharistie. L'axe sacerdotal est ancien ; dès l'époque carolingienne, on commence à attribuer aux prêtres des actions spécifiques comme « conficer », « consecrare », « immolare ». Voir les indices de SCHULTZE, même si l'optique est celle de FLORUS DE LYON, vers 840, repris mot à mot par INNOCENT III au début du XIII^e siècle : *ce qui s'accomplit par le ministère des prêtres est fait aussi communément par le vœu des fidèles* (INNOCENT III, *De sacr. alt. myst. III, 6* (PL 217, 845)).

72 / n.d.l.r. : voir article de Ch. DUQUOC dans n° 70 de *Spiritus* (fév. 1978).

73 / CONGAR, *L'Ecclesia*, pp. 261-267.

4. conclusion = le legs de la tradition ancienne :

Il revient à ceux qui président à la construction de l'Eglise de présider aux sacrements qui pour leur part construisent l'Eglise.

Si l'on se référait aujourd'hui à l'opinion courante des chrétiens, la perception selon laquelle les prêtres président l'eucharistie parce qu'ils président l'Eglise apparaîtrait très oblitérée. Selon l'opinion la plus répandue, les fidèles assistent, ou participent activement à la messe célébrée par le prêtre en vertu d'un sacerdoce qui le fait participer spécialement à celui du Christ. Ce sacerdoce est un pouvoir personnellement possédé. On ne saurait le perdre, même quand l'Eglise en interdit l'exercice, car il se fonde sur un caractère indélébile.

Comment s'est produit une semblable évolution ? Elle n'a pas été brusque⁷¹. Pour le P. Congar, elle s'explique par le passage d'une ecclésiologie de communion à une ecclésiologie de pouvoirs⁷² qui s'est opérée au début du XIII^e siècle : *Alors que pour les anciens, écrit-il dans l'étude citée plus haut, c'est l'existence dans le corps de l'Eglise qui permet de faire les sacrements, après le XII^e siècle, on est passé à une théologie des pouvoirs posés en eux-mêmes : si on les possède personnellement, on peut poser les sacrements*⁷³. Confronter ce déplacement théologique avec l'ensemble de la tradition liturgique en son équilibre est sûrement une tâche à accomplir dans un dossier d'ensemble sur la question.

Pour notre part, du dossier de la tradition ancienne que nous avons entr'ouvert, nous n'avons retenu qu'un fil : il en comporte beaucoup d'autres. Au lecteur de voir si sa compréhension de l'eucharistie et du ministère ordonné en sortira enrichie ; de voir si l'étroitesse des liens entre eucharistie et ministère, ainsi soulignée, n'éclaire pas comment l'eucharistie est très concrètement à la fois l'eucharistie de l'assemblée et de l'Eglise entière, le repas des chrétiens et le repas du Christ qui y est l'hôte principal, le lieu de la manifestation de l'Esprit dans le Corps du Christ, entre autres choses.

L'évocation rapide de la tradition ancienne qui précède peut-elle être une aide dans les débats actuels sur la présidence de l'eucharistie ? C'est notre conviction profonde que le rôle de la tradition se suffit à lui-même, avant que d'être légitimateur pour nos pratiques. Il est certainement un point qu'elle ne légitimerait pas : une eucharistie célébrée dans le refus de la communion à l'Eglise et à ses ministres ! On remarquera aussi que jamais elle ne conçoit que le « sacerdoce commun des fidèles » puisse être le fondement légitime d'un ministère *ordinaire* (pas même Tertullien).

Certes, on trouve, semble-t-il, avant Nicée, des cas de présidence plus diversifiés que les nôtres (on ne peut tous les ramener sans exception à la présidence fondée dans l'ordination presbytérale-épiscopale) ; mais la règle est constante qu'il revient à ceux qui président à la construction de l'Eglise de présider au sacrement de son unité, au sacrement qui la fait exister le plus profondément en acte. On ne saurait en dire plus. C'est seulement à partir de la cohérence théologique d'ensemble du sens de l'eucharistie et du sens du ministère ordonné que la compréhension de la présidence peut être approfondie. C'est pourquoi la présente contribution s'est efforcée d'élargir notre mémoire quant à ce sens et à cette cohérence.

interrogations à nos pratiques modernes

Toutefois, au-delà de cette conclusion générale, et bien qu'ils n'aient pas fait l'objet d'analyses explicites ci-dessus, il nous semble que trois points particuliers mériteraient encore de retenir notre attention de modernes, relativement à la présidence de l'eucharistie, car nous nous y séparons de la tradition la mieux fondée et la mieux assurée :

1. A cette époque le lien est si fort entre église (existence chrétienne) et eucharistie qu'on ne conçoit pas de communauté locale sans eucharistie dominicale. Le lien de l'eucharistie à la vie chrétienne est perçu quelquefois de façon si vitale qu'on préfère mourir plutôt que d'y renoncer, comme le déclarent les martyrs d'Abytène au procureur romain ⁷⁴. Comment se fait-il que nous, modernes, nous nous accommodions de structures pastorales qui, en certaines églises, ne rendent possibles que quelques messes dans l'année ?
2. Si l'eucharistie vient à être si rare en certaines églises à notre époque, c'est faute de quelqu'un pour la présider. Le cas ne se présentait pas dans l'Eglise ancienne car, suivant en cela la coutume des juifs, les chrétiens de l'époque prénicéenne donnaient vraisemblablement un président ordonné à une Eglise dès qu'elle rassemblait douze chefs de famille ⁷⁵. En tout cas, l'essentiel est en ceci : une Eglise locale pourvoit toujours elle-même à sa présidence, avec le concours indispensable des chefs

⁷⁴ / Ils répondent : « sine dominico esse non possumus ». Cf. T. RUINART, *Acta primorum martyrum sincera*, Paris 1689, p. 414.

⁷⁵ / Ainsi, saint Grégoire le Thaumaturge est-il ordonné évêque de Néocésarée où ne résident pourtant que douze chrétiens ; cf. Grégoire de Nysse, *De vita S. Gregorii Thaumaturgii*, P.G. 46, 909. Même si après Sardique, de telles petites communautés ne reçoivent plus un évêque, elles ont des prêtres.

⁷⁶ / Voir supra p. 416-417 et H.-M. LEGRAND, *Le sens théologique des élections épiscopales d'après leur déroulement dans l'Eglise ancienne*, Concilium 77, 1972, 41-50.

⁷⁷ / Cf. Y. CONGAR, « *Ordinations invitus, coactus* », de *l'Eglise antique au canon 214*, *Rev. Sc. Phil. Théol.* 50 (1966) pp. 169-197.

d'Eglises voisines ⁷⁶. Ainsi ne manquait-il jamais de président pour l'eucharistie.

Est-ce que cela ne signifierait pas pour aujourd'hui que, dès que des chrétiens sont aptes à présider à la construction de leur Eglise locale, ils sont également aptes à recevoir l'ordination qui les habilite à présider l'eucharistie ? En revanche, la pratique médiévale d'ordonner des prêtres seulement pour célébrer la messe n'a pas de titres à nous inspirer car elle rompt le lien réel entre Eglise et eucharistie, entre pastorat, prophétie (parole) et sacrement.

3. Alors qu'aujourd'hui, il manque de présidents d'Eglise, et par conséquent de présidents d'eucharistie parce qu'il n'y a pas de « vocations » (c'est-à-dire de candidats), cela n'arrivait pas dans l'Eglise ancienne où pourtant personne ne « se faisait prêtre ». Au contraire, selon un *topos* littéraire qui correspond bien souvent à la réalité institutionnelle, on est ordonné « constraint et forcé » ⁷⁷. La vocation est, en effet, objectivement l'appel que la communauté adresse à l'un ou plusieurs de ses membres qu'elle estime aptes au ministère, même s'ils ne l'ont jamais désiré. Il est vrai que l'accepter n'entraînait pas le célibat. Notre conception moderne de la vocation est-elle vraiment théologiquement équilibrée ? N'est-elle pas trop subjective, trop individuelle, trop peu ecclésiale ?

Au fond, même dans ces trois interrogations, un peu marginales, de la tradition à nos pratiques modernes, nous retrouvons notre question essentielle : prenons-nous suffisamment au sérieux le rapport entre l'eucharistie et l'Eglise ? Une nouvelle fois, se révèle à nous la portée de la citation qui introduisait notre article : « parce qu'ils président à la communauté, ils président à l'eucharistie ». Quelles conséquences convient-il d'en tirer ?

Paris, Hervé-Marie Legrand op.

LES LECTEURS DE SPIRITUS ET LEURS DÉSIRS

les conclusions d'une enquête

Nous rendons compte ici à nos lecteurs des résultats d'une enquête faite au début de cette année sur 18 revues catholiques de langue française - au nombre desquelles on comptait *Spiritus*. C'est un Comité composé de jésuites et de dominicains, spécialisé dans l'étude sur les modes d'expression et les moyens de production, qui a mis au point et réalisé ce travail. Selon les normes de l'enquête, nous avons envoyé 1.500 questionnaires (ce qui correspond à la moitié de notre fichier d'abonnement) : 371 abonnés ont répondu, soit 24,7 % des lecteurs interrogés. Ce chiffre est supérieur à l'attente des experts enquêteurs (évaluée à 20 %), mais il est inférieur à l'ensemble des réponses reçues pour l'ensemble des 18 revues : 7.332, soit un peu plus de 30 % (par exemple, les *Etudes* : 820 réponses sur 1.850 questionnaires, soit 44 % ; les *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale* : plus de 700 réponses sur 2.000 questionnaires).

500 de nos questionnaires, envoyés en Europe, ont fourni 133 réponses (26,5 %). Dans le reste du monde, sur 1.000 lecteurs sollicités, 238 ont répondu (23,8 %). La différence est mineure parce qu'elle a des raisons justificatives. Le délai de réponse qui était suffisant pour les lecteurs européens, était un peu juste pour certaines régions du monde : de nombreux missionnaires font encore des tournées de 15 jours à 3 semaines avant de revenir à leur point d'ancrage. Outre le délai, il faut noter que l'affranchissement de la réponse était à la charge des répondants.

Avant d'examiner le contenu des réponses, il nous est agréable de remercier les lecteurs qui ont contribué au succès de cette enquête. Vous savez combien nous désirons la participation et la collaboration de tous pour que la revue devienne de plus en plus vôtre. L'enquête ne permettait pas de toucher les lecteurs occasionnels (qui achètent la revue au numéro) ni ceux qui se sont désabonnés. C'est une limite que nous ne pouvions surmonter. L'aspect critique des réponses eût sans doute été plus accentué, ce qui nous aurait servi davantage encore.

1. qui sont les lecteurs de « spiritus » ?

■ *les abonnements collectifs (questions n° 36, 38, 41)*

On note d'abord que, sur les 371 réponses reçues, 100 viennent d'abonnements collectifs. C'est un chiffre légèrement supérieur à celui de notre fichier (quoiqu'il ne soit pas toujours possible de vérifier cette donnée), mais il n'est pas incompréhensible : 40 % de ces abonnements viennent des communautés, 26 % des bibliothèques privées, 28 % de bibliothèques semi-publiques et 6 % de bibliothèques universitaires. Ces pourcentages correspondent bien d'ailleurs au nombre de lecteurs atteints : pour 68 % des réponses, chaque exemplaire a moins de 25 lecteurs ; pour 3 % seulement, il dépasse les 200 lecteurs.

Plus intéressante est la question des motifs : 39 % des abonnements collectifs ont été faits à la demande des usagers et 32 % à la demande de l'organisme qui finance la collectivité ; 9 % sont dûs à une publicité envoyée par la revue et 3 % à une annonce parue dans une autre revue.

■ *dans quel continent résidez-vous (question n° 4)*

Voici le pourcentage des réponses - qui est d'ailleurs confirmé par l'état de nos fichiers :

AFRIQUE :	43 %
EUROPE :	36 % dont 24 % en France
ASIE :	9 %
AMÉRIQUE DU NORD :	6 %
AMÉRIQUE LATINE :	4 %
OCÉANIE :	2 %

La première constatation est que nous couvrons le monde d'une façon irrégulière, ce qui s'explique d'abord par la langue : *Spiritus* a plus d'abonnés dans les pays francophones que dans les pays anglophones ou lusophones. Par ailleurs, la revue s'est implantée à partir des Instituts associés dans sa production. Il est plus difficile de déboucher ailleurs.

■ *quelle est la taille de la localité que vous habitez ? (question n° 5)*

moins de 2.000 habitants	15 %
de 2.000 à 10.000 h.	14 %
de 10.000 à 100.000 h.	23 %
plus de 100.000 h.	48 % dont 16 % en région parisienne.

Une telle répartition se comprend par le fait que la diffusion est plus grande dans les grosses agglomérations urbaines qui regroupent les centres de documentation, de pastorale, de catéchèses, etc. Mais les rapports ci-dessus restent équilibrés.

On peut faire une remarque annexe : sur les 24 % d'abonnés que compte la France, 16 % sont concentrés dans la région parisienne. Mais il semble aussi que nous pourrions avoir une meilleure implantation dans d'autres régions.

Nous laissons de côté les réponses collectives : celles qui suivent sont plus strictement d'ordre personnel.

■ *êtes-vous un homme ? une femme ? (question n° 2)*

La revue compte 80 % d'hommes parmi ses lecteurs et seulement 20 % de femmes... Cela ne peut manquer de faire question : il semble bien qu'il faudrait rééquilibrer ce rapport.

■ *quel est votre âge (question n° 1)*

de 25 à 34 ans :	14 %
de 36 à 49 ans :	42 %
de 50 à 64 ans :	36 %
65 ans et plus :	8 %

56 % de nos lecteurs ont donc moins de 50 ans. Cette moyenne est supérieure à celle de l'enquête qui révèle dans l'ensemble des lecteurs plus âgés. Mais nous n'avons aucun lecteur de moins de 25 ans.

■ *quelle est votre situation professionnelle ? (question n° 23)*

Pour cette rubrique, le décompte est facile à faire :

prêtres :	55 %
religieux et religieuses :	39 %
autres professions :	6 %

L'ouverture de *Spiritus* au laïcat est donc très faible. Cela tient sans doute à l'origine de la revue, sans doute aussi à son style. Il reste qu'on doit se demander si une revue traitant des problèmes de foi et d'Eglise dans les autres cultures ne peut trouver des lecteurs laïcs ? Mais alors, à quelles conditions ?

■ *depuis quand êtes-vous abonné à la revue ? (question n° 4)*

depuis moins de deux ans :	13 %
de 2 à 5 ans	39 %
de 6 à 10 ans :	24 %
depuis plus de 10 ans :	24 %

On notera d'après ces chiffres que la fidélité de nos abonnés est grande.

2. comment nos lecteurs se servent-ils de la revue ?

Il est intéressant de constater que, pour 43 % des lecteurs, *Spiritus* est avant tout un outil de travail, alors que pour 57 %, c'est un outil de culture. La revue semble donc tendre vers son but qui est d'être un moyen de formation permanente. Les réponses aux questions ouvertes (*qu'on trouvera plus loin*) nous permettront de chercher comment progresser dans ce sens.

■ *quel usage habituel faites-vous de la revue ? (question n° 14)*

lecture complète :	18 %
sélection de quelques articles :	27 %
usage ultérieur à la réception :	4 %
lecture complète et usage ultérieur :	22 %
sélection et usage ultérieur :	29 %

■ *Comment choisissez-vous les articles... ? (question n° 15)*

en fonction des auteurs :	0,2 %
en fonction du sujet lui-même :	50 %
en fonction de l'actualité du sujet :	14,8 %
en fonction des auteurs et du sujet :	35 %

3. questions ouvertes

Le questionnaire comportait en finale trois questions appelant des réponses plus personnelles et plus détaillées : celles qui ont été faites par nos lecteurs peuvent donc nous aider à mieux saisir leurs désirs, leur recherche, même si les résultats sont plus difficiles à pondérer à cause des nuances qui sont introduites dans les réponses. Mais nous remercions spécialement ceux qui ont fait l'effort de répondre sur ces trois points, plus longs et plus délicats à traiter.

a/ les motivations des lecteurs :

■ *pouvez-vous compléter vos réponses concernant vos raisons de lire cette revue ? (question n° 33) - 235 personnes ont répondu à cette question.*

- si l'on met à part quelques raisons d'ordre personnel (amitié pour quelqu'un qui est lié à la revue, études de missiologie) - on peut dégager d'abord des motifs d'actualité : le plus fréquent est la nécessité de se situer comme missionnaire étranger dans la mission d'aujourd'hui. Les attaques contre la mission traditionnelle ont marqué un certain nombre de missionnaires qui éprouvent le besoin de se comprendre. Ainsi : *Je désire saisir le sens de ma présence en pays étranger - Etant missionnaire, je trouve les sujets fort intéressants et enrichissants - (La revue m'aide à) réfléchir sur ma place et mon rôle dans une culture et une Eglise si différentes de la mienne.* - Pour d'autres, les raisons viennent des fonctions qu'ils ont à remplir au sein de l'Eglise : tâches de coordination ou d'animation missionnaires ,par exemple : *(Je suis) abonné parce que je suis chargé de la coopération missionnaire. Mais je trouve (à la revue) un intérêt plus personnel car les thèmes abordés et la manière de les traiter correspondent à mes propres recherches sur l'annonce de l'Evangile aujourd'hui.*

- Mais le motif qui incite à la lecture de la revue est généralement la réflexion sur l'action missionnaire de l'Eglise, soit parce que le mot *mission* est plus ou moins péjoratif, soit parce qu'il est ambigu, soit parce que la réalité qu'il tente de cerner n'est pas aussi évidente qu'on le pensait : *C'est une des seules revues à réfléchir sur l'action missionnaire. - Il n'y a plus de revues sur la mission aujourd'hui. Celle-ci, malgré des prises de positions « particulières », permet une certaine ouverture. - Traitant des problèmes de la mission pour aujourd'hui, Spiritus me tient au courant des recherches et des expériences nouvelles, des orientations propres à tel continent et cela permet une réflexion missionnaire plus solide et plus poussée. - L'intérêt porté à cette revue (est) en raison de sa recherche missionnaire, pour une action communautaire, en Eglise locale, par des laïcs engagés.*

- Au sein de cette visée assez commune, il y a des aspects divers. Certains mettent l'accent sur la différence que comporte l'annonce de l'Evangile dans les diverses cultures : *(La revue donne une) ouverture sur la vie des Eglises dans les différentes cultures de même que dans la réflexion théologique qui en découle. - (C'est) une revue où s'articulent mission, ethnologie et anthropologie.* Certains la lisent en souhaitant découvrir quelle est la vision des autres sur leur propre travail : *Missionnaire, je veux développer ma réflexion théologique à partir de l'expérience des autres missionnaires et surtout à partir des réactions des principaux intéressés. - C'est une revue de grande utilité et ouverture pastorale, dues aux divers points de vue des cinq continents ; cela relativise nos problèmes.*

- Pour d'autres, la conscience d'un changement appelle à une réflexion continue, à une évolution dans la réflexion théologique : *(Il faut) suivre l'évolution des théologiens sur la mission.* - *C'est la seule revue traitant des problèmes apostoliques modernes et me tenant au courant de l'évolution missionnaire de l'Eglise.* - *Religieux missionnaire, les articles m'aident à saisir l'évolution actuelle des problèmes de la mission ; de plus, chaque numéro développant un thème particulier, il m'est aisé de retrouver ensuite ceux qui m'ont le plus intéressé et aidé.*

- D'une façon générale, on préfère les expériences et témoignages aux articles théoriques, même si l'on sent que la pastorale dans laquelle on est plongé nécessite une réflexion fondamentale. Ce que l'on préfère dans la revue, ce sont *les expériences des autres en apostolat missionnaire - les engagements de laïcs - l'organisation de communautés - les méthodes d'évangélisation.* L'accent sera donc mis sur ce que l'on appelle « le vécu ». On désire bénéficier de l'*expérience des autres - d'expériences autres que celles de mon coin.* - *Missionnaire, j'éprouve le besoin de lire ce que font les autres à travers le monde ; leur façon de faire peut remettre en question la mienne propre et m'éclairer sur ce que je peux faire.* - *(Je souhaite) être mis au courant des recherches qui se font ailleurs et des expériences qui rejoignent nos préoccupations et nos situations.* *C'est pourquoi des brassages d'idées plus ou moins partisanes et concernant l'Europe ne nous intéressent pas et à notre avis ne correspondent pas au but de la revue.* Il faut donc viser à une collaboration sur le terrain pour l'exposé des réalités, avec appel à des gens de réflexion qui illustrent ou contestent les premiers.

- Un fort courant de lecteurs considère la revue comme instrument de travail soit pour la formation missionnaire, soit pour le ressourcement : *(il y a) une sous-alimentation intellectuelle dans le pays où je suis... (j'éprouve) le plaisir de me baigner dans le verbalisme français alors que le vocabulaire de notre pays est très pauvre en termes abstraits.* - *Je fus missionnaire pendant quatre ans au Zaïre. Spiritus fut en ce temps-là un de mes principaux moyens de ressourcement.* Présentement, je reste solidaire de la mission du tiers monde et je vis dans un milieu de mission interne. - *J'ai besoin d'une revue qui me provoque à la réflexion, me stimule dans mon travail missionnaire et m'informe de l'état actuel de la recherche en ce domaine.* Missionnaire en Asie, et très isolé des autres confrères, cette revue me permet ainsi de confronter mon expérience avec celle des autres. Pour résumer, je dirai que *Spiritus est pour moi un instrument pour ma formation permanente et un moyen de m'ouvrir à la mission universelle.*

- Les lecteurs ne sont donc pas tentés de prendre les articles comme des vérités absolues : ils y cherchent plutôt un questionnement qui les remette en cause sans leur donner pour autant la « dernière vérité » : *(On a besoin d') une revue qui soit un instrument de travail, qui pose des interrogations.* - *La revue traite*

*de sujets qui coïncident avec ce que je vis. - Elle est un lieu de recherche où je peux m'ouvrir à ce qui se fait ailleurs. - (Elle permet) une confrontation et une critique de ce que je fais et vis. - Sa vision lucide et réaliste des problèmes que nous avons à affronter, son honnêteté m'a aidé à rester missionnaire dans l'espérance. - Je lis *Spiritus* parce que cette revue « inquiète » plus souvent qu'elle ne rassure. Je dois lire autre chose pour faire équilibre. C'est la seule revue que je connaisse qui donne vraiment une réflexion aux pasteurs du tiers monde en évitant de donner un "satisfecit".*

Les raisons de lire sont donc assez homogènes : certains souhaiteraient une revue un peu plus tranquille. Nous retrouverons ce point dans les jugements portés sur l'orientation générale de *Spiritus*.

b/ les centres d'intérêt des lecteurs :

- quels sont les rubriques, les genres, les sujets publiés que vous lisez avec le plus d'intérêt ? que vous ne lisez jamais ? quels sont ceux, absents de la revue, que vous souhaiteriez trouver ? (question n° 34) - 208 lecteurs ont traité ces divers points.

- Nous sommes loin ici du caractère homogène des réponses précédentes : il y a plus de variété, voire même d'opposition. Ainsi un correspondant *lit avec intérêt tout ce qui est témoignage vécu, expériences réalisées, études sur la mentalité africaine* ; mais il lit moins *ce qui est dogmatique et purement intellectuel*. Un autre au contraire *préfère les articles qui traitent de principes généraux plutôt que des problèmes d'un pays particulier*. L'un aime *les enquêtes sociologiques, les témoignages*, mais pour un autre : *les dossiers à partir d'une enquête n'apportent pratiquement rien, je préfère les articles de fond qui alimentent l'idéal, la spiritualité et la méthodologie missionnaires*. Les demandes d'analyses de cas sont pourtant un peu plus nombreuses que les autres. Plusieurs réclament *l'analyse approfondie d'un certain nombre de réalisations ou de recherches concrètes*. Quelques-uns tentent une conciliation des deux méthodes : *Je lis la revue complètement chaque fois. J'apprécie beaucoup la qualité des articles : ceux qui parlent savent de quoi ils parlent et ils analysent sérieusement la situation dans laquelle ils se trouvent. Je souhaiterais trouver dans *Spiritus* davantage d'analyses précises de situations concrètes. Tel prêtre ou tel chrétien dans telle situation particulière rencontre telle difficulté : comment fait-il face ? Tel groupe missionnaire se réunit pour analyser les problèmes pastoraux... et puis dans les articles suivants, le point de vue d'un théologien sur cette situation pastorale.*

- On peut dire aussi que la demande générale s'adresse à des articles théologiques plus courts : *Je ne lis pas les articles très longs, trop théoriques, qui*

demandent de très grandes connaissances théologiques. Je ne lis jamais certaines élucubrations d'intellectuels en chambre. - Que les articles ne soient pas trop longs et pas trop techniques ; j'aime retrouver mes problèmes de vie et mes propres questions.

- Un désir assez fréquent concerne les articles de recherche méthodologique : *Ce que je préfère, ce sont des études se rapportant à l'Afrique, aux communautés chrétiennes, à la situation chrétienne dans le contexte politique et social de leur Eglise. Ce que j'aimerais : une analyse et une méthodologie pour réfléchir sur des situations données dans une autre culture. - Je souhaite des articles théoriques, fournissant des instruments d'analyse permettant aux lecteurs de sortir du pointillisme des expériences et permettant d'accéder à une généralisation qui fait comprendre, qui fait sortir d'horizons trop bornés.*
- Bien sûr, on réclame plus spécialement des études sur le pays et le continent où on vit : l'un demande plus d'articles sur l'Amérique latine, l'autre ne les lit pas - l'un ne lit rien sur l'Islam, l'autre demande que l'Islam ait une plus large place. L'un ne s'intéresse pas aux problèmes français, l'autre demande au contraire quelles sont les recherches françaises dans les secteurs missionnaires.

Voici un aperçu des principaux centres d'intérêt évoqués :

- compréhension de la Bible et articles sur l'Evangile (certains notent à ce propos que le n° 63, *Lire l'Evangile*, était trop compliqué) ;
- problèmes d'évangélisation, d'interprétation de l'Ecriture, attestation de la foi, problèmes de son expression et de sa transmission ;
- acculturation ou incarnation de l'Evangile, en particulier dans le domaine de la catéchèse, de la liturgie et de la sacramentaire ;
- indigénisation des Eglises, leur autonomie dans la communion, problème de la hiérarchie, des ministères et constitution des communautés chrétiennes. Beaucoup souhaitent être tenus au courant de l'évolution des théologies indigènes, surtout africaines. D'autres demandent que ce soient des Africains qui rédigent ces articles *en évitant la critique systématique facile* ;
- rôle des Eglises dans les pays en voie de développement. On regrette le manque d'analyse économique. Des correspondants demandent que soit poursuivie la recherche sur « Foi, Eglise et politique ». Dans la même ligne, que soit ré-étudiée la place des missionnaires étrangers.
- Une demande s'ajoute aux précédentes, souvent répétée sous une forme lacomique : « Vie spirituelle » ou « spiritualité missionnaire ». Certes, les billets de S. de Beaurecueil sont appréciés, mais la requête subsiste : nous aurions souhaité qu'elle soit explicitée afin d'y mieux répondre.
- L'une des rubriques de la revue fait l'objet d'une demande unanime : il

s'agit des RECENSIONS DE LIVRES. On nous réclame des notices bibliographiques encore plus nombreuses. C'est une question que nous devrons revoir. Sur les autres points, les correspondants sont divisés: quelques-uns, par exemple, manifestent leur intérêt pour le COURRIER DES LECTEURS et souhaitent qu'on lui donne plus de place. D'autres n'en voient pas l'utilité et demandent sa suppression... La liste des LIVRES REÇUS A LA RÉDACTION est peu lue. Enfin, une remarque porte sur la dernière PAGE D'INFORMATIONS: ne pourrait-on la remplacer par une réflexion sur un événement récent et important? A étudier...

c/ leurs suggestions

- *quelles critiques ou suggestions feriez-vous pour la présentation, la lisibilité, la commodité d'utilisation, l'orientation générale, le prix ?*

- La majorité des réponses parlent de L'ORIENTATION GÉNÉRALE de la revue. Il est très difficile d'évaluer les diverses requêtes qui sont faites à ce sujet et de savoir quel nombre de lecteurs y souscriraient. Voici un échantillon de ce qui nous est écrit: *Quelques articles sont trop polémiques et reflètent trop d'idées personnelles.* - Mais plus que le style de la polémique, c'est parfois l'orientation générale qui est mise en cause: *Je ne partage pas la ligne trop avancée que vous préconisez.* - *Les articles contestataires me déplaisent profondément, ils ne font de bien à personne; je suis contre les critiques lancées à l'Eglise hiérarchique ou institutionnelle.*

Il semble que certains souhaiteraient une revue plus réconfortante: *Comme orientation générale, je souhaiterais un peu plus d'optimisme; pas de critique stérile, si on n'a pas de solution; il faudrait préciser la mission d'aujourd'hui à la lumière de l'Evangile et non surtout à la lumière des idées des Européens ou des Américains. De quel défaitisme sommes-nous les agents?* - Un lecteur nous dit: *La revue insiste trop sur l'élimination des Blancs en Afrique.* - Tel n'est certes pas notre souhait! Mais ce qui nous semble une préoccupation constante, c'est la manière d'établir une relation de plus en plus vraie entre Eglises: dans cette nouvelle étape de l'évangélisation, le missionnaire a encore une place.

Par contre, il nous semble difficile de nous limiter à la suggestion d'un autre lecteur: *Pour l'orientation générale, il faut aller dans le sens de la majorité des abonnés, de leurs désirs et préoccupations.* - Le danger serait de s'enfermer dans une auto-satisfaction sans voir les problèmes nouveaux et sans aboutir à une nouvelle attitude. L'important est que nos lecteurs ne prennent pas nos articles comme une condamnation, mais simplement comme des hypothèses à vérifier. Qu'ils nous permettent aussi de faire quelques erreurs dans la recherche... comme tout vivant peut en faire.

D'autres voudraient au contraire que la revue se radicalise. A ceux-là nous dirons : certes, nous savons que vous vivez un engagement. Mais il nous semble impossible de mettre en place un nouvel universalisme sans tenir compte des conditions concrètes qui sont les vôtres. Nous ne pouvons être un instrument de lutte pour les divers pays, nous pouvons seulement essayer d'éclairer les choix que vous êtes appelés à faire. Nous ne voulons pas être un instrument de pression, mais seulement un outil de réflexion.

D'autres lecteurs semblent mieux exprimer ce qui est notre intention profonde - mais que des réalisations insuffisantes trahissent parfois : *J'ai trouvé parfois l'orientation de la revue trop unilatérale. Je souhaite que la revue soit un lieu d'échange, de confrontation entre gens polarisés par la même mission, de différentes couleurs ou nationalités, insérés dans des situations variées, pour alimenter ma propre réflexion. - La revue n'a pas la prétention de diffuser un savoir. Elle s'inscrit dans la dynamique d'une recherche et propose pour cela des outils de réflexion qu'il m'appartient de vérifier avec d'autres.*

Une suggestion heureuse : un de nos correspondants demande à être averti assez tôt à l'avance des sujets à venir pour participer davantage aux échanges. Cette proposition qui touche aux dates de préparation de nos cahiers sera certainement examinée par le comité de rédaction.

- Sur la PRÉSENTATION de la revue, si la satisfaction est presque générale, on retrouve cependant le souhait d'articles « lisibles », pas trop techniques. On demande aussi une présentation des auteurs pour mieux les situer : *Cela permet de relativiser bien des choses ou au contraire de leur donner du poids.*

Une autre demande qui revient fréquemment, c'est une présentation plus aérée. Il est des choix toujours difficiles à faire : le matériau est généralement plus important qu'il n'avait été prévu et on ne peut pas toujours reporter à plus tard le travail demandé à un auteur... Nous essaierons cependant de veiller à ce que la présentation soit plus claire. Le type de caractères d'imprimerie est le même pour toute la revue et il est généralement bien accueilli par les lecteurs. Mais pour certaines rubriques, ces caractères sont très petits, surtout pour ceux qui lisent encore à la lumière de la lampe à pétrole.

Il nous est aussi demandé de veiller à la présentation des notes. Certains désireraient des notes en marge comme dans les *Etudes* ; c'est un procédé intéressant, mais coûteux, et il faudrait changer complètement la maquette de la revue. Nous avons essayé de mettre les notes au bas de chaque page, mais c'est au détriment des sous-titres courants qui sont pourtant utiles comme points de repère dans la lecture.

L'un de nos correspondants aime les numéros doubles : l'inconvénient est qu'ils créent une coupure de six mois entre la revue et ses lecteurs.

- Mention est faite aussi des retards regrettables, voire des irrégularités, dans l'arrivée des numéros. Nous n'y pouvons malheureusement rien, car ce sont les services postaux qui sont en cause. Le seul retard qui nous soit imputable est celui du numéro de septembre : l'imprimerie ne travaillant pas au mois d'août, il faut compter un décalage d'une dizaine de jours.

- Quant au montant de l'abonnement, certains le trouvent trop élevé. Mais il faut redire que la revue ne vivrait pas sans l'aide des Instituts associés pour sa parution. Par ailleurs, nous avons aussi des encouragements à ce sujet : *Votre revue doit continuer, quitte à en augmenter le prix !*

Voici donc assez fidèlement reproduits les principaux résultats de cette enquête. A la prochaine Assemblée générale des Responsables de notre Association, nous aurons à traiter de plusieurs modifications qui tiendront compte de vos suggestions. Nous souhaitons poursuivre l'œuvre commencée et élargir encore notre public. Continuez à nous écrire : nous tenons à ce que la revue soit de plus en plus la vôtre. Encore merci à tous !

Spiritus

notes bibliographiques

Les sages dépossédés

Univers magique d'Afrique Noire

par L.-V. Thomas et R. Luneau

Il s'agit du troisième ouvrage en collaboration de L.-V. Thomas, professeur de sociologie générale à Paris V^e et de R. Luneau, chargé de cours à l'I.S.T.R., tous les deux anciennement à Dakar. Les auteurs avaient proposé le sous-titre suivant : « monde religieux africain en devenir », ce qui correspondait mieux au contenu de cette étude. Prenant acte de l'évolution du continent africain, ils tentent de rendre compte de la recherche d'une « parole nouvelle » pour l'Africain d'aujourd'hui, ainsi que l'exprime un vieux du Nord-Cameroun : *La parole du village ne suffit plus aux jeunes, il leur faut une autre parole pour qu'ils sachent vivre* » (p. 11).

D'où les deux approches de ce livre : - d'une part, l'Afrique de l'animisme traditionnel, de la « magie » et de la sorcellerie, analysée à partir de quelques réalités fondamentales : la Vie, l'Oralité, le Pouvoir, la Divinité (pp. 21-169) ; - d'autre part, l'Afrique du Christianisme, de l'Islam et des Eglises « messianiques », qui manifeste cette « recherche de langages nouveaux » (pp. 170-272).

En face des mutations du continent africain, les « sages » découvrent que leur parole n'a plus de prise, que leur sagesse est devenue étrangère, qu'ils sont « dépossédés ». Mais alors, quel est ce Dieu dont on parle ? Faut-il conclure que l'animisme a disparu ? Il n'en est rien, répondent les auteurs : l'animisme traditionnel survit au

sein même du christianisme et de l'Islam, leur conférant ainsi la marque spécifique de la négrité, sans laquelle ils ne seraient que des greffes stériles (p. 258).

Il faudrait relever les chapitres concernant le lien entre l'oralité et l'animisme, ainsi que l'importance grandissante de l'Islam, mais on retiendra ici plus particulièrement la réflexion sur les Eglises d'Afrique (pp. 173-207), qui a été malheureusement amputée par les éditeurs et apparaît de ce fait assez négative. Après avoir rappelé le lien entre colonisation et évangélisation, les auteurs analysent les motivations de la conversion et constatent la situation de « tutelle » de ces Eglises par rapport à l'Occident. Cet état de choses est concrétisé par l'exemple de la pastorale du mariage (p. 184 ss) et amène à un certain constat de faillite : « la volonté de construire ne suffit pas ; encore faut-il avoir les moyens et jouir de la liberté nécessaire à toute création véritable... (p. 196).

L'accumulation de faits et de citations rend parfois la lecture de l'ouvrage un peu lassante, mais le plan est clair et facile à suivre, et le lecteur patient saura percevoir ce langage nouveau qui interpelle le croyant occidental.

Yvon Crusson

Edit. Laffont, 1977, 307 p.

Une société de Côte-d'Ivoire. Les Ano

par Raymond Deniel

Ce livre, écrit dans un style clair et agrémenté de dessins et photos, présente le petit peuple Ano (47.000 en 1975) appartenant au groupe Akan. Les Ano du Nord déclarent descendre des Mandés musulmans alors que les autres groupes viendraient du Ghana actuel.

L'auteur, qui se proposait d'étudier les rapports entre l'appartenance religieuse et le développement en vient à analyser tous les changements qu'assume ou subit le peuple Ano. Dans cette société rurale,

que pensent les gens des changements apportés par la vie moderne ? L'auteur élabore un questionnaire minutieux et procède dans un premier temps par enquêtes d'opinion. Trois thèmes sont abordés : les problèmes matrimoniaux, les relations inégalitaires, la religion. Pour le mariage obligatoire, la loi ivoirienne a tranché mais les avis restent partagés : *Pour les uns, l'institution subsiste et ils s'en réjouissent : la tradition ancestrale est par là respectée et l'amitié entre familles renforcées. Pour les autres, ça ne se fait plus, l'indépendance du pays a tout gâté* (p. 37).

Une seconde enquête porte sur les relations d'autorité et de dépendance. L'auteur s'en tient aux relations déjà très complexes entre les seuls chefs de cour qui peuvent être à la fois protecteurs d'une personne et soumis à une autre. Le protecteur exerce son pouvoir dans le domaine de l'argent et du travail - mais aussi par les jugements, les repas, les dons en nature, le logement, la terre. L'argent va faire bouger tout ce jeu social : *La décortiqueuse de cerises à café est un bon exemple de cette intégration : elle a été achetée avec l'argent du dépendant, mais porte le nom du protecteur qui, en échange, paie le manœuvre qui la fait fonctionner. Autrement dit, cette machine joue un double rôle : elle est un instrument moderne de production, elle fortifie le tissu social ancien* (p. 58).

Le questionnaire sur les religions a été plutôt orienté vers le sorcier, le clairvoyant, le marabout et le prêtre. D'autres manifestations religieuses traditionnelles : fêtes, danses, prières, rites, sont passés sous silence. L'enquête d'opinion révèle que l'islamisation du Nord est attribuée aux Diula, *il y a une centaine d'années* (p. 70). Le christianisme a été connu grâce à nos frères agni et baoulé qui sont venus vivre à côté de nous (p. 70).

L'enquête d'opinion par laquelle les gens disent les représentations qu'ils se font d'eux-mêmes et des autres, de la famille, de l'autorité, de la religion est précieuse. Mais les réponses correspondent-elles à la réalité empirique ? On ne peut en rester à l'imaginaire. L'auteur voyant la difficulté change de méthode et il passe aux enquêtes de comportement. Quelles sont les ressour-

ces et les dépenses des villageois ? Ces questions sont posées à 44 producteurs, ayant à charge 62 personnes. Pendant une année entière, il fait un passage quotidien dans chaque cour. Les résultats sont présentés en des tableaux qui résument très bien le texte.

Des enquêtes semblables sont faites sur les temps de travaux pour l'igname et le café et sur les plantations de 22 exploitations (cultures ivrières et cultures commerciales).

Dans cette société rurale qui n'a été l'objet d'aucun projet de développement, le chapitre *Animation rurale et mouvement coopératif* me semble le plus digne d'intérêt. L'auteur développe un peu d'histoire, à partir de la J.A.C. du P. Husson, en 1960, jusqu'aux coopératives de vente, une enquête d'opinion précisant les représentations que se font les gens de solidarité économique. Mais l'auteur n'en reste pas là, il va « sur le terrain » se rendre compte de ce qu'il en est des villages qui ont accepté les coopératives ; il participe aux réunions, apprécie ce nouveau pouvoir coopératif face aux petits acheteurs, évalue l'esprit d'entraide et de participation dans ces associations qui tiennent debout grâce aux seuls agriculteurs. Cette sociologie participante et d'implication de soi dans la démarche me semble plus convaincante que les seules enquêtes d'opinion.

A la fin du parcours avec le sociologue, que dire de cette société ano, à peine effleurée par la colonisation mais un peu marginalisée depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance ? La réponse n'est pas simple. D'une part, la société *assimile pour les ré-interpréter à sa convenance un certain nombre d'innovations techniques et institutionnelles* (p. 195), elle règle elle-même le rythme de son évolution. D'autre part, les Ano ont parfaitement conscience de la situation critique de leur région. Elle a été oubliée ; elle est restée à la traîne (p. 199), laissée de côté. Ils ne cachent ni leurs frustrations (infrastructure, dispensaires, écoles), ni leurs aspirations à un niveau de vie plus élevé, à un habitat en dur, à un grand savoir. Se pose la question de l'avenir. Les motifs d'espérance ne manquent pas : avec l'animation rurale,

les coopératives, ils ont appris à se prendre en charge, à travailler ensemble, à ré-inventer l'entraide et la solidarité que leurs ancêtres leur ont léguées (p. 201).

Ce livre fournit une riche documentation et de première main. Il nous rappelle que l'homme religieux et croyant est un homme concret appartenant à une tradition et à une société, perçant les choses à sa manière, ayant des comportements socio-culturels, l'homme d'une histoire dans une société située dans la communauté nationale. Un livre qui nous ouvre une voie dans la compréhension de l'autre, de ses problèmes, de son secret.

Raymond Joly

Inadès-Abidjan, 1976, 225 p.

Sur les sentiers de l'Universités

autobiographies d'étudiants zairois

par Pierre Erny

La rencontre des cultures est tout à la fois une réalité et une aspiration. Si, en tant qu'aspiration, elle veut se faire dans le dialogue, le respect et la réciprocité, dans la réalité, cette rencontre est souvent un choc. Un campus universitaire peut être un bon terrain d'observation pour ce phénomène. Pierre Erny a choisi un tel terrain pour cette recherche. Il en conclura : *La donnée qui en fin de compte englobe toutes les autres, c'est l'écart et souvent la discordance qui existent entre les acquis intellectuels et affectifs de la première éducation en milieu familial et villageois, à dominante traditionnelle et « païenne » et l'influence qu'exerce d'autre part une école à dominante occidentale et chrétienne derrière laquelle se profile un contexte de civilisation nouveau* (p. 430).

La recherche se base sur quatre cents autobiographies recueillies auprès d'étudiants

universitaires. L'introduction justifie l'emploi de ce moyen dans la recherche scientifique. S'il est difficile de pondérer les résultats et impossible d'en tirer des études quantitatives, le lecteur vit de plus près le drame qu'est la vie d'un étudiant africain, ballotté entre le milieu d'origine et un autre monde dont il n'a pas les clés mais qu'il entrevoit comme seul moyen de s'en sortir. L'auteur utilise également des essais - mémoires d'étudiants : intéressants sur le plan ethnographique, ils contrastent avec le style vivant des récits.

Une section étudie la vie familiale. Il est intéressant de voir le tissu relationnel que forme la famille étendue avec la complexité des situations, mais aussi l'adaptation requise des jeunes dans les changements de situation familiale... Un autre chapitre traite de la vie scolaire : le monde scolaire est multiforme, mais l'ensemble des judgments recueillis dénote une évidente insatisfaction sauf peut-être pour les enfants d'enseignants. Le lien école-famille paraît dans l'ensemble fort tenu et pour le jeune, il s'agit là de deux univers qui co-existent sans parvenir à s'interpénétrer en profondeur. Non moins importants sont les chapitres sur la répercussion des luttes de l'indépendance, sur le rapport aux coutumes... L'étudiant se trouve entre deux mondes dont l'un est commandé par le passé, où l'avenir est conçu seulement comme un retour, une conformation, une répétition ; l'autre est marqué par l'idéologie du progrès et par la conception chrétienne de l'histoire où l'avenir est ouvert au projet d'un homme nouveau.

Au travers de vies ainsi racontées, les missionnaires reconnaîtront des situations qu'ils ont eux-mêmes souvent rencontrées. Peut-être seront-ils amenés à réfléchir sur leur mode de présence, leur façon d'intervenir, de se situer. Pour tous ceux qui sont en relation avec des étudiants, c'est un livre à lire.

Joseph Pierron

La Pensée Universelle, 1977, 443 p.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XVIII 1977

ECRITURE SAINTE, THEOLOGIE

Comment on vivait en Eglise au 1 ^{re} siècle	66	96
Réponse à quelques lecteurs	67	128
Donner la parole	67	130
L'Autre, cet intrus nécessaire	67	137
Parole, Ecriture et Communauté	67	157
Parole et Communauté	67	180
Formes de vie religieuse et facteurs de changement	68	227
Convictions et pratiques de changement	68	273
Manifester l'Evangile	68	287
Ministères et Eucharistie aux origines de l'Eglise	69	386
Contribution protestante	69	399
La présidence de l'eucharistie selon la tradition ancienne	69	409

SITUATIONS MISSIONNAIRES ET REFLEXION CHRETIENNE

Congo : Socialisme et Eglise	66	5
Algérie : Une Eglise étrangère	66	32
Chili : L'Eglise ne peut pas être neutre	66	39
Sri Lanka : Chrétiens et changements	66	56
Mozambique : L'Eglise et le temps	66	65
Cuba : Révolution et catholicisme	66	79
L'image du missionnaire	67	189
Marginalité dans l'Eglise au Japon	68	243
La foi d'un peuple	68	256
Changements de modèles d'autorité et de communautés	68	303
Le christianisme en Afrique	68	311
Catéchistes hier, responsables de communautés aujourd'hui	69	350
Présidence des communautés et présidence de l'eucharistie	69	359

DOSSIERS

Lire l'Evangile	67	115
La question des ministères en Afrique	69	339
Les lecteurs de SPIRITUS s'expriment sur la revue	69	432

THEME DE RECOLLECTION

COURRIER DES LECTEURS

67, 115 ; 68 327

PRINCIPALES CONTRIBUCIONES

PRINCIPAUX AUTEURS RECENSÉS

Atcho A.	221	Condamines C.	213	Manaranche A.	219
Aubert J.-M.	218	Defois G.	332	Ponchaud F.	332
Chapuis R.	110	Deniel R.	443	Prouzet M.	111
Erny P.	445	Donval A.	219	Simon R.	218
Fermet A.	333	Dumas A.	218	Thomas L.-V.	443
Ferrer Soria J.-L.	211	Eggen W.	207	Urfer S.	111
Raguin Y.	220	Girardi G.	110	Vanderlinden J.	111
Rémy P.	218	Laplantine F.	220	Varillon F.	221
Ricœur P.	218	Luneau R.	443	Verstraëlen F.-J.	209

notes de lecture

Peuple d'autrui	207
An African Church in transition	209
Naissance d'une jeune communauté au Tchad	211
Chili : le rôle politique de l'Eglise catholique	213

SESSION D'ISLAMOLOGIE - KOUMI - AOUT 1977

Un stage intensif d'islamologie a eu lieu au mois d'août 1977, à Koumi (Haute-Volta), à l'initiative de la Commission épiscopale de l'Afrique de l'Ouest pour les relations avec les musulmans.

Pourquoi ce stage ? Depuis plusieurs années, des prêtres et religieuses d'Ouest-Afrique participent au stage d'été organisé par l'I.P.E.A. (Institut pontifical d'Etudes arabes à Rome). Mais leur nombre reste insuffisant pour aider les communautés chrétiennes à vivre le dialogue avec les croyants musulmans. C'est ainsi qu'est né le projet d'un stage intensif en Afrique même, à la fois pour donner à tous l'occasion d'une initiation sérieuse à l'Islam et pour mettre l'accent sur les réalités musulmanes africaines. Y ont participé activement une cinquantaine de prêtres, religieuses et laïcs, Africains et Européens, représentant presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, ce qui a concrétisé la dimension internationale désirée par les organisateurs.

L'équipe d'animation comprenait le P. Maurice BORRMANS, professeur à l'I.P.E.A. et plusieurs prêtres résidant au Mali et en Haute-Volta :

J. STAMER, secrétaire de la Commission épiscopale pour les relations avec les musulmans, M. LAGARDE, A. de CHAMPAGNY, A. de ARTÈCHE.

Le programme de la session s'articulait en trois grandes parties : présentation de l'Islam - les musulmans africains en A. de l'O. - le dialogue islamо-chrétien.

Les matinées consacrées aux exposés, les après-midi aux travaux de groupe ont permis aux participants de réfléchir en commun sur les points suivants : thèmes coraniques et bibliques - problèmes pastoraux concrets - étude des textes de base sur le dialogue islamо-chrétien - la communauté chrétienne interpellée par les réalisés musulmanes.

Ces travaux de groupe ont été un lieu d'échanges et de confrontations très riches, compte tenu de la diversité des situations vécues par les participants, et d'autre part, ont permis d'éviter le piège du normatif en demeurant proche de la vie concrète.

Personnellement, cette session a été pour moi l'occasion de prendre conscience d'une part des difficultés réelles du dia-

logue islamо-chrétien en Afrique de l'Ouest, d'autre part, de la visée profonde de ce dialogue et des présupposés qu'il exige. Le dialogue n'est pas un prosélytisme camouflé, mais se situe au plan d'une plus grande fidélité dans la recherche de Dieu. Il se traduit par une conversion personnelle, une communion au dessein de salut de Dieu, par un partage de la vie quotidienne et une action commune avec les musulmans pour un monde meilleur.

« L'intention missionnaire de l'Eglise envers les musulmans n'est absolument pas de les faire changer de religion, mais bien de nous efforcer ensemble avec eux à une conversion permanente : plus profonde et loyale recherche de la vérité, plus grande charité envers tous les hommes à cause de Dieu » (*Rapport pastoral du Niger, le 7-7-77.*)

Y. Crusson

Documents : tous ceux qui concernent la session sont à demander au P. J. STAMER, Fraternité de Tenenkou (Mali).

- Les cours de l'I.P.E.A. sont disponibles à Rome : Pontificio Instituto di Studi Arabi, 49, Piazza S. Apollinare, 00186, Roma, Italia.